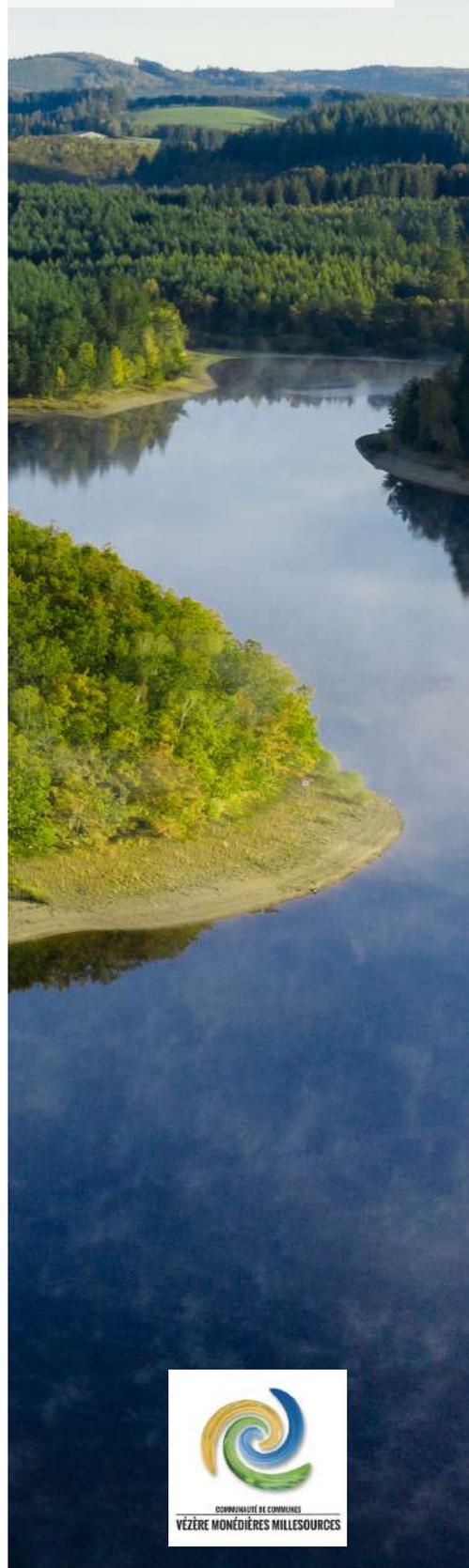


Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Projet de territoire 2021-2026



Editorial du Président du PETR Vézère-Auvézère

Créé en 2017, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère compte 43 communes et plus de 22 000 habitants.

Il est issu de la volonté des trois Communautés de communes qui le composent (le Pays d'Uzerche, le Pays de Lubersac-Pompadour et Vézère-Monédières-Millesources) de travailler ensemble sur différents sujets.

Suite à un premier travail fructueux sur la structuration touristique du territoire qui a notamment permis l'émergence d'une stratégie touristique commune et la création de l'Office de tourisme Terres de Corrèze, le PETR méritait de se doter d'un projet de territoire global, durable et partagé par l'ensemble de ses acteurs.

Grace au soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le PETR a pu être accompagné par deux bureaux d'études qui ont permis de lancer une concertation des habitants du territoire et une première réflexion ayant permis l'écriture du projet présenté ci-après.

Ce projet vise à faire du PETR :

- Une **terre d'épanouissement** grâce à un cadre de vie privilégié,
- Une **terre de développement** grâce à un tissu économique renforcé,
- Une **terre de découverte** grâce à ses nombreuses richesses touristiques.

Je souhaite insister sur le fait que ce projet est issu d'une mobilisation conjointe des élus, des socio-professionnels, des partenaires institutionnels et des habitants, dynamique collective qu'il nous faudra poursuivre et renforcer durant les prochaines années au profit de notre beau territoire.

Jean-Jacques CAFFY,
Président du PETR Vézère-Auvézère



**Le Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural (PETR)
Vézère-Auvézère**

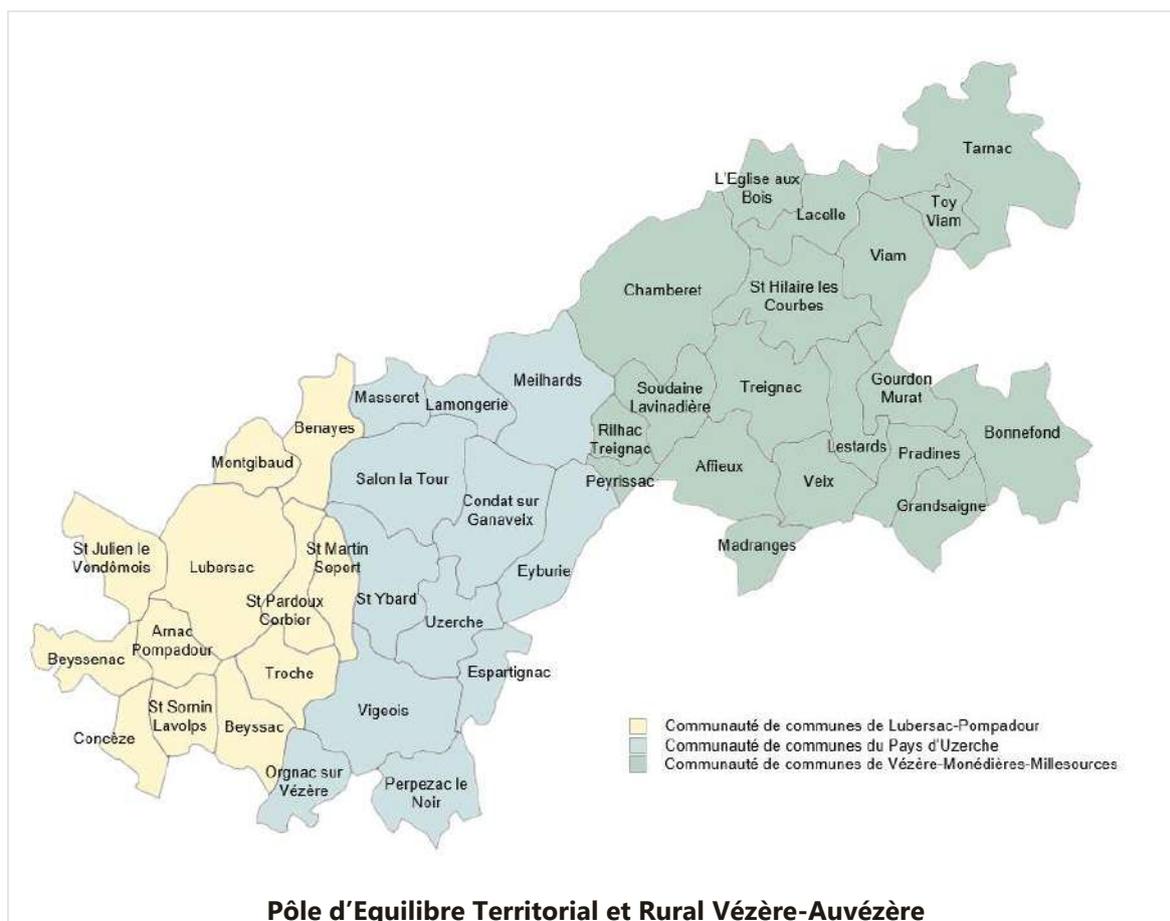
QUEL TERRITOIRE ?

Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère** est un **territoire rural** situé en région **Nouvelle-Aquitaine**, au nord du département de la **Corrèze**.

Il s'étend sur une superficie de **1 097,78 km²** et compte **22 379 habitants**.

Il compte **43 communes** et regroupe **trois communautés de communes** :

- **Le Pays de Lubersac-Pompadour** (12 communes)
- **Le Pays d'Uzerche** (12 communes)
- **Vézère-Monédières-Millesources** (19 communes)



Une partie du PETR (Vézère-Monédières-Millesources) se situe sur le **Parc Naturel Régional (PNR) Millevaches en Limousin**.

QUEL ROLE ET QUELLE ARTICULATION AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES ?

Le PETR Vézère-Auvézère est un **territoire récent** qui a été **créé en mars 2017**.

Cette instance permet **la mise en œuvre de projets sur lesquels ses membres, les communautés de communes, souhaitent travailler ensemble**.

Depuis sa création, le PETR a notamment travaillé sur :

- **L'élaboration d'un parcours d'accompagnement des porteurs de projets économiques (2017 à aujourd'hui)**

Depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, les communautés de communes sont compétentes pour allouer des aides financières aux porteurs de projets économiques de leur territoire. Les aides possibles sont définies en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine (désignée « chef de file » en matière de développement économique par la loi NOTRe).

Suite à la définition de ces aides financière, le PETR a été chargé d'élaborer un parcours d'accompagnement des porteurs de projet :

- Mise en place d'un **premier rendez-vous avec le porteur de projet** pour échanger sur **le projet et les besoins d'accompagnement**,
- **Transmission de ces informations aux partenaires techniques et financiers** afin qu'ils puissent recontacter le porteur de projet et l'accompagner (choix de la structure juridique de l'entreprise, élaboration d'un plan prévisionnel, montage de dossiers de demande de subventions...),
- **Transmission de ces informations aux élus du territoire**,
- Mise en place d'un **réseau de partenaires et de réunions** pour échanger sur les projets en cours...

- **La structuration touristique du territoire (2018-2019)**

Jusqu'en 2018, chaque communauté de communes du PETR menait sa propre stratégie touristique et était doté d'un office de tourisme.

En 2018, le PETR a lancé une **étude sur la structuration touristique** dont les objectifs étaient de :

- **Elaborer une stratégie touristique commune à l'échelle du PETR**
- **Elaborer un plan de communication unifié**
- **Créer un Office de tourisme unique en charge de la mise en œuvre de cette stratégie et de cette communication**

Suite à cette étude, **l'Office de tourisme Terres de Corrèze, doté de nouvelles missions, a été créé** en décembre 2019.

- **La candidature à l'appel à projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et la mise en œuvre du programme (2019 à aujourd'hui)**

En 2019-20, le PETR a candidaté et a été retenu à l'appel à projet FISAC lancé par l'Etat. Le programme FISAC permet notamment **d'allouer des aides financières aux artisans et aux commerçants dans le cadre de projets de modernisation**.

Le PETR est en charge de l'ensemble des étapes de la démarche, de l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de leur dossier de demande d'aide jusqu'au versement de l'aide.

Par ailleurs, le PETR a également travaillé sur **l'élaboration de contrats en lien avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine** :

- En 2017, le PETR a conclu un **Contrat de ruralité avec l'Etat**. Ce contrat visait à **financer des projets portés par des collectivités publiques (communes ou communautés de communes)**. Chaque année, de 2017 à 2020, une enveloppe de crédits étatiques était définie par l'Etat et une convention financière était signée afin de déterminer les projets du territoire auxquels seraient alloués ces crédits.
A partir de 2021, le Contrat de ruralité n'existe plus. Il est remplacé par le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** qui vise également à financer les projets portés par des collectivités publiques. Celui-ci s'inscrit sur la période 2021-2027.
Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau contrat, l'Etat via son Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a missionné deux bureaux d'études pour accompagner le PETR dans l'élaboration de ce contrat. Grand Public a lancé une concertation des habitants afin de recueillir leurs attentes et EY a mené un premier travail sur le diagnostic de territoire et le recensement des projets à inscrire dans le contrat.
- En 2018, le PETR a conclu un **Contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine**. Ce contrat visait à **financer des projets portés par des porteurs de projets privés ou par des collectivités publiques**. Ce contrat, toujours en cours, s'inscrivait sur la période 2018-2021. Il sera renouvelé à partir de la fin de l'année 2021.

Ces contrats permettent notamment au PETR et à ses partenaires d'avoir une **visibilité sur les projets à venir et sur leur financement**.

Dans le cadre du renouvellement des contrats avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR a souhaité lancer une **réflexion sur son projet de territoire**, l'objectif étant **d'élaborer un diagnostic du territoire** et, sur cette base, de **fixer les priorités politiques du PETR pour la durée du mandat**. **Le présent document est issu de cette volonté.**

Particularité du territoire, il faut noter que contrairement à de nombreux PETR, **le PETR Vézère-Auvézère ne porte pas à ce jour de programme européen LEADER** (Liaison entre Action de Développement de l'Economie Rurale). Suite à la définition d'une stratégie et des actions que le territoire souhaite soutenir, ce programme européen permet de soutenir les projets portés par des porteurs de projets publics ou privés.

Actuellement, le Pays de Lubersac-Pompadour dépend du programme LEADER porté par la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive avec qui il forme le Territoire Ouest Corrèzien. Le Pays d'Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources dépendent du programme LEADER porté par la Communauté d'agglomération de Tulle avec qui ils forment le territoire Tulle-Vézère-Monédières.

Par conséquent, le PETR dépend de deux stratégies différentes. Les porteurs de projet sont soutenus différemment de part et d'autre du territoire.

Pour être cohérent, ce projet de territoire à l'échelle du PETR devra **s'articuler avec les projets menés à l'échelle des communautés de communes** et notamment :

- **La Convention Territoriale Globale conclue entre chaque communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).**

Suite à un diagnostic de territoire, cette convention vise à soutenir des actions dans les domaines suivants :

- Petite enfance et jeunesse
- Parentalité
- Précarité
- Accès aux droits
- Handicap
- Animation de la vie sociale et logement

A ce jour, chaque communauté de communes du PETR a lancé cette démarche en lien avec la CAF.

- Le **programme Petites Villes de Demain conclu entre chaque communauté de communes, les communes considérées comme des pôles structurants du territoire** (Arnac-Pompadour et Lubersac pour le Pays de Lubersac-Pompadour, Uzerche pour le Pays d'Uzerche et Chamberet et Treignac pour Vézère-Monédières-Millesources) **et l'Etat**.

Ce programme vise à soutenir la revitalisation des centres-bourgs des pôles structurants du territoire (via des actions sur le commerce, l'habitat...).

A ce jour, chaque communauté de communes a signé la convention Petite Ville de Demain avec l'Etat.

QUELLE GOUVERNANCE ET QUELLE INGENIERIE ?

Pour mener à bien l'ensemble de ses projets, le PETR est doté d'une **gouvernance propre**.

Le Président du PETR est Jean-Jacques CAFFY (Vice-Président du Pays d'Uzerche et Maire de Meilhards).

Les Vices-Présidents sont Francis COMBY (Président du Pays de Lubersac-Pompadour et Maire de Beyssenac) **et Bernard RUAL** (Vice-Président de Vézère-Monédières-Millesources et Maire de Chamberet).

La gouvernance du PETR s'appuie sur :

- Le **Comité syndical (22 élus)** qui est **l'organe délibération en charge des différentes validations** (liées aux projets engagés, à la vie de la structure...),
- Le **Bureau (6 élus)** qui est en charge du **suivi des projets engagés** et qui a un **rôle de proposition vis-à-vis du Comité syndical**,
- Le **Conseil de développement (21 membres de la société civile)** qui est en charge d'émettre des propositions sur les orientations et les projets engagés,
- La **Conférence des maires (maires des 43 communes du PETR)** qui est en charge d'émettre un avis consultatif et des propositions.

Des **commissions thématiques** peuvent également être mobilisées en fonction des projets menés (par exemple, la commission marché public avait été mobilisée lors du choix du bureau d'études en charge de l'étude touristique).

Le PETR est également doté d'une **ingénierie propre**. Une **Chargée de développement territorial** a été recrutée en novembre 2017 et travaille en étroite collaboration avec les acteurs du territoire (communautés de communes, communes, chambres consulaires [Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture], Office de tourisme, Conseil départemental, Conseil régional, Etat...).

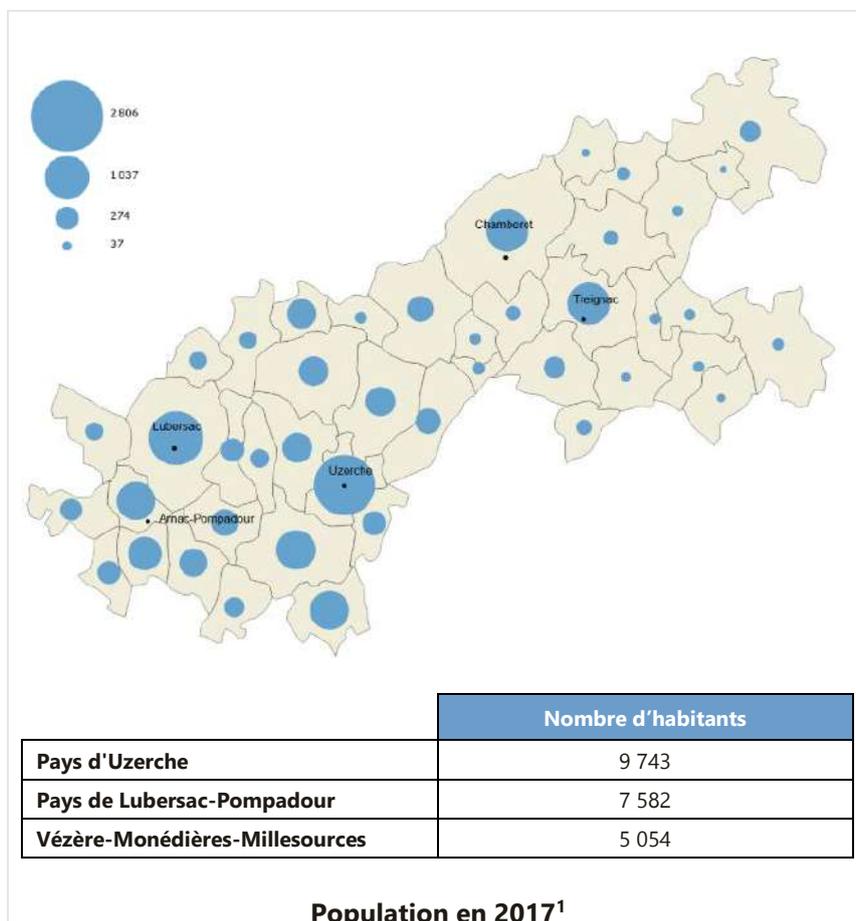
Terres d'épanouissement



QUEL NOMBRE D'HABITANTS ET QUELLE EVOLUTION ?

COMBIEN D'HABITANTS EN 2017 ?

En 2017, le PETR Vézère-Auvézère compte **22 379 habitants**, soit **9 % de la population du département de la Corrèze** (qui compte 241 464 habitants).



A l'échelle des communautés de communes, on observe que **43 % de la population se situe sur le Pays d'Uzerche**, **34 % sur le Pays de Lubersac-Pompadour** et **23 % sur Vézère-Monédières-Millesources**.

A l'échelle des communes, les **cinq pôles structurants** du territoire regroupent **environ 40 % de la population** :

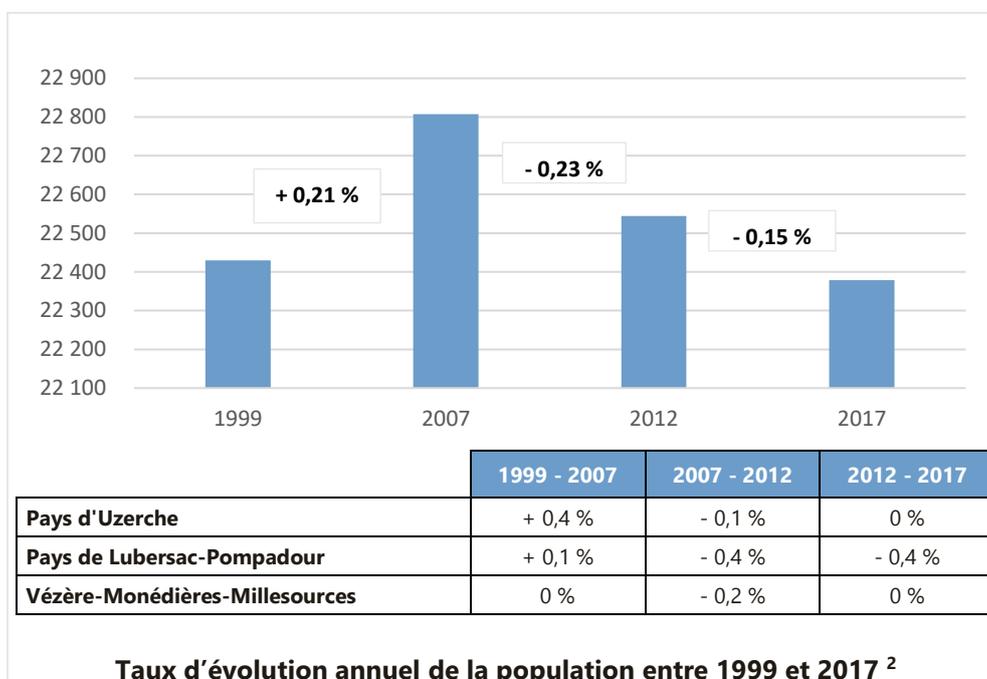
- Uzerche (2 806 habitants),
- Lubersac (2 230 habitants),
- Chamberet (1 372 habitants),
- Treignac (1 361 habitants),
- Arnac-Pompadour (1 133 habitants).

¹ Cartographie réalisée par EY. Source : INSEE RP 1968-2017

QUELLE EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DE 1999 A 2017 ?

De 1999 à 2017, le PETR a connu une **diminution de son nombre d'habitants**.

Alors que le **taux d'évolution annuel de la population** est **positif de 1999 à 2007** (+ 47 habitants / an en moyenne), il est **négatif de 2007 à 2012** (- 53 habitants / an en moyenne puis - 43 habitants / an en moyenne). Toutefois, on observe un **ralentissement de cette diminution du nombre d'habitants** de 2012 à 2017.



A l'échelle des communautés de communes, on observe une **dynamique démographique en baisse** légèrement plus accentuée sur le **Pays de Lubersac-Pompadour**.

A l'échelle des communes, on observe que la **majorité des pôles structurants** du PETR ont connu une **diminution de leur population** (exceptées les communes de **Chamberet** et de **Lubersac** qui ont gagné de nouveaux habitants sur l'ensemble de la période [respectivement + 68 et + 61 habitants]).

Les communes du PETR ayant connu **l'augmentation la plus significative de leur population** sont notamment **Perpezac-le-Noir** (+ 291 habitants), **Saint-Pardoux-Corbier** (+ 95 habitants) et **Espartignac** (+ 56 habitants).

Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 1999 à 2017, on observe une **moindre déprise démographique à l'échelle départementale** (négative uniquement sur la période 2007-2012) **et régionale** (positive sur l'ensemble de la période).

² Source : Observatoire des territoires RP 1999-2017

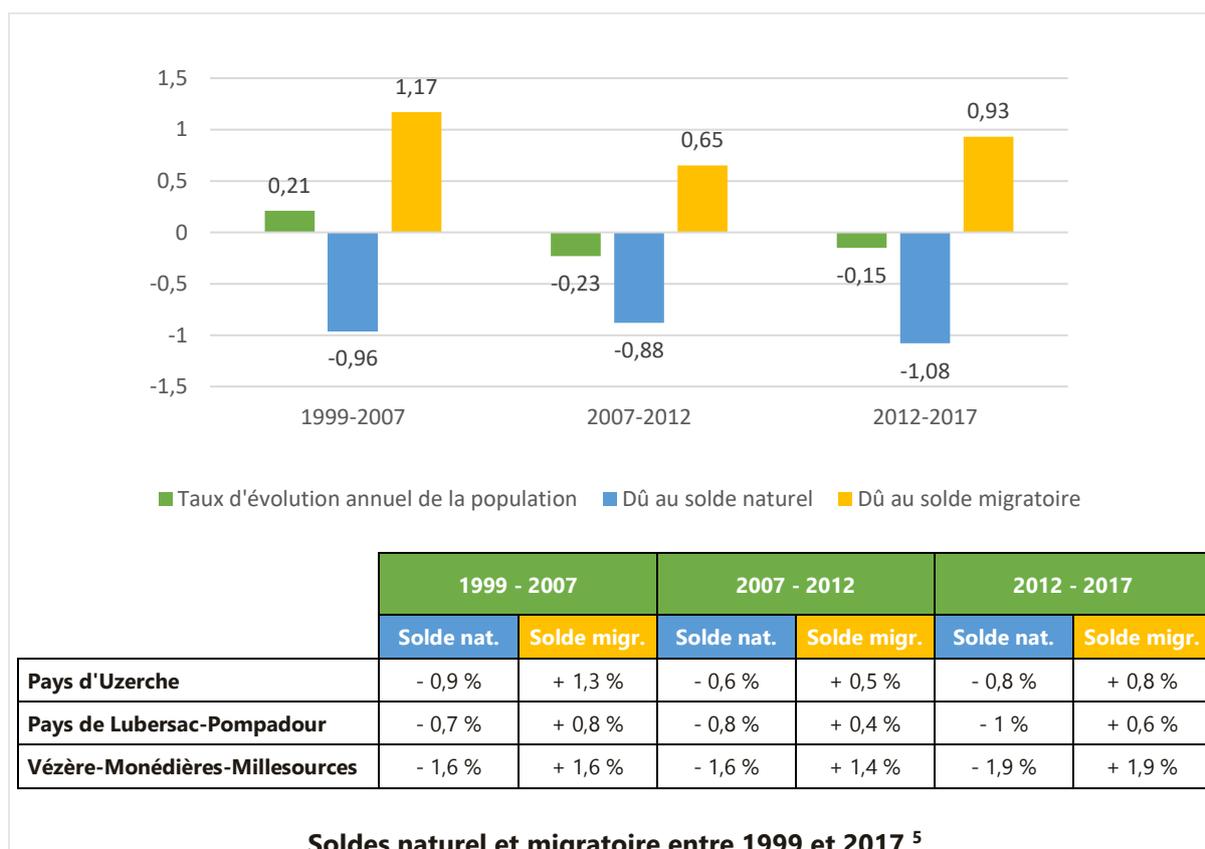
QUELS SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE DE 1999 A 2017 ?

De 1999 à 2017, la dynamique démographique en baisse observée sur le PETR s'explique par **un solde naturel³ négatif que ne compense pas le solde migratoire⁴ positif**.

Le **taux d'évolution annuel dû au solde naturel** reste **négatif sur l'ensemble de la période** et **diminue plus rapidement entre 2012 et 2017**.

Le **taux d'évolution annuel dû au solde migratoire** reste quant à lui **positif sur l'ensemble de la période** et **augmente plus rapidement entre 2012 et 2017** mais ne parvient pas à compenser le solde naturel négatif.

Au vu de son **solde migratoire positif sur l'ensemble de la période**, on observe que le PETR, malgré sa dynamique démographique en baisse, est un **territoire attractif**.



Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 2012 à 2017, on observe **un solde naturel négatif mais moindre** par rapport au PETR (- 0,5 pour le département, - 0,1 pour la région). Le **solde migratoire est quant à lui positif mais plus faible** (+ 0,5 pour le département, + 0,6 pour la région).

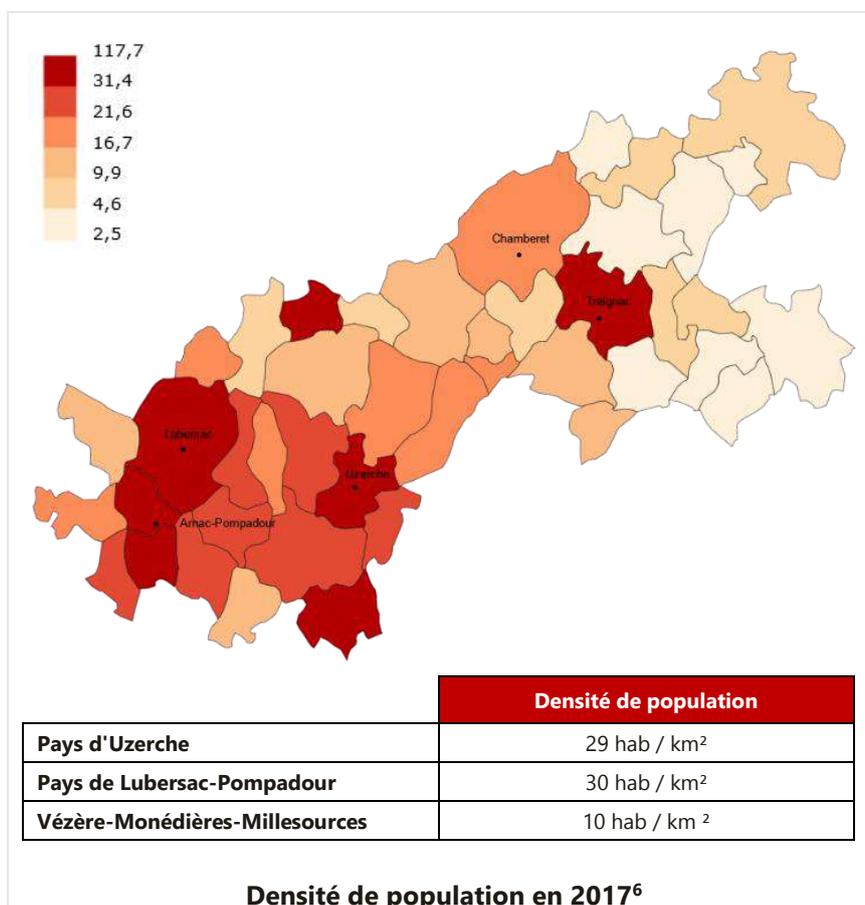
³ Le **solde naturel** est la **différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès** enregistrés au cours d'une période (INSEE)

⁴ Le **solde migratoire** est la **différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties** au cours de l'année (INSEE)

⁵ Source : Observatoire des territoires RP 1999-2017

QUELLE DENSITE DE POPULATION ?

En 2017, la **densité de population** du PETR est de **20 habitants / km²**.



A l'échelle des communautés de communes, il faut noter que **la densité de population est plus élevée** sur les communautés de communes du **Pays de Lubersac-Pompadour** et du **Pays d'Uzerche**.

A l'échelle communale, la densité est particulièrement **élevée dans les pôles structurants du territoire**. Elle l'est également sur les communes de **Saint-Sornin-Lavolps** (située à proximité directe d'Arnac-Pompadour), de **Masseret** et de **Perpezac-le-Noir** (communes en proximité directe de l'autoroute A20 et des aires urbaines de Limoges au nord et Brive-la-Gaillarde au sud).

Et à l'échelle départementale et régionale ?

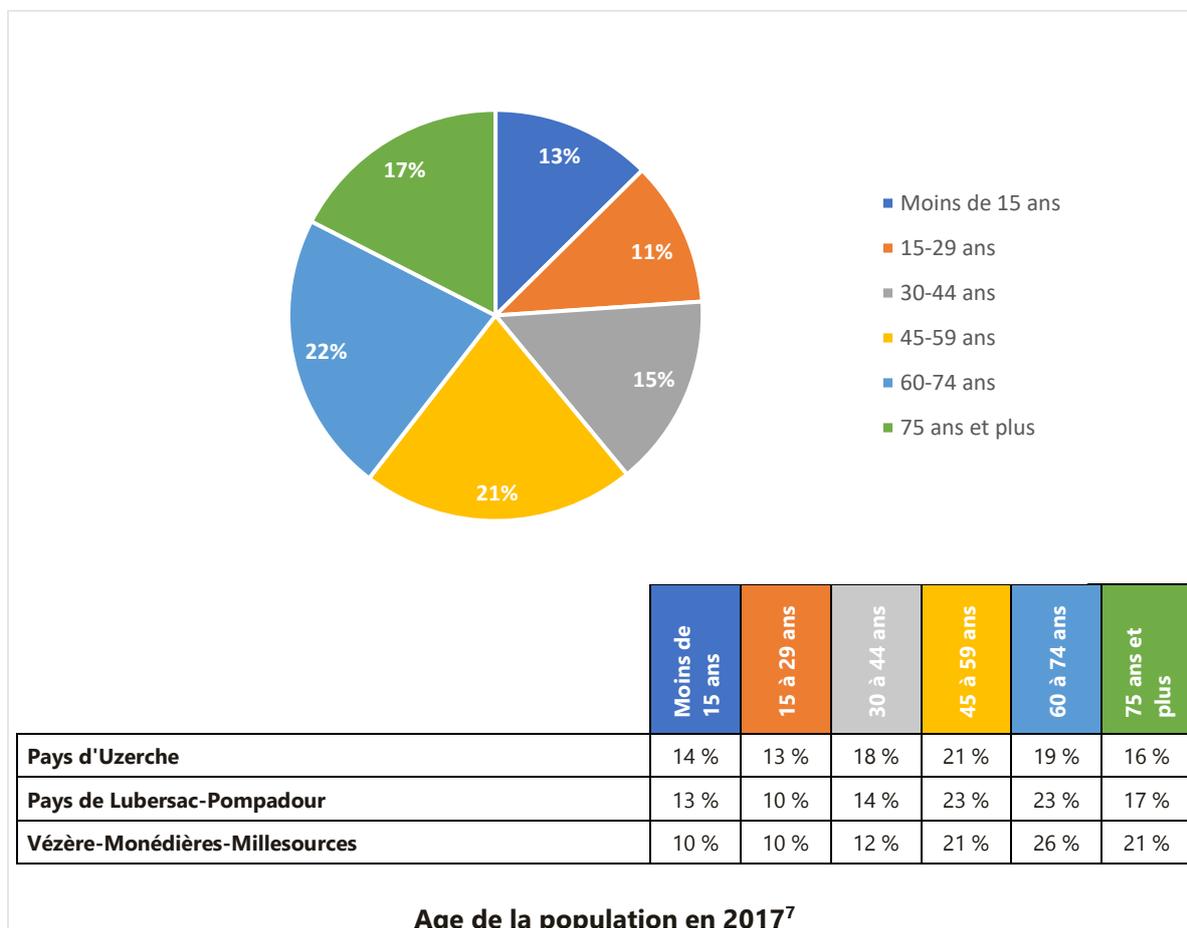
En 2017, on observe **des densités de population plus élevées à l'échelle départementale** (41 habitants / km²) **et régionale** (71 habitants / km²).

⁶ Cartographie réalisée par EY. Source : INSEE RP 1968-2017
Projet de territoire 2021-2027 du PETR Vézère-Auvézère

QUELLE STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION ET QUELLE EVOLUTION ?

QUELLE STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION EN 2017 ?

En 2017, la population du PETR Vézère-Auvézère comprend une **part importante de personnes âgées**. **40 % environ de la population a plus de 60 ans** et **24 % environ de la population a moins de 30 ans**.



A l'échelle communale, il faut noter que la **majorité des pôles structurants partagent ce constat (exceptée la commune d'Uzerche** dont 30 % environ de la population a plus de 60 ans et 30 % environ a moins de 30 ans).

On observe également que la commune de **Perpezac-le-Noir** a la **population la plus jeune** du territoire (33 % de moins de 30 ans et 30 % de plus de 60 ans).

Et à l'échelle départementale et régionale ?

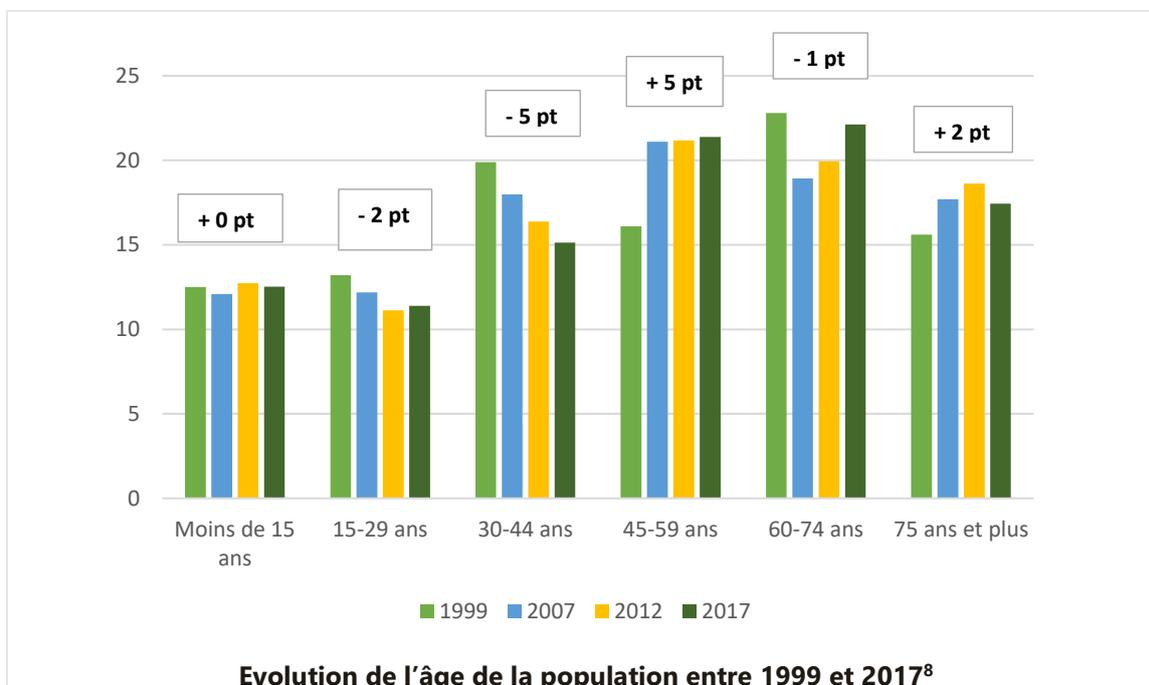
On observe une **population globalement plus jeune à l'échelle départementale** (34 % de la population a plus de 60 ans et 29 % de la population a moins de 30 ans) **et régionale** (30 % de la population a plus de 60 ans et 32 % de la population a moins de 30 ans).

⁷ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION DE 1999 A 2017 ?

De 1999 à 2017, on observe un **vieillissement de la population du PETR**.

La part des plus de 60 ans a augmenté de 1 point (passant de 38 à 39 %) et **la part des moins de 30 ans a diminué** de 2 points (passant de 26 à 24 %).



Michèle G, Infirmière (Uzerche)

C'est une population hyper vieillissante. Et même si on attire par des choses, en disant, vous voyez, on a quand même réussi à garder un cinéma, ce n'est pas ce qui fait vivre une ville. Ce qui fait vivre une ville, c'est des emplois, c'est attirer des jeunes, qui vont avoir des enfants, qui vont aller à l'école. Là, tout de suite, on est plus orientés du côté des EHPAD. On a besoin de jeunes, on a besoin d'enfants.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

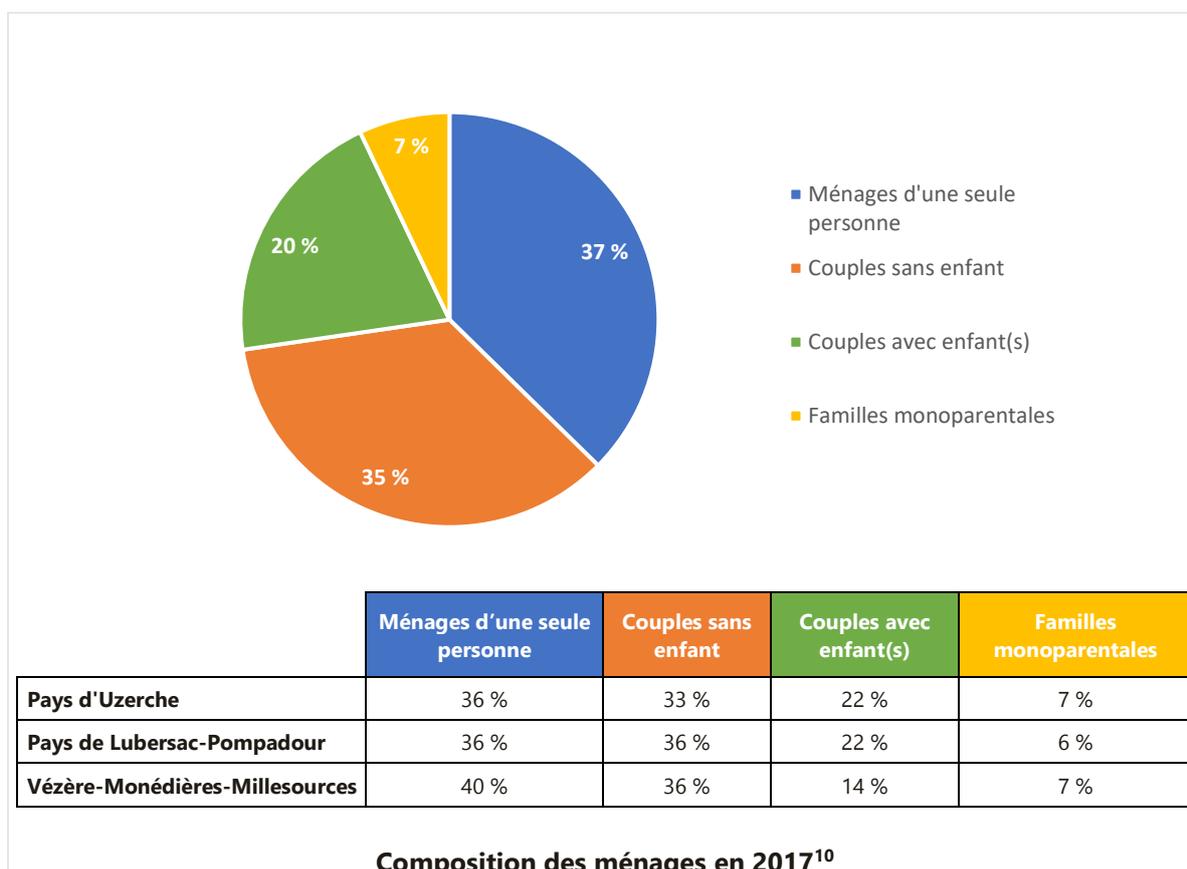
De 1999 à 2017, on observe **la même tendance, légèrement plus accentuée, à l'échelle départementale** (la part des plus de 60 ans a augmenté de 4 points et la part des moins de 30 ans a diminué de 2 points) **et régionale** (la part des plus de 60 ans a augmenté de 5 points et la part des moins de 30 ans a diminué de 3 points).

⁸ Source : Observatoire des territoires RP 1999-2017

QUELLE COMPOSITION DES MENAGES ET QUELLE EVOLUTION ?

QUELLE COMPOSITION DES MENAGES EN 2017 ?

En 2017, le PETR Vézère-Auvézère compte **10 133 ménages**⁹. La majorité des ménages se compose **d'une personne seule (37 %)** ou **d'un couple sans enfants (35 %)**.



A l'échelle des communautés de communes, on observe une composition des ménages similaire, excepté la part des couples avec enfant(s) qui est plus faible sur Vézère-Monédières-Millesources.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

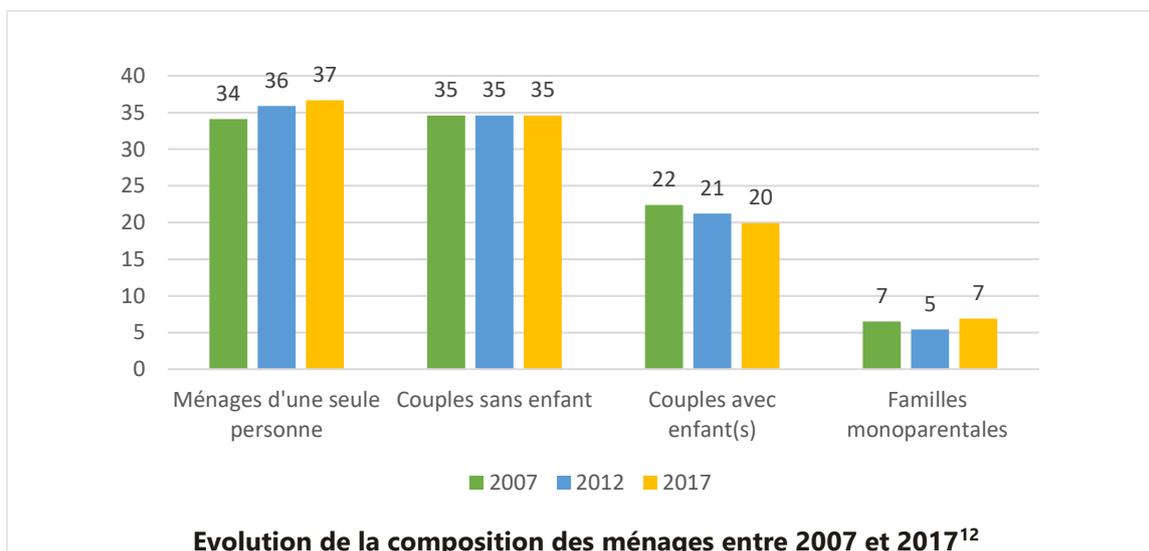
En 2017, on observe **une part plus faible de couples sans enfants et une part plus élevée de couples avec enfants à l'échelle départementale** (31 % de couples sans enfants et 21 % de couples avec enfant(s)) **et régionale** (29 % de couples sans enfants et 23 % de couples avec enfant(s)).

⁹ Un **ménage** désigne **l'ensemble des occupants d'un même logement** sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne (INSEE)

¹⁰ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MENAGES DE 2007 A 2017 ?

De 2007 à 2017¹¹, on observe une **augmentation de la part de ménages d'une personne** (+ 3 points, soit + 321 ménages) et une **diminution de la part des couples avec enfant(s)** (- 2 points, soit - 225 ménages). La part des **couples sans enfants** et des **familles monoparentales** restent **stables**.



Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 2007 à 2017, on observe **la même tendance à l'échelle départementale et régionale** (+ 3 points pour les ménages d'une personne et - 3 points pour les couples avec enfant(s) dans les deux cas). Par ailleurs, on observe une **augmentation de la part des familles monoparentales de 1 point à l'échelle départementale et régionale**.

¹¹ Données non comptabilisées sur les années précédentes

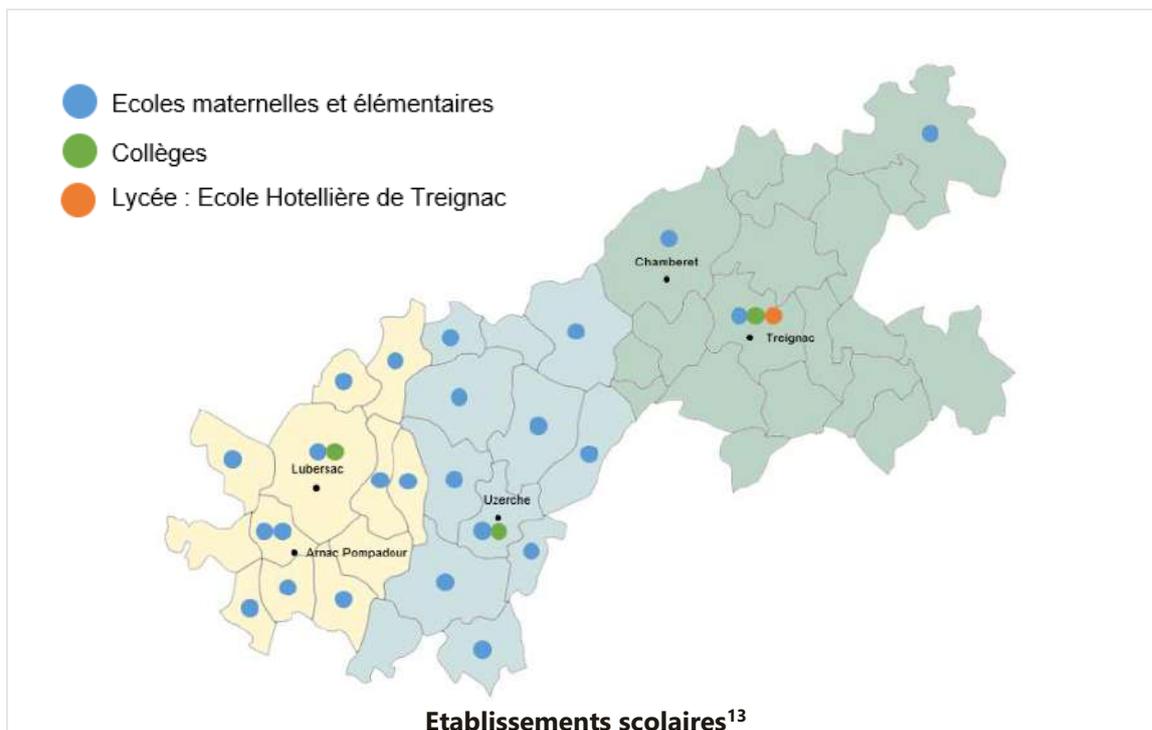
¹² Source : Observatoire des territoires RP 2007-2017

QUELS NIVEAUX DE FORMATION ET QUELLE EVOLUTION ?

QUELLE OFFRE D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

Le PETR compte **28 établissements scolaires** :

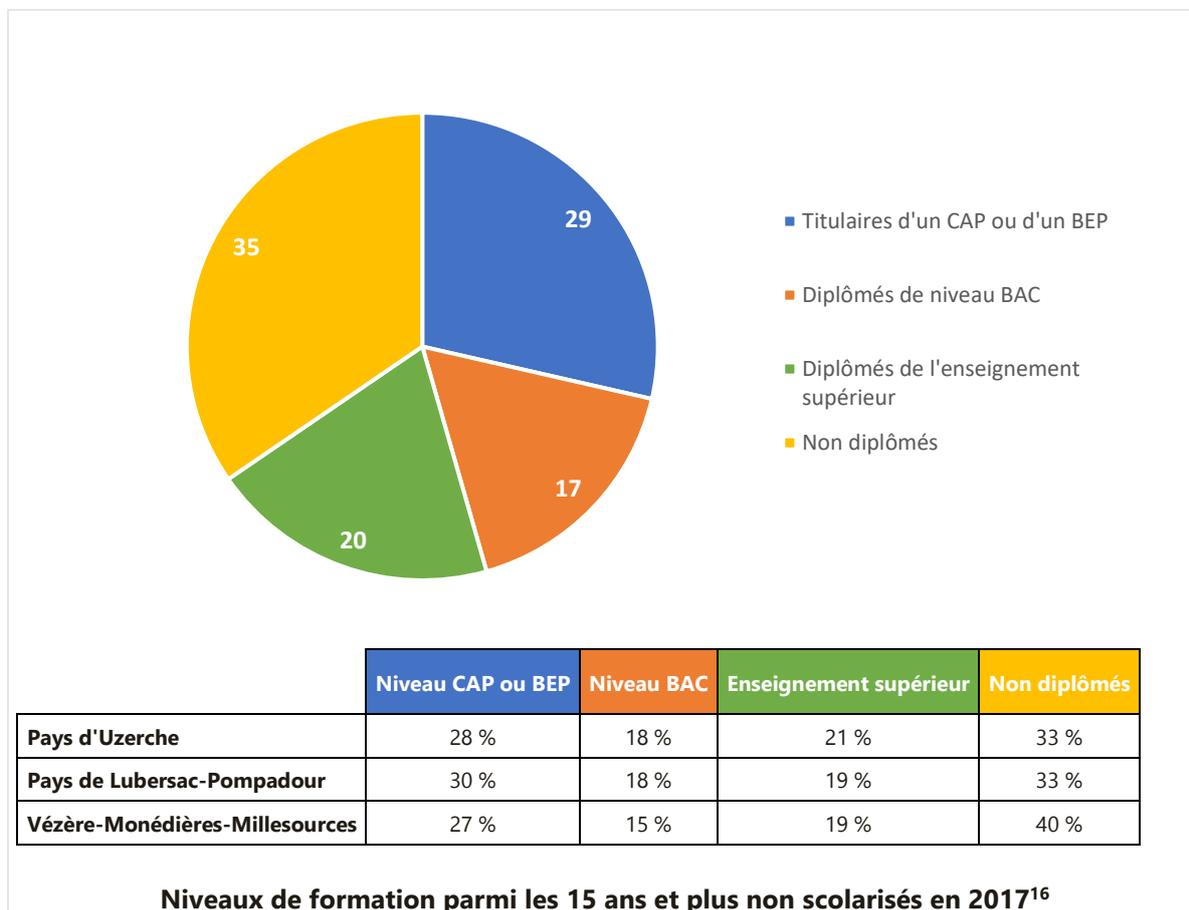
- **24 écoles maternelles et élémentaires** (1 412 élèves accueillis sur l'année scolaire 2019-2020), implantées principalement sur le Pays d'Uzerche et sur le Pays de Lubersac-Pompadour
- **3 collèges** (775 élèves accueillis sur l'année scolaire 2019-2020) à Lubersac, Uzerche et Treignac
- **Une Ecole Hotellière** (une trentaine d'élèves accueillis sur l'année scolaire 2019-2020) à Treignac



¹³ Cartographie EY, 2021. Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

QUELS NIVEAUX DE FORMATION EN 2017 ?

En 2017, on observe que **65 % de la population de 15 ans et plus non scolarisée est diplômée** (29 % est titulaire d'un CAP¹⁴ ou d'un BEP¹⁵, 17 % est diplômée du baccalauréat et 20 % est diplômée de l'enseignement supérieur). **35 % de la population de 15 ans et plus non scolarisée est non diplômée.**



A l'échelle des communautés de communes, on observe une part de non diplômés plus importante sur Vézère-Monédières-Millesources.

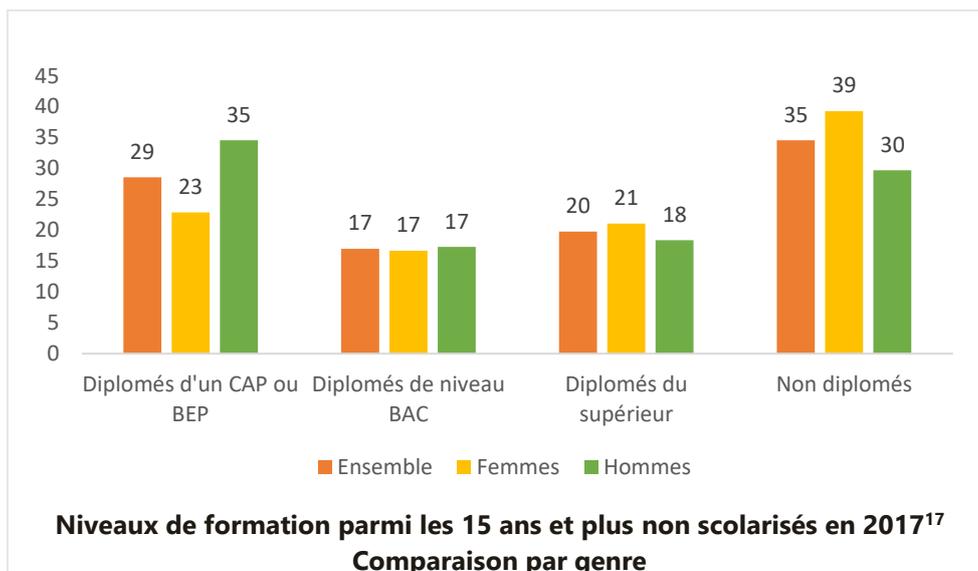
Concernant **le niveau de formation par genre**, on observe que **la part des hommes diplômés est plus élevée que celle des femmes** (+ 9 points).

Cependant, **concernant l'enseignement supérieur, la part des hommes diplômés est plus faible que celle des femmes** (- 3 points).

¹⁴ Certificat d'Aptitude Professionnelle

¹⁵ Brevet d'Enseignement professionnel

¹⁶ Source : Observatoire des territoires RP 2017



Et à l'échelle départementale et régionale ?

En 2017, on observe **une part plus importante de diplômés à l'échelle départementale (71 %) et régionale (72 %)**. Si la part de titulaires du CAP ou d'un BEP et la part de diplômés du BAC sont comparables, **la part de diplômés du supérieur est plus importante à l'échelle départementale (23 %) et régionale (27 %)**.

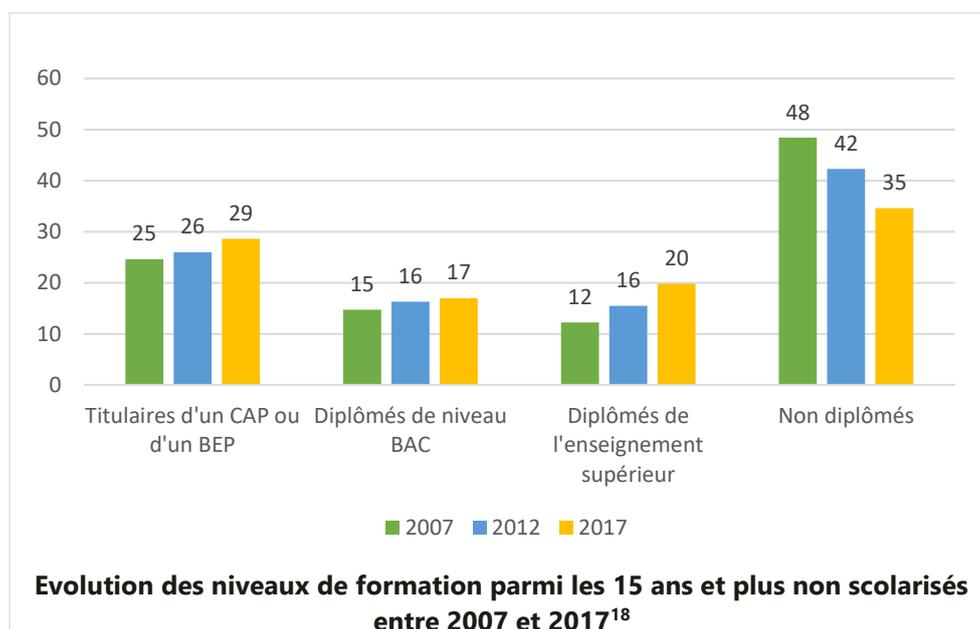
Concernant le niveau de formation par genre, **la part des hommes diplômés est également plus élevée que celle des femmes (+ 10 points à l'échelle départementale et + 7 points à l'échelle régionale)**.

La part des **hommes diplômés de l'enseignement supérieur est également plus faible que celle des femmes (- 2 points à l'échelle départementale et régionale)**.

¹⁷ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DES NIVEAUX DE FORMATION DE 2007 A 2017 ?

De 1999 à 2017, on observe **une augmentation du nombre de diplômés de 14 points. La part de diplômés de l'enseignement supérieur connaît l'augmentation la plus significative (+ 8 points).**



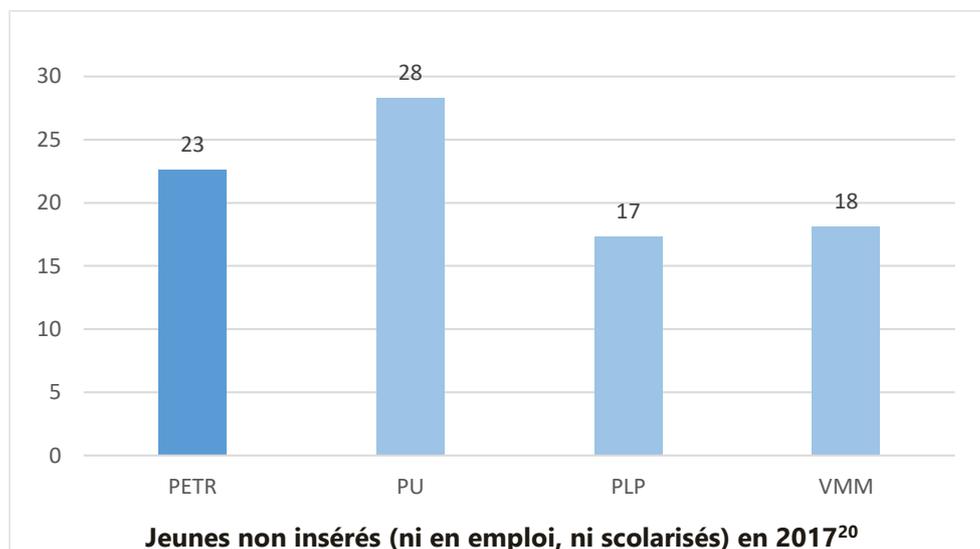
Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 1999 à 2017, on observe également **une augmentation du nombre de diplômés à l'échelle départementale (+ 10 points) et régionale (+ 11 points) mais dans une moindre proportion.**

¹⁸ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE PART DE JEUNES NI EN EMPLOI, NI SCOLARISÉS EN 2017 ?

En 2017, concernant la **population âgée de 15 à 24 ans**, le PETR compte **23 % de jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)**¹⁹.



A l'échelle des communautés de communes, cette part s'élève à 28 % sur le Pays d'Uzerche, à 17 % sur le Pays de Lubersac-Pompadour et à 18 % sur Vézère-Monédières-Millesources. **Cette part est donc particulièrement importante sur le Pays d'Uzerche.**

A l'échelle des communes, on observe que la **majorité des pôles structurants connaissent un taux comparable à celui du PETR (Arnac-Pompadour) ou plus faible (Chamberet, Lubersac, Treignac)**. Il faut noter que **ce taux est particulièrement élevé sur la commune d'Uzerche (46 %)**.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

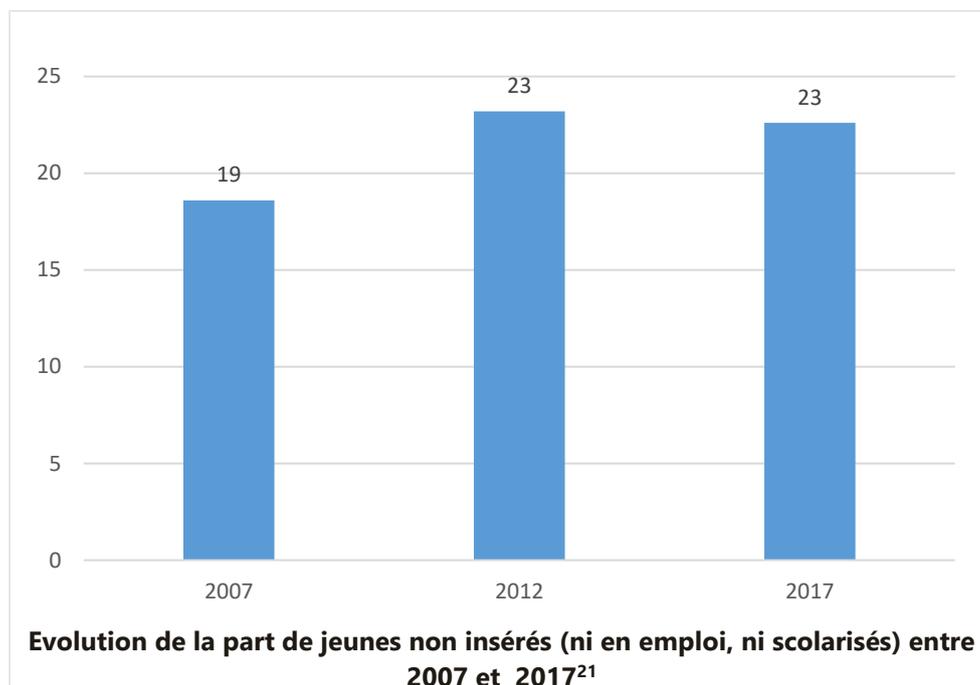
En 2017, on observe **une part de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation) bien plus faible à l'échelle départementale (15 %) et régionale (17 %)**.

¹⁹ L'indicateur est le **rapport de la population des jeunes non insérés à l'ensemble de la population des 15-24 ans**. On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel.

²⁰ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DE LA PART DE JEUNES NI EN EMPLOI, NI SCOLARISES DE 2007 A 2017 ?

De 2007 à 2017, **la part de jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) du PETR a augmenté de 4 points**. On observe toutefois **une stabilisation entre 2012 et 2017**.



Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 2007 à 2017, on observe **une tendance comparable à l'échelle départementale** (+ 3 points, passant de 12 à 15 %) **et régionale** (+ 4 points, passant de 13 à 17 %) **avec une stabilisation entre 2012 et 2017**.

²¹ Source : Observatoire des territoires RP 2017

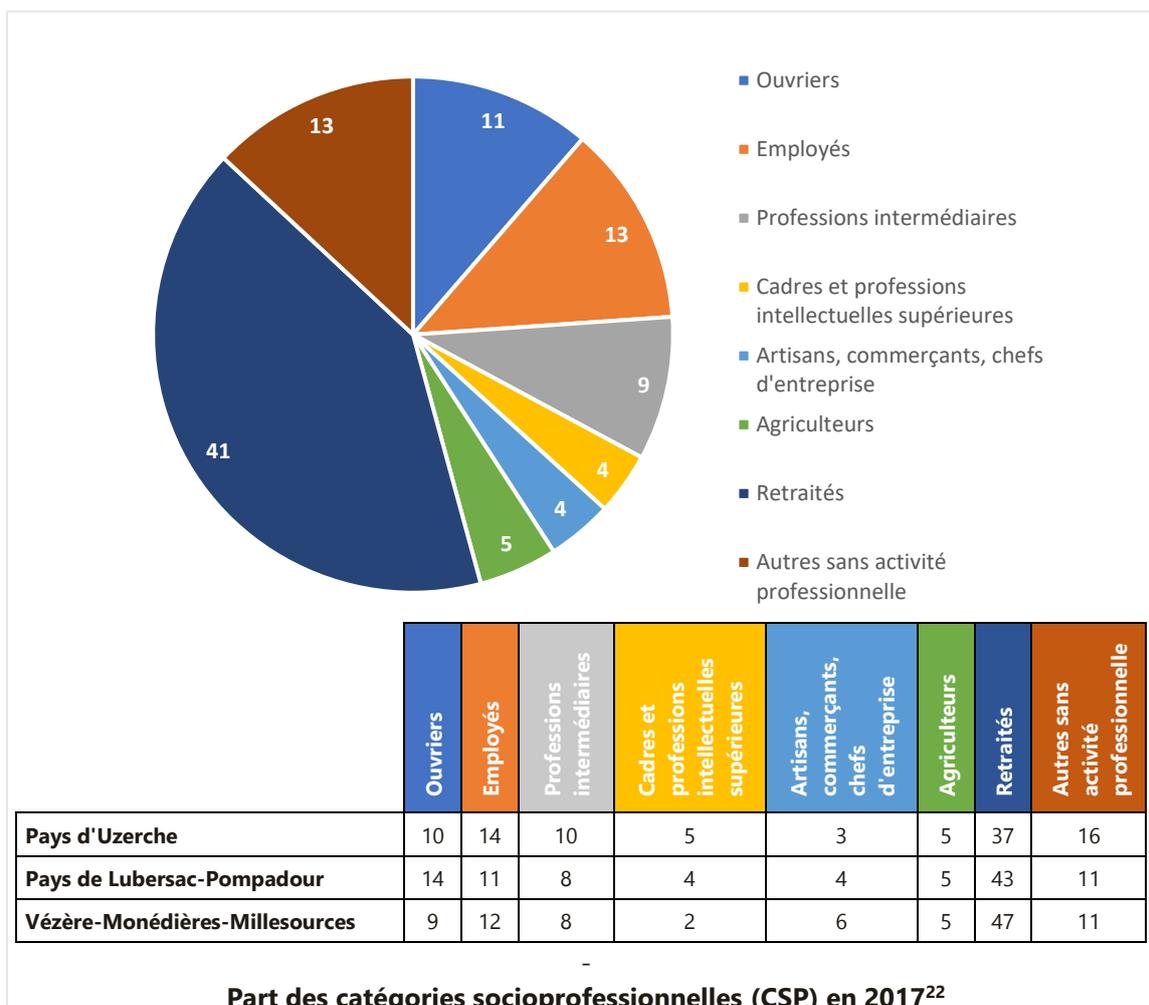
QUELLES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES ET QUELLE EVOLUTION ?

QUELLE CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES EN 2017 ?

En 2017, **plus de 40 % de la population du PETR est retraitée.**

Concernant la **population active occupée ayant un emploi**, les catégories les plus représentées sont les **employés** (13 %), les **ouvriers** (11 %) et les **professions intermédiaires** (9 %).

On observe également une **part importante des autres personnes sans activité professionnelle** regroupant les chômeurs et les inactifs (13 %).



A l'échelle des communautés de communes, on observe une **composition des catégories socioprofessionnelles similaire**. On observe toutefois un **écart important entre la part de retraités du Pays d'Uzerche (37 %) et celle de Vézère-Monédières-Millesources (47 %)**.

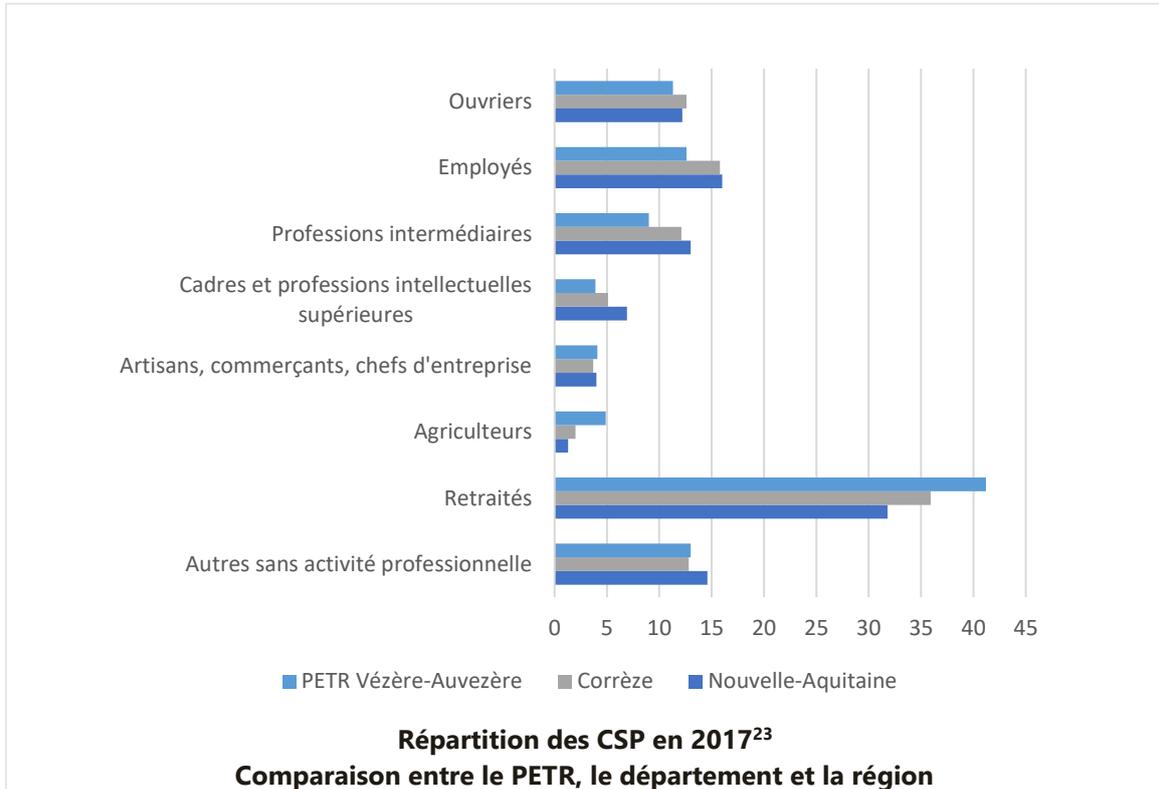
A l'échelle des communes, on observe une **prépondérance de la part de retraités dans les pôles structurants, au-delà de 40 % (exceptée la commune d'Uzerche pour qui cette part s'élève à 28 % seulement)**.

²² Source : Observatoire des territoires RP 2017

Et à l'échelle départementale et régionale ?

En 2017, on observe **une part de retraités bien inférieure à l'échelle départementale (36 %) et régionale (32 %)**. Cela démontre qu'il y a **une surreprésentation des retraités sur le PETR**.

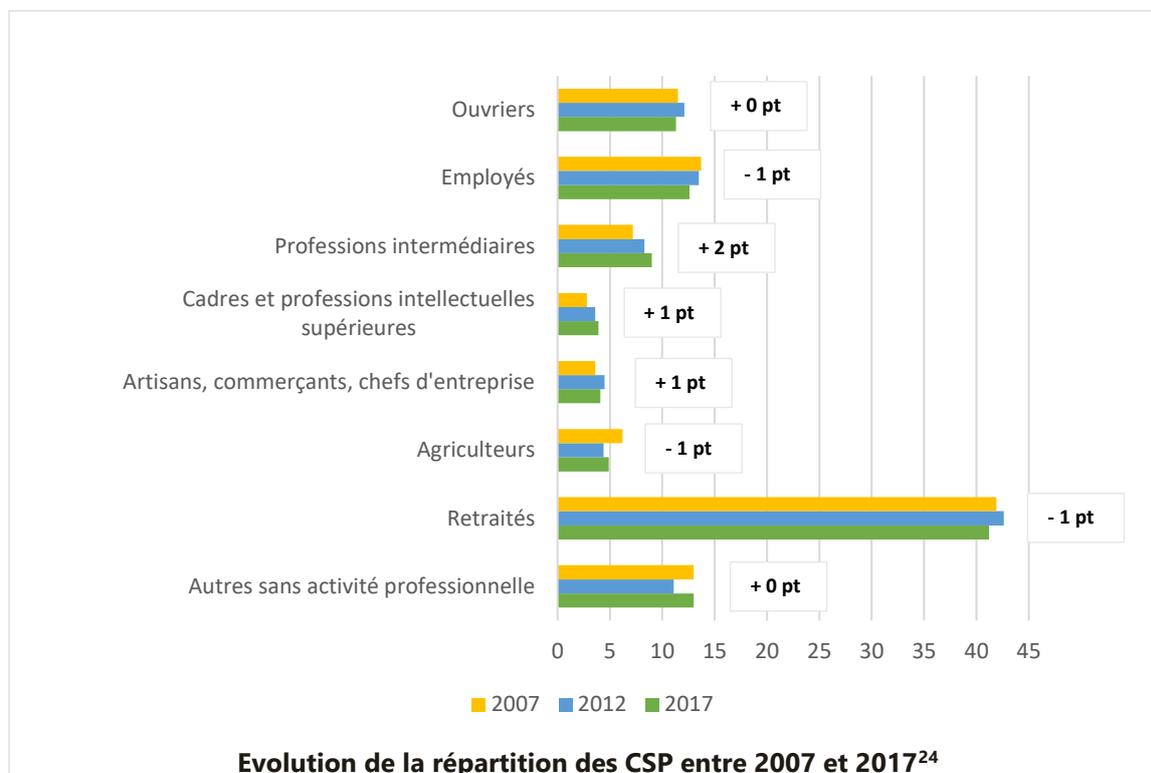
Par ailleurs, on observe **une part plus importante d'employés, de professions intermédiaires et de cadres et de professions intermédiaires et une part plus faible d'agriculteurs** à l'échelle départementale et régionale.



²³ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DE 2007 A 2017 ?

De 2007 à 2017, **la part de chaque catégorie socioprofessionnelle est restée relativement stable**. On observe toutefois une **légère augmentation** de la part des **professions intermédiaires** (+ 2 points) et des **cadres et professions intellectuelles supérieures** (+ 1 point).



Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 2007 à 2017, on observe également **une stabilité de la part de chaque catégorie socioprofessionnelle à l'échelle départementale et régionale**.

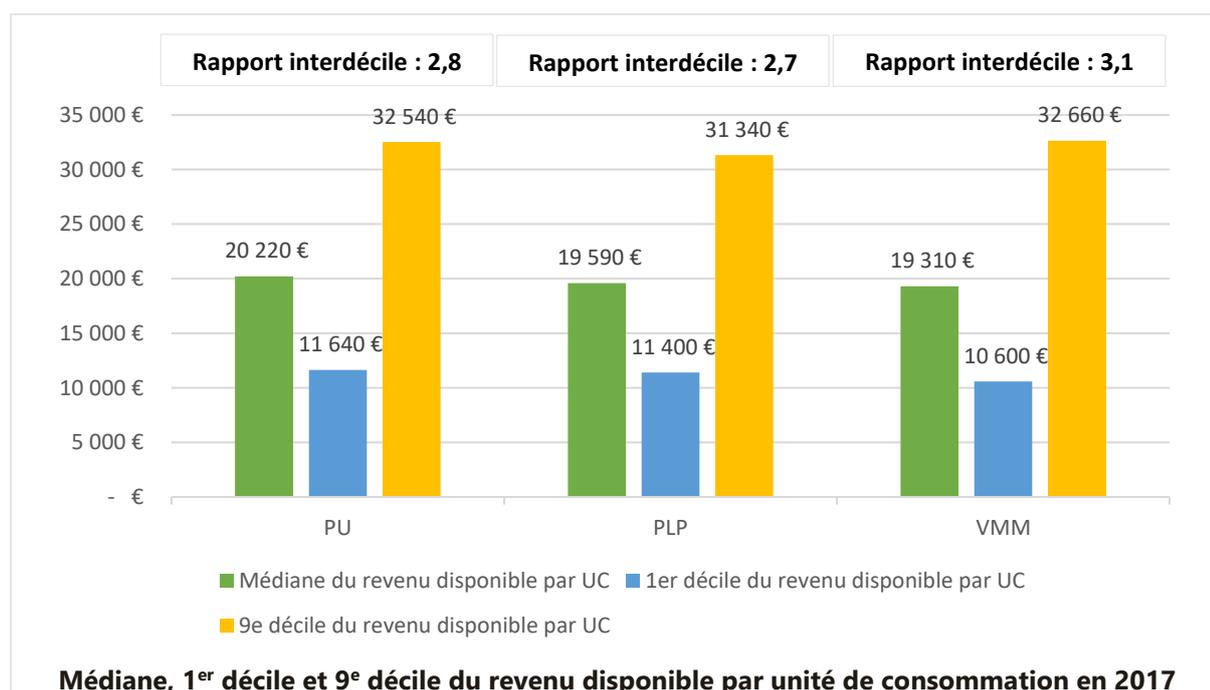
²⁴ Source : Observatoire des territoires RP 2007-2017

QUEL NIVEAU DE VIE DES HABITANTS ?

QUELS REVENUS EN 2017 ?

En 2017, la **médiane du revenu disponible par unité de consommation**²⁵ est de 20 220 € sur le Pays d'Uzerche, 19 590 € sur le Pays de Lubersac-Pompadour et 19 310 € sur Vézère-Monédières-Millesources (donnée non disponible à l'échelle du PETR). On observe donc un **écart important entre le Pays d'Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources**.

Concernant les **écarts entre les habitants les plus riches et les habitants les plus pauvres** du PETR, on observe un rapport interdécile du revenu par unité de consommation²⁶ de 2,8 sur le Pays d'Uzerche, de 2,7 sur le Pays de Lubersac-Pompadour et de 3,1 sur Vézère-Monédières-Millesources.



²⁵ La **médiane du revenu disponible** correspond au **niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus**. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

Le **revenu disponible** est le **revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner**. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Le **revenu disponible par unité de consommation (UC)**, également appelé "**niveau de vie**", est le **revenu disponible par "équivalent adulte"**. Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Les **Unité de Consommation (UC)** sont un système de pondération **attribuant un coefficient à chaque membre du ménage** et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante : **1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans**.

²⁶ Les **rapports interdéciles des revenus** permettent d'**identifier les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres**. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le **rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes**.

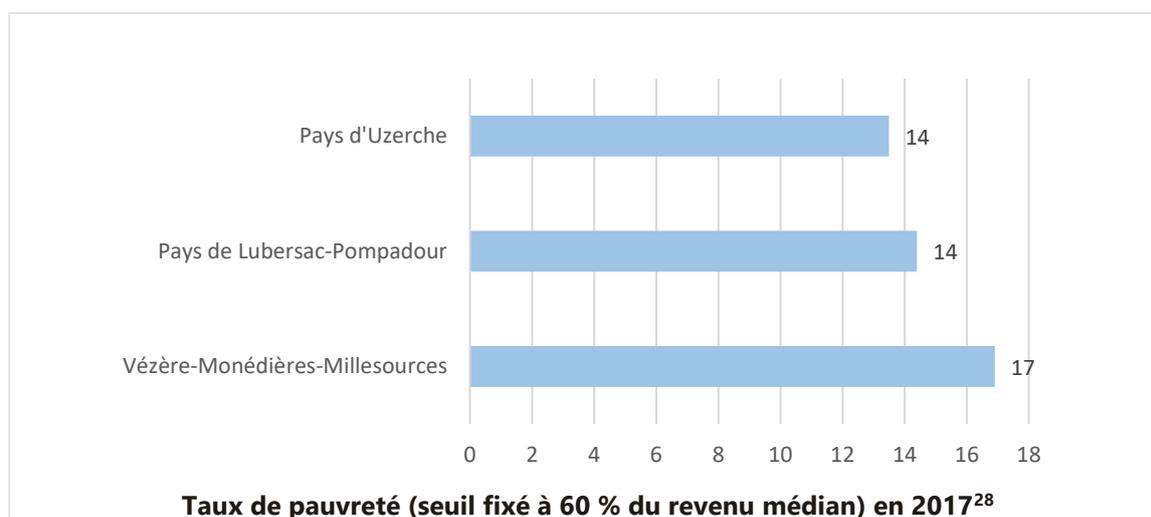
Et à l'échelle départementale et régionale ?

En 2017, la **médiane du revenu disponible par unité de consommation** est **plus élevée à l'échelle départementale** (20 410 €) **et régionale** (20 670 €).

Le **rapport interdécile du revenu par unité de consommation** est **comparable à ceux observés sur le territoire** (2,9 à l'échelle départementale et 3,1 à l'échelle régionale).

QUEL TAUX DE PAUVRETE ?

En 2017, le **taux de pauvreté** (seuil fixé à 60 % du revenu médian)²⁷ est de 14 % sur le Pays d'Uzerche et sur le Pays de Lubersac-Pompadour et de 17 % sur Vézère-Monédières-Millesources.



Et à l'échelle départementale et régionale ?

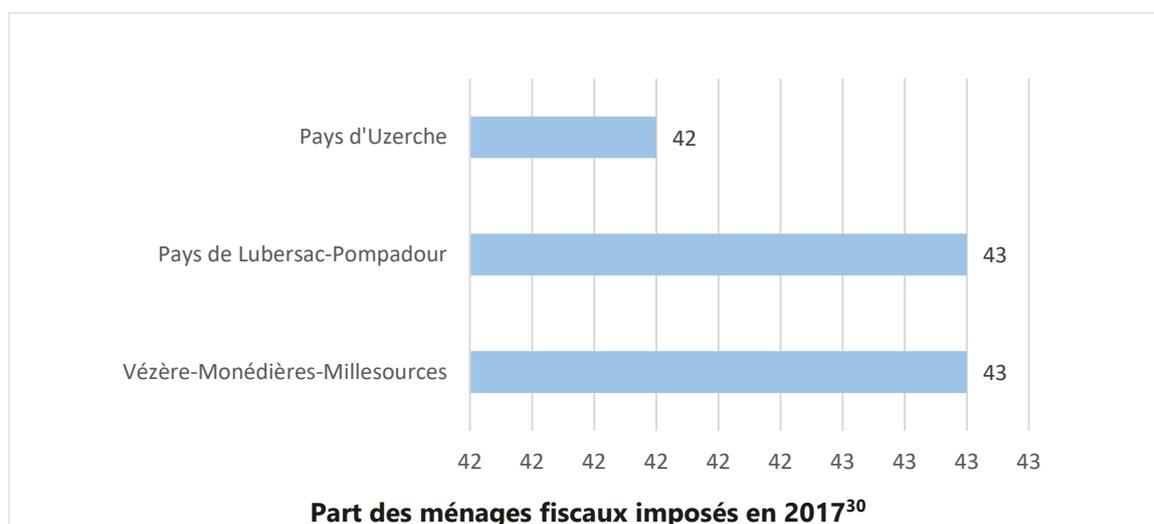
En 2017, on observe un **taux de pauvreté similaire à celui du PETR à l'échelle départementale (13 %) et régionale (14 %)**.

²⁷ Le **taux de pauvreté** correspond à la **proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie** (après transferts, impôts et prestations sociales) **est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible** de l'ensemble de la population.

²⁸ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE PART DE MENAGES FISCAUX IMPOSES ?

En 2017, la **part de ménages fiscaux imposés**²⁹ s'élève à 42 % sur le Pays d'Uzerche et à 43 % sur le Pays de Lubersac-Pompadour et sur Vézère-Monédières-Millesources.



Et à l'échelle départementale et régionale ?

En 2017, on observe **une part des ménages fiscaux imposés plus élevé à l'échelle départementale (47 %) et régionale (49 %).**

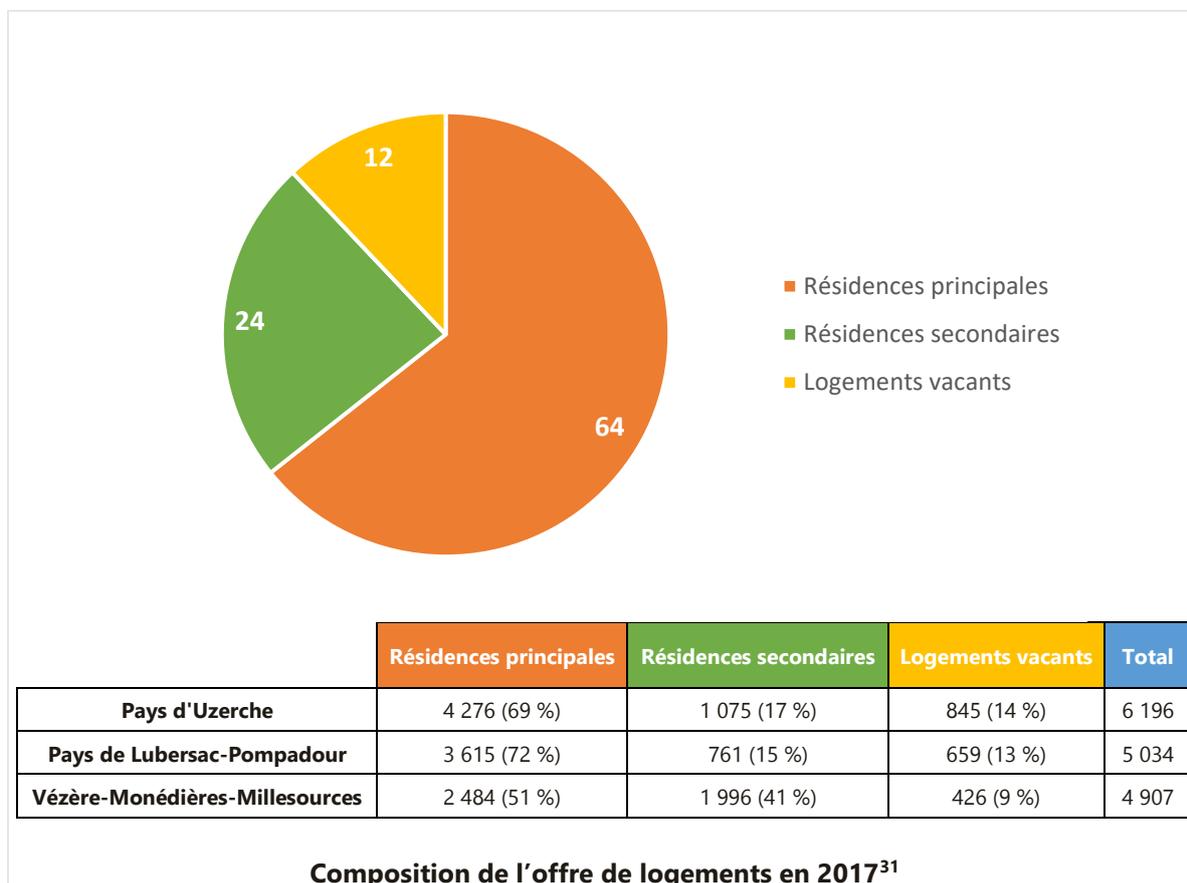
²⁹ Un **ménage fiscal** est un **ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement**. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

³⁰ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUELLE EVOLUTION ?

QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS EN 2017 ?

En 2017, le PETR compte **16 137 logements**. Ces logements sont **en majorité des résidences principales (64 %)**.



A l'échelle des communautés de communes, on observe que **les profils du Pays d'Uzerche et du Pays de Lubersac-Pompadour sont comparables**. En revanche, **Vézère-Monédières-Millesources** compte **une part de résidences secondaires particulièrement élevée** et **une part de résidences principales et de logements vacants plus faible**.

A l'échelle des communes, on observe que **les pôles structurants du territoire concentrent quasiment 40 % de l'offre de logements** (1 590 à Uzerche, 1 462 à Lubersac, 1 269 à Treignac, 1 120 à Chamberet et 867 à Arnac-Pompadour) **et 46 % des logements vacants**.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

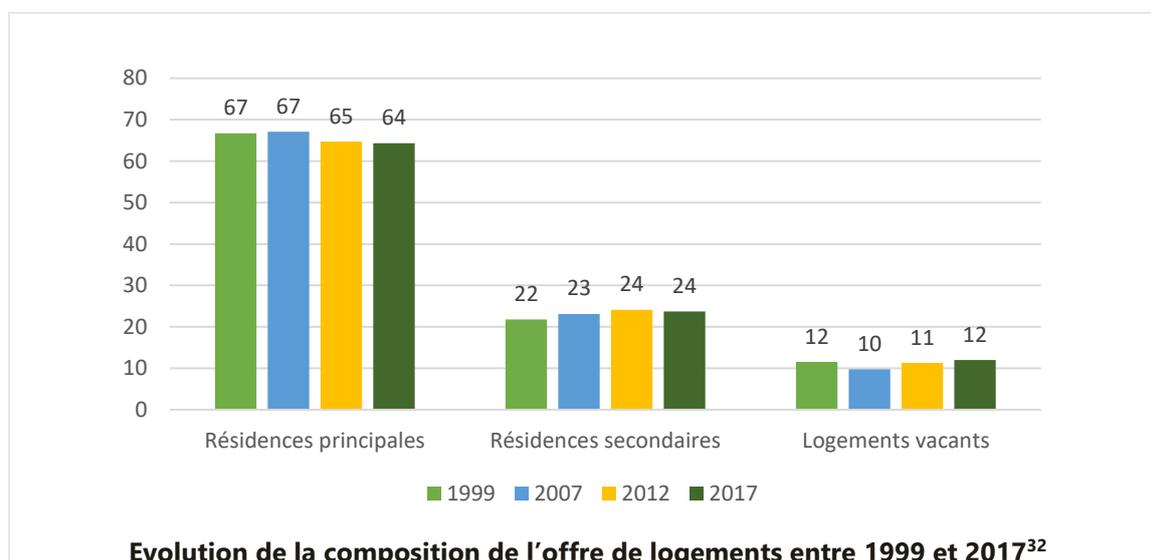
En 2017, on observe **une part de résidences principales bien plus élevée et une part de logements vacants légèrement plus faible à l'échelle départementale** (respectivement 74 % et 11 %) **et régionale** (respectivement 79 % et 9 %).

³¹ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DE 1999 A 2017 ?

De 1999 à 2017, **le nombre total de logements du PETR a augmenté** (+ 1 795).

La part des résidences principales a diminué de 3 points au profit de **la part de résidences secondaire qui a augmenté** de 2 points. Après une diminution entre 1999 et 2007, **la part de logements vacants repart à la hausse** entre 2007 et 2017.



Et à l'échelle départementale et régionale ?

On observe une évolution comparable avec **une légère diminution de la part de résidences principales et une légère hausse de la part de logements vacants à l'échelle départementale et régionale** (respectivement - 2 points et + 2 points dans les deux cas).

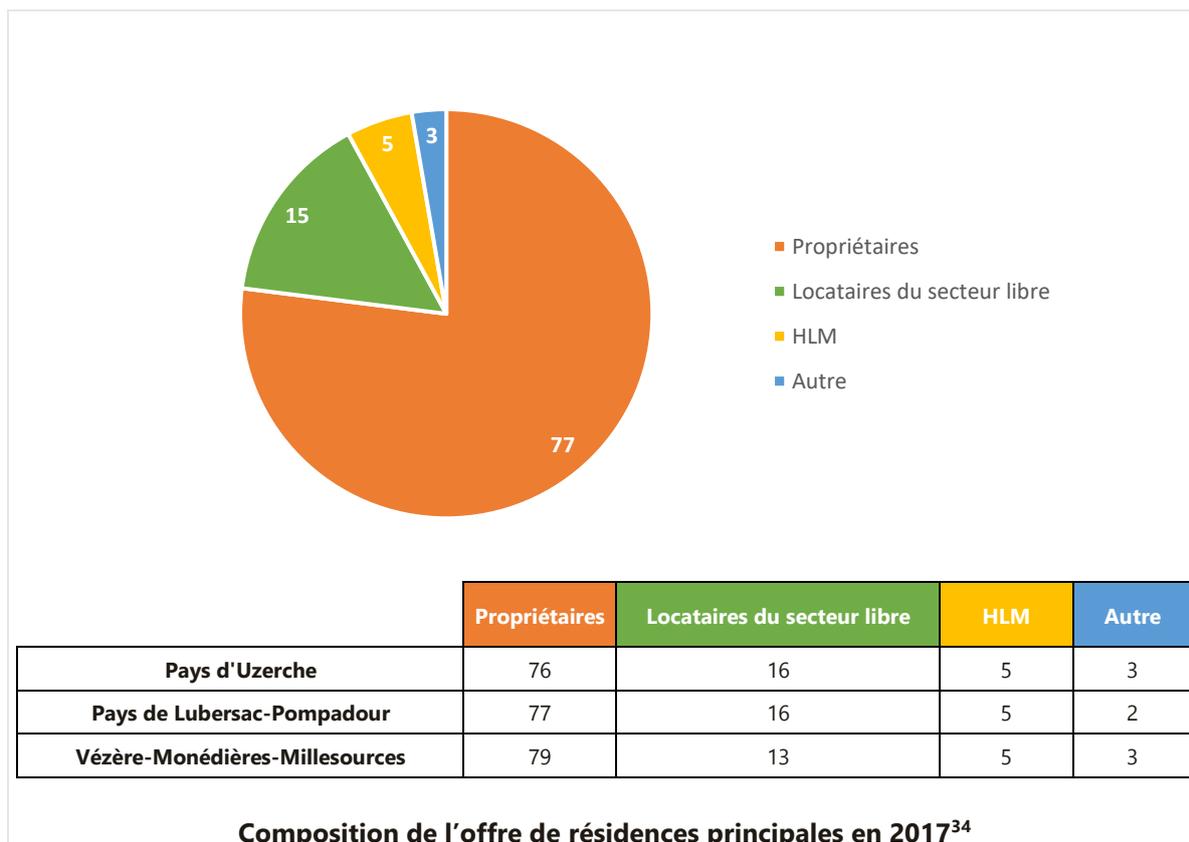
³² Source : Observatoire des territoires RP 2007-2017

COMBIEN DE PROPRIETAIRES ET DE LOCATAIRES ET QUELLE EVOLUTION DE 2007 A 2017 ?

Comme indiqué précédemment, 64 % des logements du PETR sont des résidences principales (10 375 logements). Ces résidences principales comprennent notamment des résidences occupées par :

- Des propriétaires
- Des locataires du secteur libre
- Des locataires en HLM³³

On observe que **les trois quarts des résidences principales sont occupées par des propriétaires. La part de locataires** (secteur libre et HLM confondus) **est relativement faible** (20 %).



A l'échelle des communautés de communes, on observe **une composition de l'offre de résidences principales similaires**. On peut toutefois noter que **Vézère-Monédières-Millesources** dispose d'une **part plus faible de locataires du secteur libre**.

Jean-Michel N, Directeur général (Arnac-Pompadour)

C'est très difficile de trouver un logement. Quand vous venez de l'extérieur, trouver un logement en locatif, c'est très compliqué. On n'a pas de logements disponibles, pour accueillir des gens qui viendraient travailler, c'est le gros paradoxe. Nous parlons de maisons vides, on parle de désertification et en même temps c'est difficile de trouver. Ou alors, on va trouver, mais loin des centres d'activité.

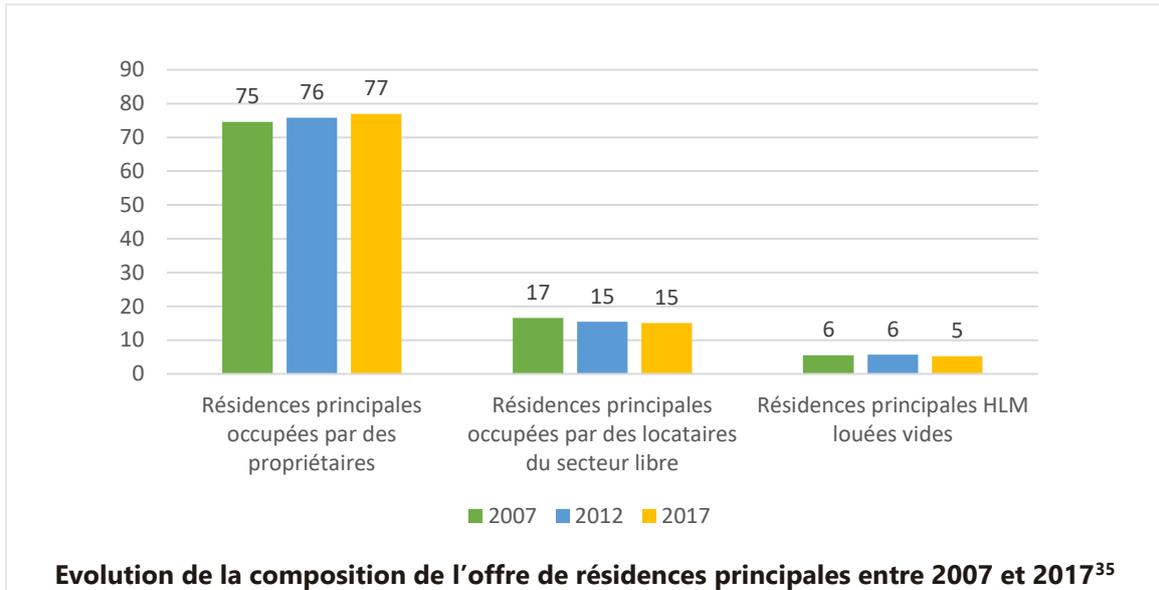
³³ Habitat à Loyer Modéré

³⁴ Source : Observatoire des territoires RP 2017

Et à l'échelle départementale et régionale ?

On observe **une part de résidences occupées par des propriétaires plus faible et une part occupée par des locataires bien plus élevée à l'échelle départementale** (respectivement 68 % et 29 %) **et régionale** (respectivement 62 % et 36 %).

Entre 2007 et 2017, **la part de résidences occupées par des propriétaires a augmenté (+ 2 points) au détriment de celle des résidences occupées par des locataires qui a diminué (- 3 points).**



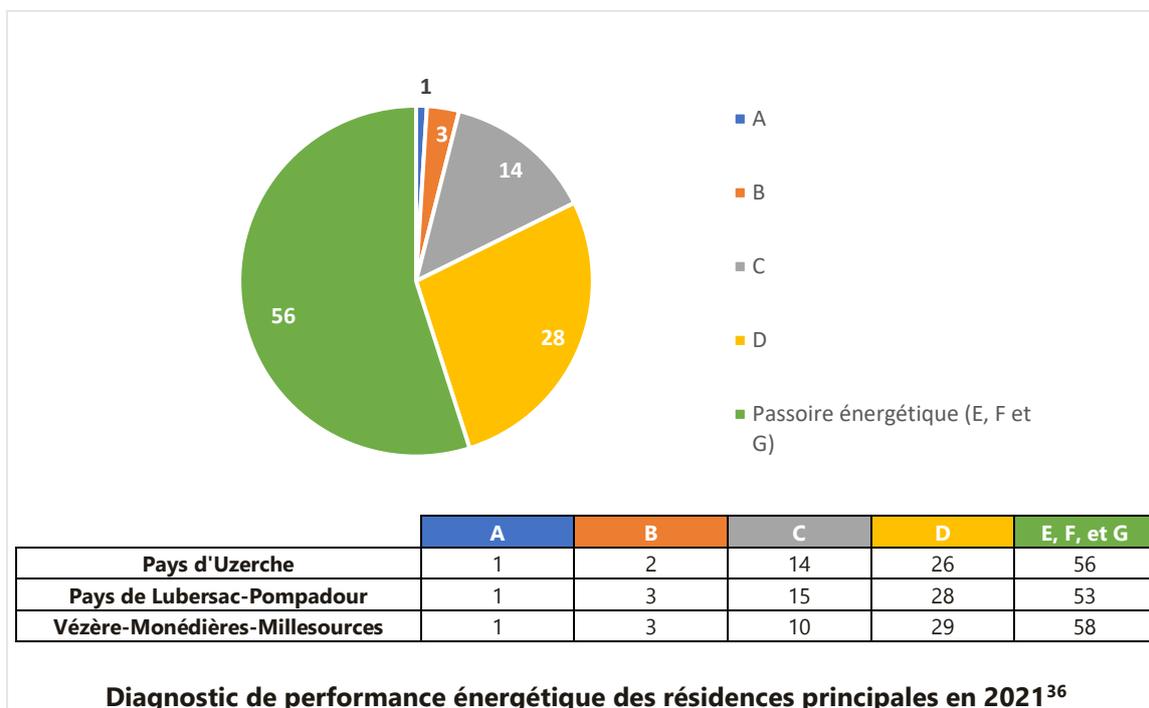
Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 2007 à 2017, on observe **la même évolution, dans les mêmes proportions, à l'échelle départementale.** En revanche, on observe **une stabilisation à l'échelle régionale.**

³⁵ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUEL CLASSEMENT ENERGETIQUE DES LOGEMENTS ?

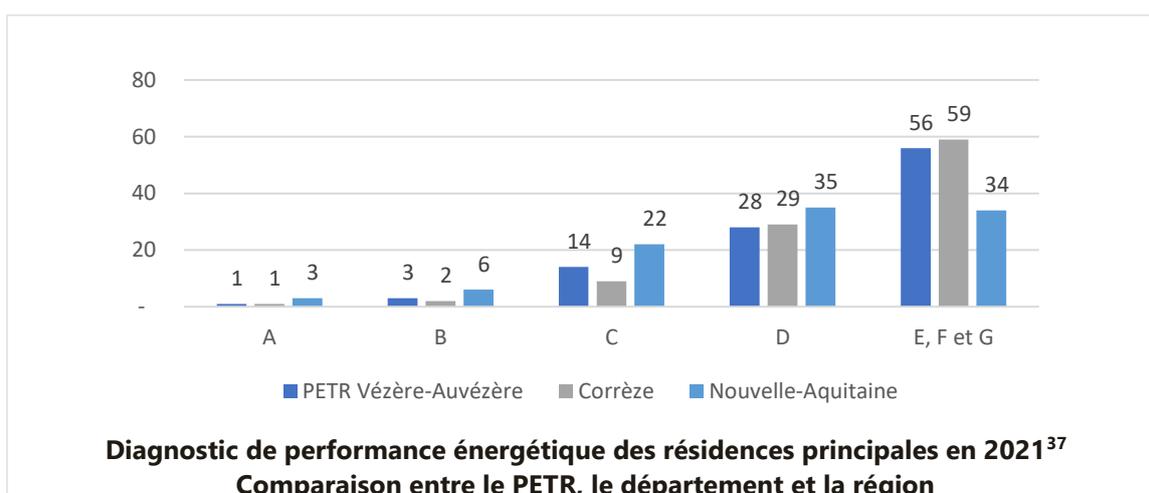
En 2021, plus de la moitié des résidences principales du PETR sont classées E, F et G en termes de performance énergétique (« passoires énergétiques »).



A l'échelle des communautés de communes, on observe **une performance énergétique des logements comparable**.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

En 2021, on observe **une performance énergétique des logements comparable à l'échelle du département et une meilleure performance à l'échelle régionale** (moins de « passoires énergétiques » notamment).

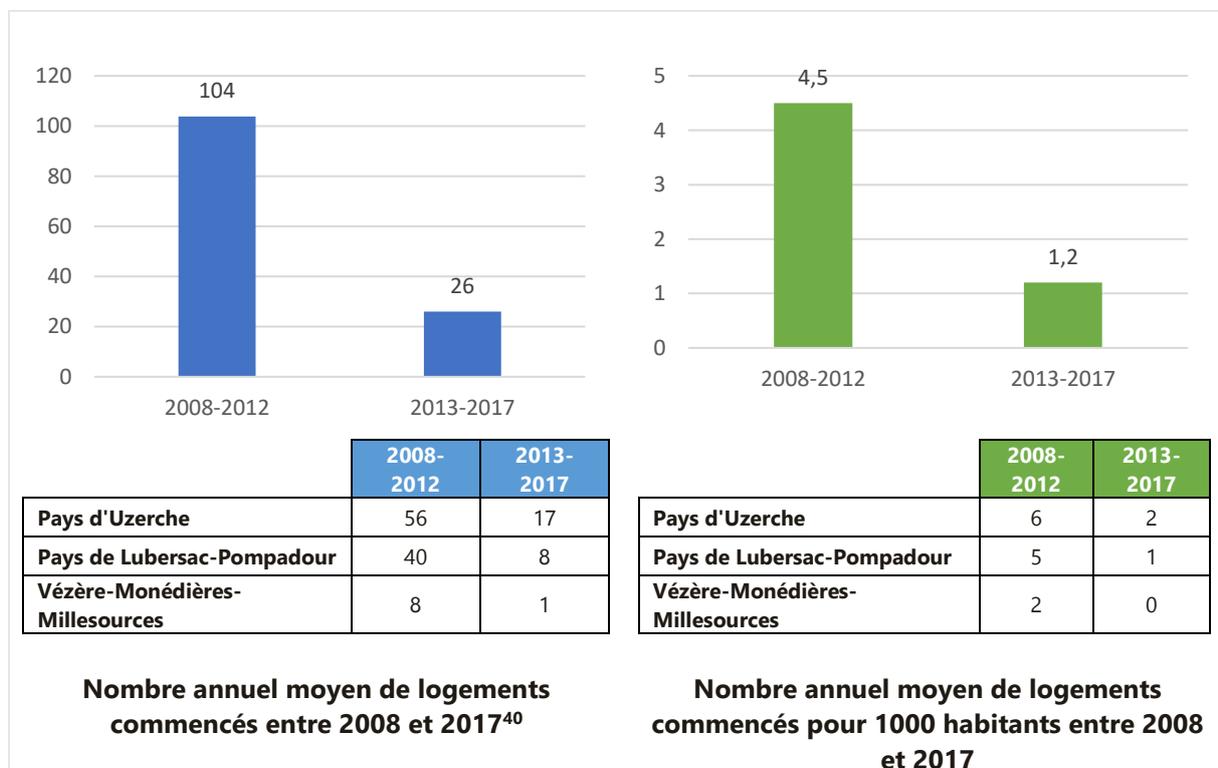


³⁶ Source : Observatoire des territoires RP 2017

³⁷ Source : Observatoire des territoires RP 2017

COMBIEN DE CONSTRUCTIONS NEUVES ET QUELLE EVOLUTION ENTRE 2008 ET 2017 ?

Entre 2008 et 2017, on observe **une diminution du nombre annuel moyen de logements commencés**³⁸ (- 78 constructions / an en moyenne) **et du nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants**³⁹ (- 3,3 points).



A l'échelle des communautés de communes, on observe que **la dynamique de constructions neuves est plus élevée sur le Pays d'Uzerche et sur le Pays de Lubersac-Pompadour** sur l'ensemble de la période.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 2008 à 2017, on observe **un nombre annuel moyen de constructions de logements pour 1 000 habitants quasiment équivalent à l'échelle départementale** (4 sur la période 2008-2012 puis 2 sur 2013-2017) **et plus élevé à l'échelle régionale** (7 sur la période 2008-2012 puis 5 sur 2013-2017). Dans les deux cas, **ce nombre est en baisse** sur l'ensemble de la période (- 2 points).

³⁸ Le nombre annuel moyen de logements commencés correspond au nombre de logements mis en chantier. Les constructions considérées prennent uniquement en compte les logements (individuel pur, individuel groupé, collectif, en résidence)

³⁹ Le nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants, ou indice de construction, permet d'apprécier l'effort de construction en tenant compte du poids démographique du territoire

⁴⁰ Source : Observatoire des territoires RP 2007-2017

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES EN FAVEUR DE L'HABITAT ?

Le PETR compte deux **Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**⁴¹. Ces opérations sont portées par les **communautés de communes**.

Le **Pays de Lubersac-Pompadour** a signé sa convention avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Habitat et les différents partenaires en **septembre 2017**. Il faut noter que le Pays de Lubersac-Pompadour porte cette opération **en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive**.

Au-delà de l'OPAH classique qui concerne l'ensemble des communes du périmètre, cette opération comprend un volet **OPAH Renouvellement Urbain (OPAH RU)**⁴² qui concerne notamment la **commune de Lubersac** (secteur du centre-bourg).

Le **Pays d'Uzerche** a signé sa convention avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Habitat et les différents partenaires en février 2019.

Au-delà de l'OPAH classique qui concerne l'ensemble des communes du périmètre, cette opération comprend un volet **OPAH Renouvellement Urbain (OPAH RU)** qui concerne notamment les **communes de Salon-la-Tour, Uzerche et Vigeois** (secteurs du centre-bourg).

Ces opérations permettent notamment de soutenir financièrement la **rénovation énergétique des logements**, enjeu important pour le territoire au vu des diagnostics de performance énergétique réalisés sur les résidences principales du territoire.

Elles permettent également **d'adapter les logements au maintien à domicile**, enjeu également important pour le territoire au vu de la part importante de personnes âgées et du vieillissement de la population.

Enfin, elles permettent de **lutter contre l'habitat indigne**.

A ce jour, **Vézère-Monédières-Millesources a finalisée l'étude pré opérationnelle**, préalable au lancement de l'opération.

Afin de renseigner les usagers sur les aides à l'habitat existantes (OPAH ou autres), il est envisagé de créer **un guichet unique** regroupant toutes les informations. Ce dispositif est envisagé **à l'échelle de la Corrèze**, à l'exception de la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive et du Pays de Lubersac-Pompadour qui ont déjà mis en place une Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat dans le cadre de leur OPAH.

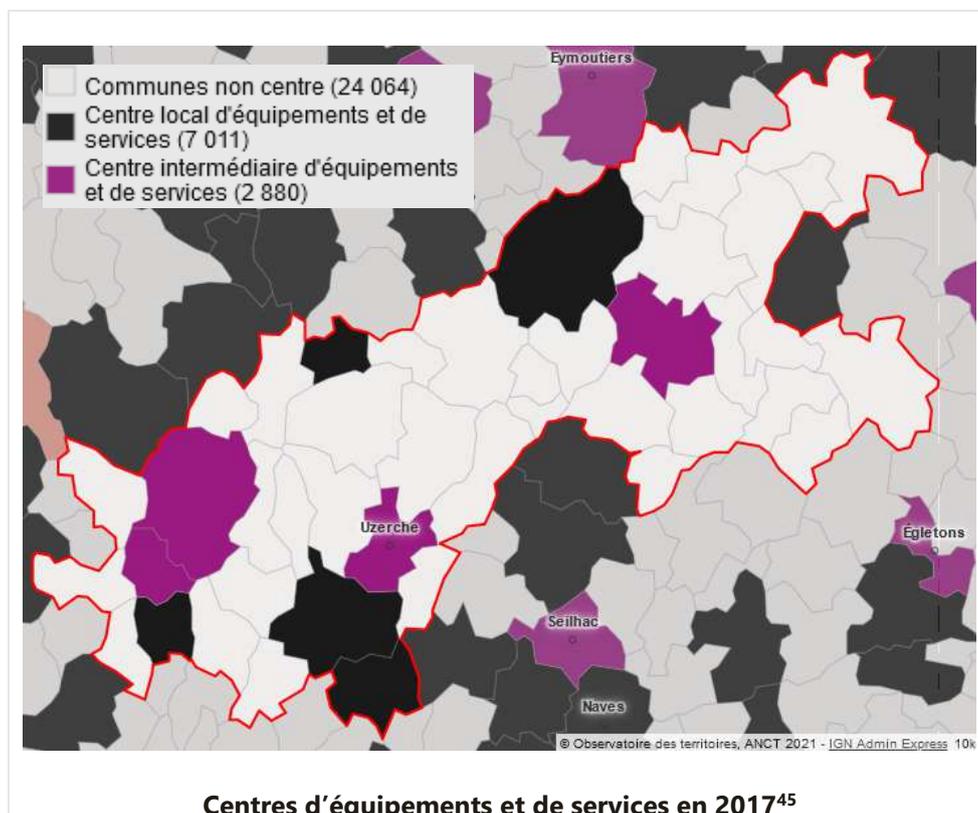
⁴¹ Une OPAH propose **une ingénierie et des aides financières**. Elle porte notamment sur la **réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées**. Elle est d'une durée de **3 à 5 ans**. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires (Agence Nationale de l'Habitat)

⁴² **L'OPAH de Renouvellement urbain** intéresse tout particulièrement **des territoires urbains confrontés à de graves dysfonctionnements urbains et sociaux** qui impliquent que la collectivité territoriale et ses partenaires Etat et ANAH mettent en place des dispositifs volontaristes d'intervention, complétant les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat, afin d'inverser les phénomènes de dévalorisation et d'assurer des conditions de vie et d'habitat décentes à la population résidente.

QUELLE OFFRE DE SERVICES ?

L'offre de commerces et de services du PETR se concentre essentiellement dans ses **pôles structurants** ainsi que dans les **communes de Masseret, Perpezac-le-Noir, Saint-Sornin-Lavolps et Vigeois**.

Il compte **5 centres locaux d'équipements et de services**⁴³ (Chamberet, Masseret, Perpezac-le-Noir, Saint-Sornin-Lavolps et Vigeois) et **4 centres intermédiaires**⁴⁴ (Arnac-Pompadour, Lubersac, Treignac et Uzerche).



Par ailleurs, le PETR est situé à **proximité de 2 centres structurants d'équipements et de services**⁴⁶ (Saint-Yrieix-la-Perche et Ussel) et de **3 centres majeurs**⁴⁷ (Brive-la-Gaillarde, Limoges et Tulle).

⁴³ Les **centres locaux d'équipements et de services** proposent une offre composée **d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité** (coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment).

⁴⁴ Les **centres intermédiaires** proposent une offre composée **d'une trentaine de commerces et services**, faisant de ces centres de **véritables foyers d'activité du quotidien** (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée...).

⁴⁵ Observatoire des territoires

⁴⁶ Les **centres structurants** proposent une **quarantaine d'équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien** (équipements commerciaux plus spécialisés [librairie, épicerie, magasin de chaussures, de sports, d'électroménager, de meubles], hôtels, agences de travail temporaire) mais aussi des **services de santé plus spécialisés** (laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie).

⁴⁷ Les **centres majeurs** proposent des **services plus rares** comme certaines spécialités médicales hospitalières, des services de l'aide sociale aux personnes fragiles, des tribunaux, des établissements universitaires, de grands équipements sportifs et culturels et de grande distribution.

QUELS SECTEURS A ENJEUX POUR LES ANNEES A VENIR ?

LA SANTE

L'offre de santé du PETR se concentre essentiellement dans ses **pôles structurants**.

Le Pays de Lubersac-Pompadour compte **deux maisons de santé pluridisciplinaires** (MSP) :

- Une MSP à Arnac-Pompadour
- Une MSP à Lubersac

Le Pays d'Uzerche compte **trois maisons médicales** :

- Une Maison médicale à Uzerche
- Une Maison médicale à Vigeois
- Une Maison médicale à Masseret

Il n'y a pas de maison de santé pluridisciplinaire.

Elle compte également **des établissements médico-sociaux à destination** :

- **Des personnes âgées** (EHPAD d'Uzerche – 176 places ; EHPAD de Vigeois – 90 places ; EHPAD de Perpezac-le-Noir – 19 places...)
- **Des personnes handicapées** (foyer de vie à Condat-sur-Ganaveix – 44 places...)

Vézère-Monédières-Millesources compte **deux maisons de santé pluridisciplinaires** (MSP) :

- Une MSP à Treignac
- Une MSP à Chamberet

Elle compte également **des établissements médico-sociaux à destination** :

- **Des personnes âgées** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes [EHPAD] de Treignac – 116 places ; EHPAD à Chamberet – 86 places ; lieu de vie intergénérationnel à Bonnefond – 7 places...),
- **Des personnes handicapées** (foyer de vie⁴⁸ à Chamberet – 31 places ; Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)⁴⁹ à Chamberet – 37 places...),
- **Des jeunes en difficultés** (Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de la Fondation Pompidou à Treignac, centre éducatif fermé à Soudaine-Lavinadière, lieu de vie intergénérationnel à Bonnefond...).

Malgré une politique locale volontariste, les communautés de communes feront prochainement face à une **pénurie de médecins généralistes** (notamment liée à des départs à la retraite).

Cette pénurie de médecins généralistes posera problème à la **population** mais également aux **institutions médicales** citées ci-dessus.

⁴⁸ Un **foyer de vie** accueille une population adulte présentant soit une déficience intellectuelle, soit une pathologie psychiatrique (ou des antécédents), soit des handicaps associés ne permettant pas d'exercer une activité professionnelle même en milieu protégé (définition de l'Association Vieillesse et Handicap de Chamberet)

⁴⁹ Une **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)** accueille des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants (définition de l'AVEHC)

Franck D, Opticien (Uzerche)

Quand vous voyez le parc des médecins qui est en train de fondre comme la calotte glacière. Il n'y a plus de médecins, il n'y a plus du tout de médecins. C'est catastrophique, parce que si vous avez un tissu médical qui fond, qui n'est pas là, comment faire venir des gens, et comment, justement, rendre le milieu attractif, pour faire venir des gens, et implanter des gens ici ?

LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE

Le PETR compte plusieurs structures d'accueil pour la petite enfance et l'enfance.

Il faut noter que les communautés de communes du **Pays de Lubersac-Pompadour** et du **Pays d'Uzerche** sont **dotées de la compétence petite enfance et enfance contrairement à Vézère-Monédières-Millesources** (où les établissements publics, existants ou en projet, sont portés par les communes).

Concernant les **structures d'accueil de la petite enfance (0 à 3 ans)**, le PETR compte :

- **2 multi-accueils** (crèches) situés à Lubersac (20 places) et à Uzerche (22 places)
- Deux **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)**⁵⁰ à Perpezac-le-Noir et à Treignac
- Un **Lieu d'Accueil Enfants-Parents**⁵¹ à Lubersac
- Un **Relai-Accueil Petite Enfance**⁵² à Vigeois

Le territoire compte également 61 assistantes maternelles à domicile (18 sur le Pays de Lubersac-Pompadour, 36 sur le Pays d'Uzerche, 7 sur Vézère-Monédières-Millesources).

Quelle que soit la communauté de communes, **l'offre de places est bien inférieure à la demande**. Ce constat risque de s'accroître au vu de la **diminution du nombre d'assistantes maternelles (départs à la retraite, peu de nouvelles installations)**.

Afin de répondre à cette demande importante, la **commune d'Espartignac** souhaite créer **une Maison d'Assistantes Maternelles supplémentaire** et la **commune de Treignac** travaille actuellement sur un **projet de création de 12 places**. La commune de Chamberet réfléchit également à un projet de création de crèche.

Concernant les **structures d'accueil pour l'enfance (3 à 12 ans)**, le PETR compte **6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** à Saint-Sornin-Lavolps, à Lubersac, à Uzerche, à Vigeois, à Treignac et à Chamberet. Ces structures proposent des activités manuelles, sportives ou culturelles ainsi que des sorties et des séjours durant les vacances scolaires.

Pour rappel, chaque communauté de communes travaille actuellement avec la Caisse d'Allocation Familiale sur la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Dans ce cadre, les projets répondant aux problématiques liées à la petite enfance et à l'enfance pourraient notamment être soutenus.

⁵⁰ Une **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)** est un **local partagé** dans lequel des assistantes maternelles agréées ont la possibilité d'exercer leur métier, en dehors de leur domicile.

⁵¹ Un **Lieu d'Accueil Parents-Enfants** est un **lieu de rencontres et d'échanges** ouvert aux parents et aux enfants

⁵² Un **Relai Assistantes Maternelles (RAM)** est un lieu de rencontres et d'échanges ouvert aux assistantes maternelles, aux parents et aux enfants

L'ACCES AU DROIT⁵³

Le PETR compte **3 Maisons France Service**⁵⁴ (ou Maisons de Service au Public) à Chamberet, à Saint-Ybard et à Perpezac-le-Noir (services de l'Etat et partenaires).

Il compte également **une Maison de Solidarité Départementale**⁵⁵ à Uzerche.

Il n'y a pas de Maison du Département et de Services au Public (MDDSAP).

D'autres structures du territoire peuvent également assurer un rôle dans l'accès aux droits (tiers-lieu de Tarnac...).

Ces structures sont particulièrement importantes sur fait de l'accompagnement qu'elles proposent. En effet, les usagers peuvent parfois rencontrer des difficultés dans leurs démarches, notamment du fait d'un **manque de maîtrise des outils numériques**.

LE NUMERIQUE

Du fait du **projet « Corrèze 100 % fibre 2021 » porté par le Conseil départemental de la Corrèze**, le PETR dispose de la **fibre optique sur l'ensemble de son territoire**.

Fabien S, Ingénieur en informatique (Perpezac-le-Noir)

Je suis né ici. J'ai vécu ici, j'ai fait mes études après en Haute-Vienne, à Limoges, et vu la pauvreté du travail dans le numérique ici, j'ai décidé à la fin de mes études, je voulais connaître une bonne expérience professionnelle, je suis parti à Nice. On a décidé de revenir, au prix d'un travail un peu moins bien, ou voire pas de travail du tout dans le domaine que l'on faisait. J'ai été rappelé par la société dans laquelle je travaillais dans les Alpes-Maritimes, qui m'a réembauché, en télétravail, à 100 %. C'est interagir, vivre dans la nature, tout en ayant la possibilité de travailler dans le monde.

⁵³ Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir, en dehors de tout procès : connaître ses droits et ses obligations, être informée sur les moyens de les faire valoir ou d'exécuter ses obligations.

⁵⁴ Une **Maison France Service** et un **guichet unique** de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations proposant un accompagnement des usagers dans leurs démarches (Pôle Emploi, CARSAT, Maison des Ados, structures de lutte contre les violences conjugales...)

⁵⁵ Outre les missions d'action sociale généraliste, les **Maisons de La Solidarité Départementale** réunissent des professionnels répondant aux missions de Protection Maternelle Infantile, d'Aide Sociale à l'Enfance, aux problématiques de logement et/ou budgétaires, d'insertion.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

QUELLES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ?

Population de **22 379 habitants**, dont **40 % se concentre dans les pôles structurants** du territoire. Une **diminution du nombre d'habitants** de 1999 à 2017 avec toutefois un **ralentissement de cette diminution** sur la période récente.

Un **solde naturel négatif** de 1999 à 2017 et qui **diminue plus rapidement entre 2012 et 2017**. Un **solde migratoire positif** de 1999 à 2017 et qui **augmente plus rapidement entre 2012 et 2017**. La diminution du nombre d'habitants du PETR est liée au **solde naturel négatif que ne parvient pas à compenser le solde migratoire positif**. Au vu de son **solde migratoire positif** sur l'ensemble de la période, on observe que **le PETR, malgré sa dynamique démographique en baisse, est un territoire attractif**.

Une densité de population de **20 habitants / km²** avec une disparité notable entre les communautés de communes (densité plus élevée sur le Pays d'Uzerche et sur le Pays de Lubersac-Pompadour).

Une **population âgée** (40 % des habitants ont plus de 60 ans, 24 % ont moins de 30 ans) **et vieillissante** (de 1999 à 2017, + 1 point de la part des plus de 60 ans et - 2 points de la part des moins de 30 ans).

10 133 ménages dont la majorité se compose **d'une personne seule** (37 %) ou **d'un couple sans enfants** (35 %).

De 2007 à 2017, une **augmentation des ménages d'une personne seule** (+ 3 points) et une **diminution de la part des couples avec enfant(s)** (- 2 points).

QUELS NIVEAUX DE FORMATION ?

Un **maillage d'écoles maternelles et primaires plus fourni sur le Pays d'Uzerche et le Pays de Lubersac-Pompadour**. Un **collège sur chaque communauté de communes**. Un **lycée professionnel sur Vézère-Monédières-Millesources**.

65 % de la population de 15 et plus non scolarisée est diplômée (CAP ou BEP, BAC, enseignement supérieur), un **taux inférieur aux moyennes départementale** (71 %) **et régionale** (72 %).

Un taux toutefois **en augmentation** de 2007 à 2017 (+ 14 points), dans des **proportions plus rapides qu'aux échelles départementale** (+ 10 points) **et régionale** (+ 11 points).

Sur la **population âgée de 15 à 24 ans, 23 % de jeunes non insérés** (ni en emploi, ni scolarisés), un **taux bien supérieur aux moyennes départementale** (15 %) **et régionale** (17 %). Un taux **particulièrement élevé sur la commune d'Uzerche** (40 %).

Un taux **en augmentation** de 2007 à 2017 (+ 4 points) avec toutefois une **stabilisation entre 2012 et 2017**.

QUELLES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES ?

Une part prépondérante de retraités (40 %) **plus élevée qu'à l'échelle départementale** (36 %) **et régionale** (32 %). Une part particulièrement élevée sur Vézère-Monédières-Millesources (47 %).

De 2007 à 2017, les catégories socioprofessionnelles sont restées stables.

QUELS NIVEAUX DE VIE ?

Une **médiane du revenu disponible par unité de consommation comprise entre 19 310 €** (Vézère-Monédières-Millesources) **et 20 220 €** (Pays d'Uzerche), **soit un montant plus faible qu'à l'échelle départementale** (20 410 €) **et régionale** (20 670 €).

Un écart important entre le Pays d'Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources.

Un **rapport interdécile du revenu par unité de consommation comparable à l'échelle départementale et régionale**.

Un **taux de pauvreté** compris entre 14 % (Pays d'Uzerche et Pays de Lubersac-Pompadour) et 17 % (Vézère-Monédières-Millesources), **comparable à l'échelle départementale et régionale**.

Une part de ménages fiscaux imposés comprise entre 42 % (Pays d'Uzerche) **et 43 %** (Pays de Lubersac-Pompadour et Vézère-Monédières-Millesources), **plus faible que les moyennes départementale** (47 %) **et régionale** (49 %).

QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ?

16 137 logements, dont une **majorité de résidences principales** (64 %).

12 % de locaux vacants.

Vézère-Monédières-Millesources compte **une part de résidences secondaires particulièrement élevée** (41 %).

40 % de l'offre totale de logements se concentre dans les **pôles structurants**.

Les trois quarts des résidences principales sont occupées par des propriétaires, une part **bien plus élevée que les moyennes départementale et régionale** (qui ont donc une part plus importante de logements occupés par des locataires).

Plus de la moitié des résidences principales du PETR sont **classées E, F et G en termes de performance énergétique** (« passoires énergétiques »), ce qui est **comparable à la moyenne départementale mais bien plus élevé que la moyenne régionale** (34 %).

Une **diminution du nombre de constructions neuves** (- 3 points).

Des **Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** lancées par le Pays de Lubersac-Pompadour (2017) et le Pays d'Uzerche (2019).

Une **réflexion en cours sur Vézère-Monédières-Millesources** (étude pré opérationnelle réalisée).

QUELLE OFFRE DE SERVICES ?

Sur le PETR, **5 communes sont des centres locaux d'équipements et de services** et **4 sont des centres intermédiaires**.

Une **offre de santé à consolider**, notamment du fait du **manque de médecins généralistes**.

Un **enjeu autour de la petite enfance**, du fait du **manque de places et de la réduction du nombre d'assistantes maternelles**.

Seulement deux Maisons France Service.

Un territoire **entièrement équipé de la fibre optique**.

QUELLES PRIORITES STRATEGIQUES POUR 2021-2027 ?

Retrouver une dynamique démographique

Le constat aujourd'hui posé d'une déprise démographique doublée d'un vieillissement accru de la population alerte sur le besoin de retrouver une dynamique démographique.

Cette priorité stratégique se décline en plusieurs enjeux :

- Accueillir de nouveaux arrivants, notamment qualifiés pour dynamiser et renouveler la main d'œuvre du territoire
- Renforcer l'attractivité résidentielle
- Développer l'offre de mobilité (mode doux, mobilité électrique, covoiturage, ...)
- Favoriser l'accès aux services
- Proposer des solutions pour la petite enfance et l'enfance

Accompagner la jeunesse sur le territoire

Pour accompagner les forces vives du territoire depuis leurs choix de formation jusqu'à leur premier emploi et éviter les situations de précarité, il s'agit de :

- Encourager la formation des jeunes
- Engager des actions favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi, notamment les plus jeunes
- Favoriser la première embauche avec des contrats adaptés sur le territoire

Adapter l'offre de logements

L'offre de logements constitue un point central pour favoriser les parcours résidentiels des jeunes et des anciens et permettre aux familles de s'installer définitivement sur place. Il s'agit de :

- Adapter, diversifier et réhabiliter le parc de logements
 - Proposer des produits immobiliers en centre-ville et centre-bourg financièrement attractifs pour des primo-accessions et des secondes accessions
 - Adapter les logements au vieillissement et au handicap
 - Conduire des actions de réhabilitation de l'habitat privé prioritairement en cœur de bourg
 - Promouvoir des actions de réhabilitation respectueuses de l'identité patrimoniale
 - Favoriser la production de logements locatifs
- Requalifier et remettre sur le marché le parc de logements vacants
- Agir sur la performance énergétique
 - Aider les propriétaires modestes à remettre aux normes leurs logements
 - Favoriser la rénovation de logements locatifs
 - Améliorer la performance énergétique des logements anciens

Consolider l'accès et l'offre de services de santé

L'accès de tous à des soins de qualité est une priorité pour le développement du territoire. Le vieillissement démographique et ses conséquences en termes de progression des maladies chroniques et de perte

d'autonomie impactent particulièrement le territoire. Le défi du territoire est celui de l'accès aux services de santé qui doit être consolidé et renforcé afin de garantir à tous un accès à des soins et à des accompagnements de qualité.

Pour cela, il s'agit de :

- Etablir une organisation de la continuité des soins à l'échelle du territoire en favorisant la coopération entre les maisons de santé pluridisciplinaires
- Elaborer un système d'information médical commun aux différentes structures existantes
- Poursuivre la densification du maillage de services de santé

PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiches-actions 2021 :

- ▶ Création d'une aire de loisirs – Commune d'Affieux
- ▶ Rénovation énergétique de l'école maternelle – Commune d'Arnac-Pompadour
- ▶ Aménagement de l'espace public via la création d'un sanitaire accessible aux PMR – Commune de Lacelle
- ▶ Rénovation énergétique de l'école – Commune de Montgibaud
- ▶ Rénovation énergétique des bâtiments communaux – Commune de Saint-Sornin-Lavolps
- ▶ Création d'une crèche de 12 places – Commune de Treignac

Fiches-projections :

- ▶ Rénovation énergétique de logements et raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie bois – Commune de Chamberet
- ▶ Rénovation du bâtiment Duvert – Commune de Masseret
- ▶ Création d'un complexe sportif et d'un parcours de santé – Commune de Salon-la-Tour
- ▶ Rénovation énergétique du gymnase Micheline Buisson – Commune d'Uzerche
- ▶ Développement de la mobilité alternative à la voiture – Communauté de communes du Pays d'Uzerche
- ▶ Création d'un réseau de microcrèches – Communauté de communes du Pays d'Uzerche

Terres de développement



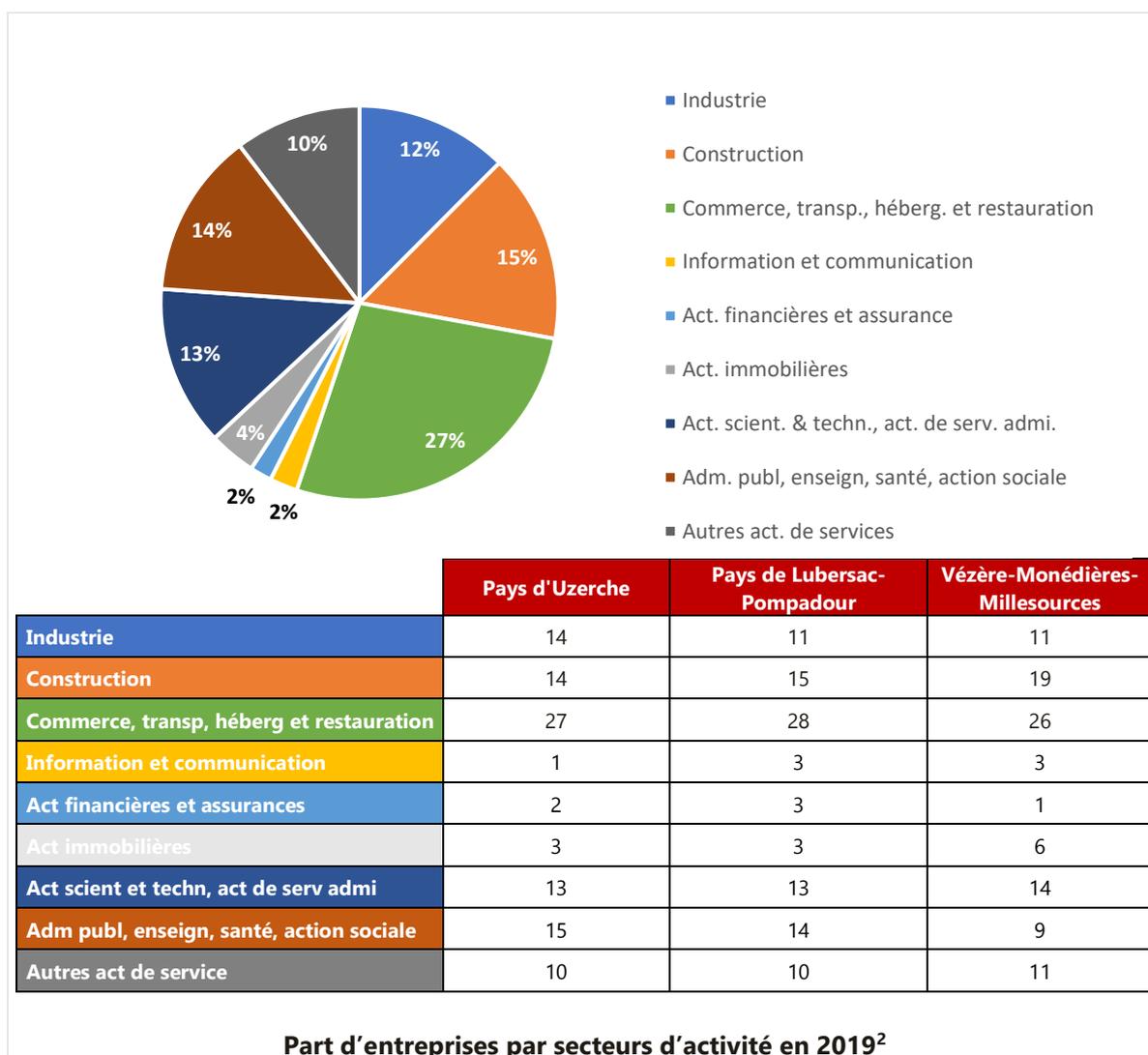
COMBIEN D'ENTREPRISES ET QUELS SECTEURS D'ACTIVITES PRESENTS ?

En 2019, le PETR compte **1 408 entreprises** (577 sur le Pays d'Uzerche, 517 sur le Pays de Lubersac-Pompadour, 314 sur Vézère-Monédières-Millesources).

La moitié des entreprises se concentrent sur les pôles structurants du PETR (212 à Uzerche, 167 à Lubersac, 130 à Arnac-Pompadour, 114 à Treignac, 77 à Chamberet).

La grande majorité des entreprises du territoire relèvent du secteur tertiaire¹ (73 %).

Plus d'un quart des entreprises relève du commerce, transport, hébergement et restauration (27 %). Les autres secteurs les plus représentés sont **la construction** (15 %), **l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale** (14 %), **les activités scientifiques et techniques et les activités de service administratif** (13 %) et **l'industrie** (12 %).



¹ Le **secteur primaire** regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements. Le **secteur secondaire** regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation des matières premières (industries manufacturières, construction). Le **secteur tertiaire** se définit par complémentarité avec les secteurs primaire et secondaire. Il se compose du tertiaire marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) et du tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale) (Vie Publique)

² Source : Observatoire des territoires

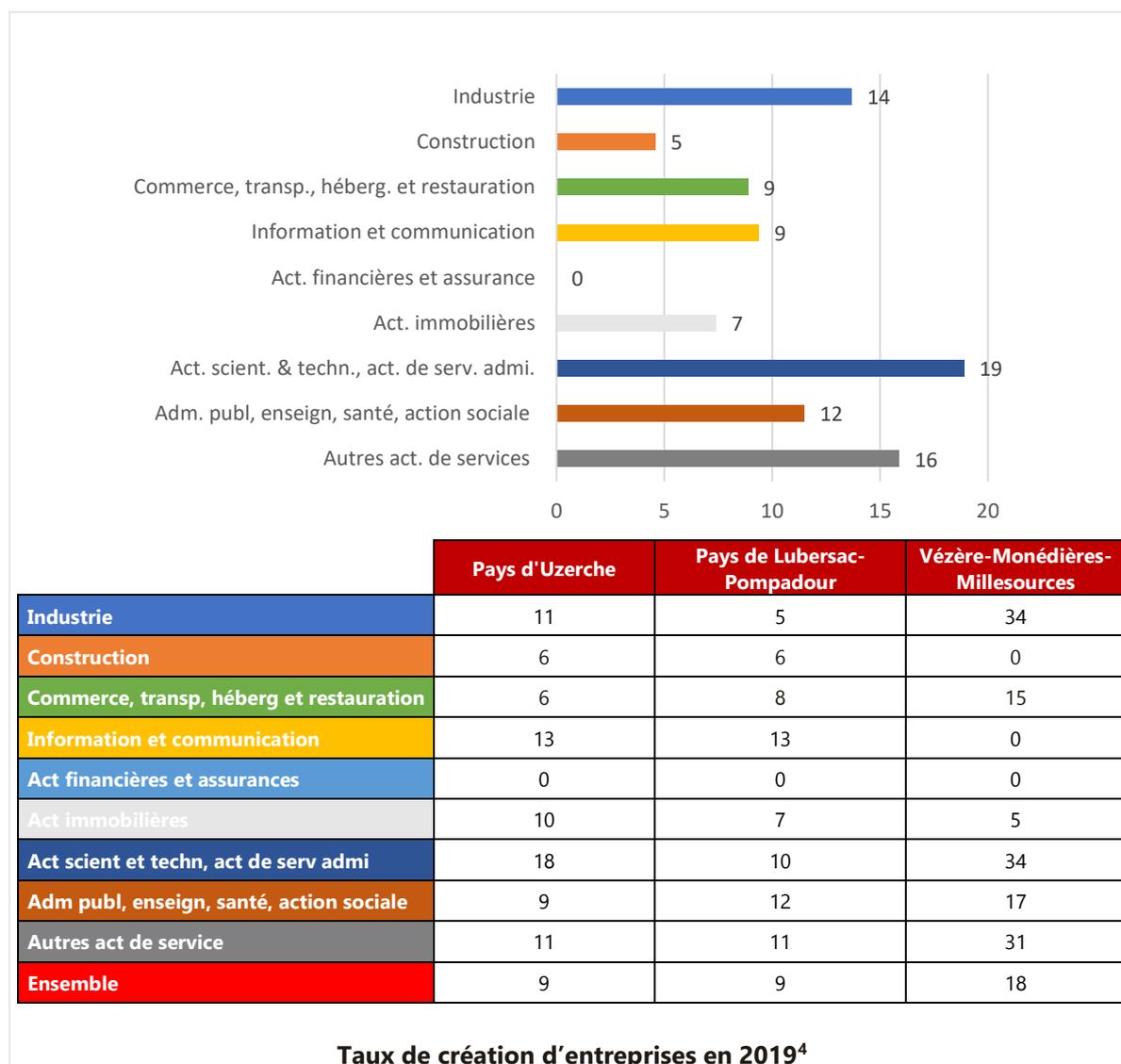
Et à l'échelle départementale et régionale ?

La répartition des entreprises est comparable à celles observées à l'échelle départementale et régionale.
On observe toutefois **une part plus faible de l'industrie à l'échelle départementale (10 %) et régionale (7 %).**

QUEL TAUX DE CREATION D'ENTREPRISES ?

En 2019, 155 nouvelles entreprises ont été créées sur le PETR. Le **taux de création d'entreprises³ est de 11 % pour l'ensemble des secteurs d'activités.**

Les secteurs les plus dynamiques sont **les activités scientifiques et techniques** et **les activités de services administratifs, les autres activités de services et l'industrie.**



A l'échelle des communautés de communes, on observe que **Vézère-Monédières-Millesources a le taux de création d'entreprises le plus élevé (+ 9 points).**

Et à l'échelle départementale et régionale ?

Le taux de création d'entreprises est comparable à l'échelle départementale (12 %) et bien plus élevé à l'échelle régionale (16 %).

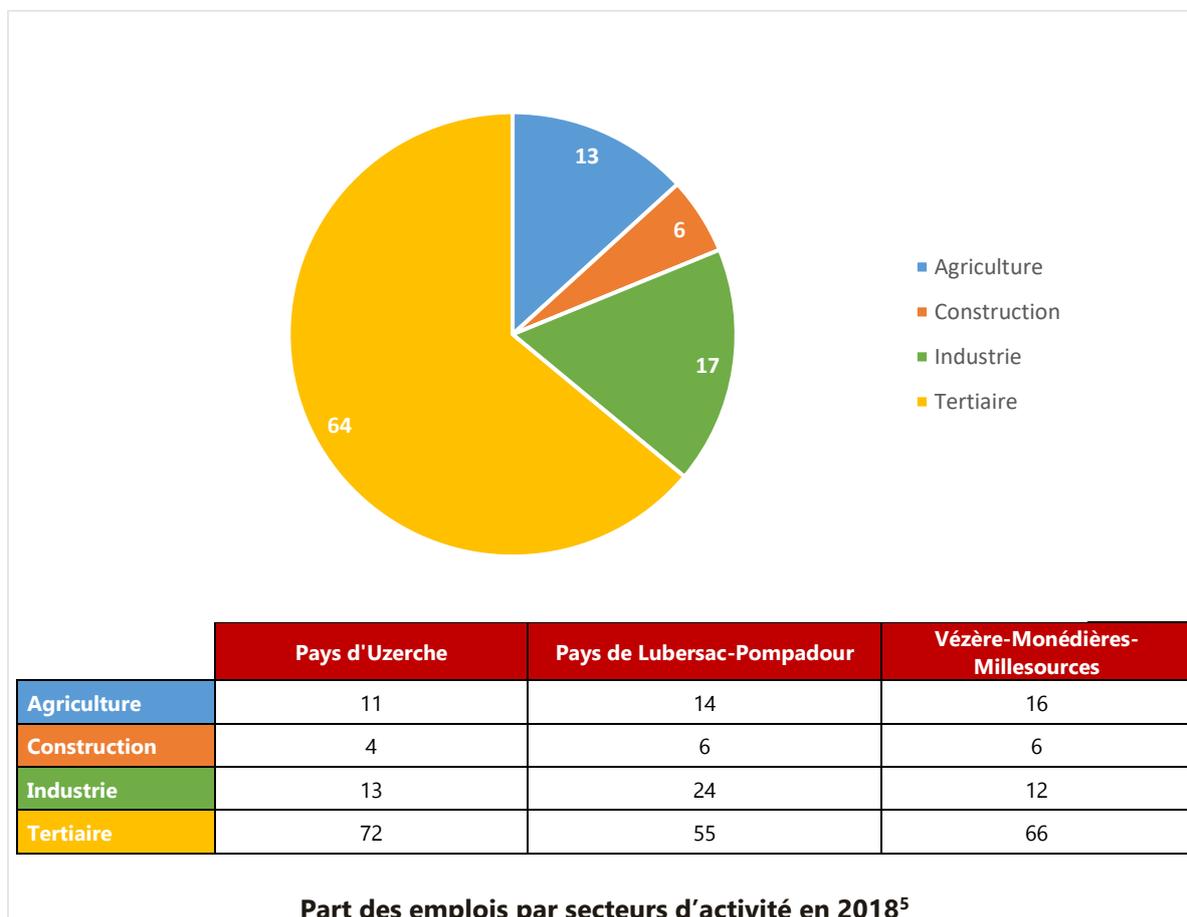
³ Le **taux de création d'entreprises** est le **rapport entre le nombre de créations d'entreprises** au cours de l'année et **le nombre total d'entreprises** actives au 1er janvier de l'année.

⁴ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITES ?

QUELLE REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITES EN 2018 ?

En 2018, la majorité des emplois du PETR relève du secteur tertiaire (64 %).



A l'échelle des communautés de communes, on observe que l'emploi relevant de **l'industrie est plus élevé sur le Pays de Lubersac-Pompadour**, celui relevant du **secteur tertiaire est plus élevé sur le Pays d'Uzerche** et celui relevant de **l'agriculture est plus élevé sur Vézère-Monédières-Millesources**.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

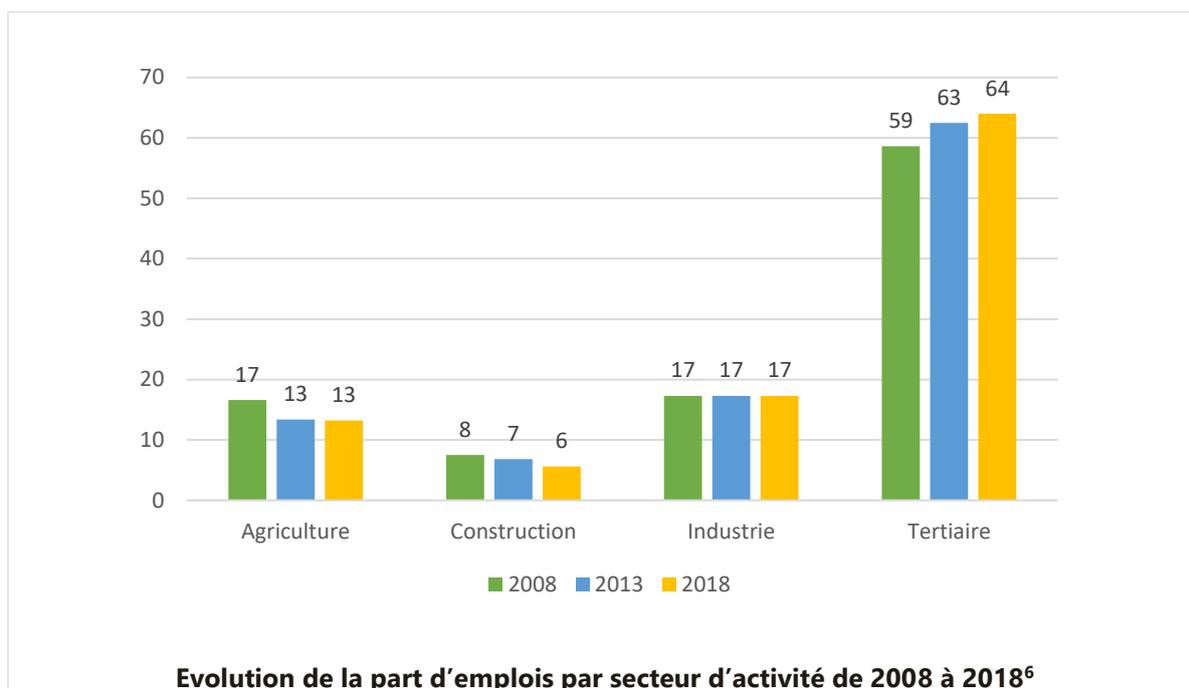
On observe **une part bien plus faible des emplois relevant de l'agriculture à l'échelle départementale et régionale** (5 % dans les deux cas). On observe également **une part plus faible des emplois relevant de l'industrie** (14% et 12 %).

La part des emplois relevant du tertiaire est quant à elle bien plus élevée à l'échelle départementale (74 %) et régionale (77 %).

⁵ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DE LA REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITES DE 2008 A 2018 ?

De 2008 à 2018, on observe **une réduction de la part d'emplois relevant de l'agriculture (- 4 points) et de la construction (- 2 points). La part d'emplois relevant du tertiaire a quant à elle augmenté (+ 5 points).**



Et à l'échelle départementale et régionale ?

De 2008 à 2018, on observe **une tendance comparable mais moins accentuée à l'échelle départementale (+ 4 points pour le tertiaire, -1 point pour les autres secteurs) et régionale (+ 4 points pour le tertiaire, - 2 points pour l'industrie, -1 point pour l'agriculture et la construction).**

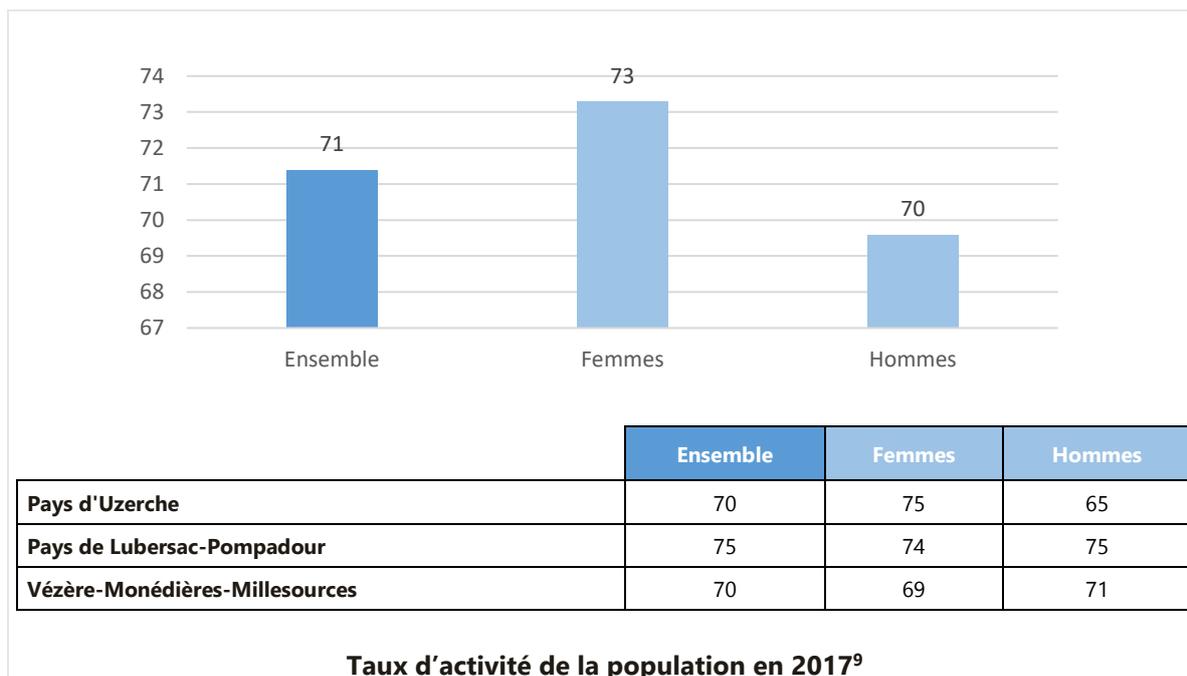
⁶ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE POPULATION ACTIVE ?

QUELLE POPULATION ACTIVE EN 2017 ?

En 2017, la **population active**⁷ du PETR compte **8 906 personnes** (3 936 sur le Pays d'Uzerche, 3 160 sur le Pays de Lubersac-Pompadour et 1 811 sur Vézère-Monédières-Millesources).

Le **taux d'activité**⁸ de l'ensemble de la population est de **71 %**. Le **taux d'activité des femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes** (73 % contre 70 %).



A l'échelle des communautés de communes, on observe des **écarts importants**.

Concernant l'ensemble de la population, on observe **un taux d'activité plus élevé sur le Pays de Lubersac-Pompadour (+ 5 points)**.

Concernant l'écart entre les femmes et les hommes, on observe que **le taux d'activité des femmes est bien plus élevé que celui des hommes sur le Pays d'Uzerche** (75 % contre 65 %).

A l'échelle des communes, on observe un taux d'activité similaire sur les pôles structurants (exceptés Chamberet dont le taux d'activité est de 64 % et Uzerche dont le taux d'activité est de 55 %).

Et à l'échelle départementale et régionale ?

On observe **un taux d'activité de l'ensemble de la population plus élevé à l'échelle départementale et régionale** (74 % dans les deux cas).

Si **le taux d'activité des femmes est comparable**, celui des hommes est bien plus élevé à l'échelle départementale et régionale (76 % dans les deux cas).

⁷ La **population active** regroupe la **population active occupée** (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les **chômeurs**.

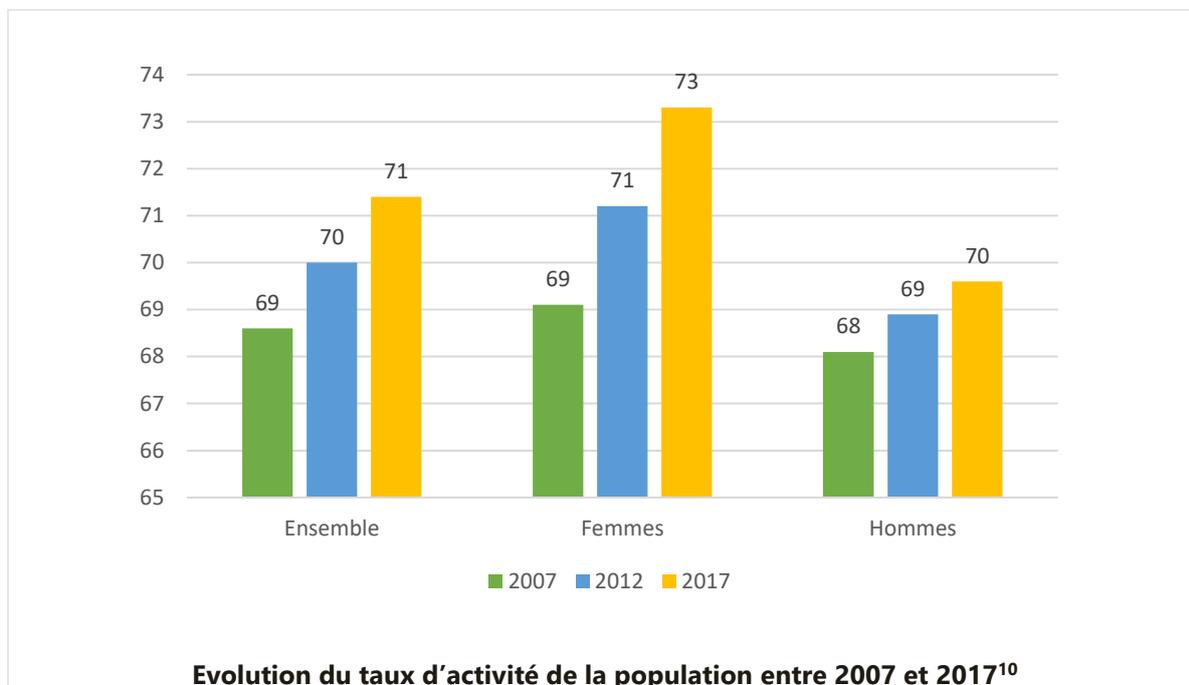
⁸ Le **taux d'activité** est le **rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler** (15-64 ans).

⁹ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE 2007 A 2017 ?

De 2007 à 2017, on observe que **la population active a diminué** (- 79 personnes).

Cependant, **le taux d'activité de la population a augmenté** (+ 2 points), **en particulier celui des femmes** (+ 4 points).



Et à l'échelle départementale et régionale ?

On observe que **la population active a également diminué à l'échelle départementale** (- 1 986 personnes) **mais qu'elle a augmenté à l'échelle régionale** (+ 137 480 personnes).

Le taux d'activité a quant à lui évolué au même rythme à l'échelle départementale (+ 2 points) **et régionale** (+ 3 points).

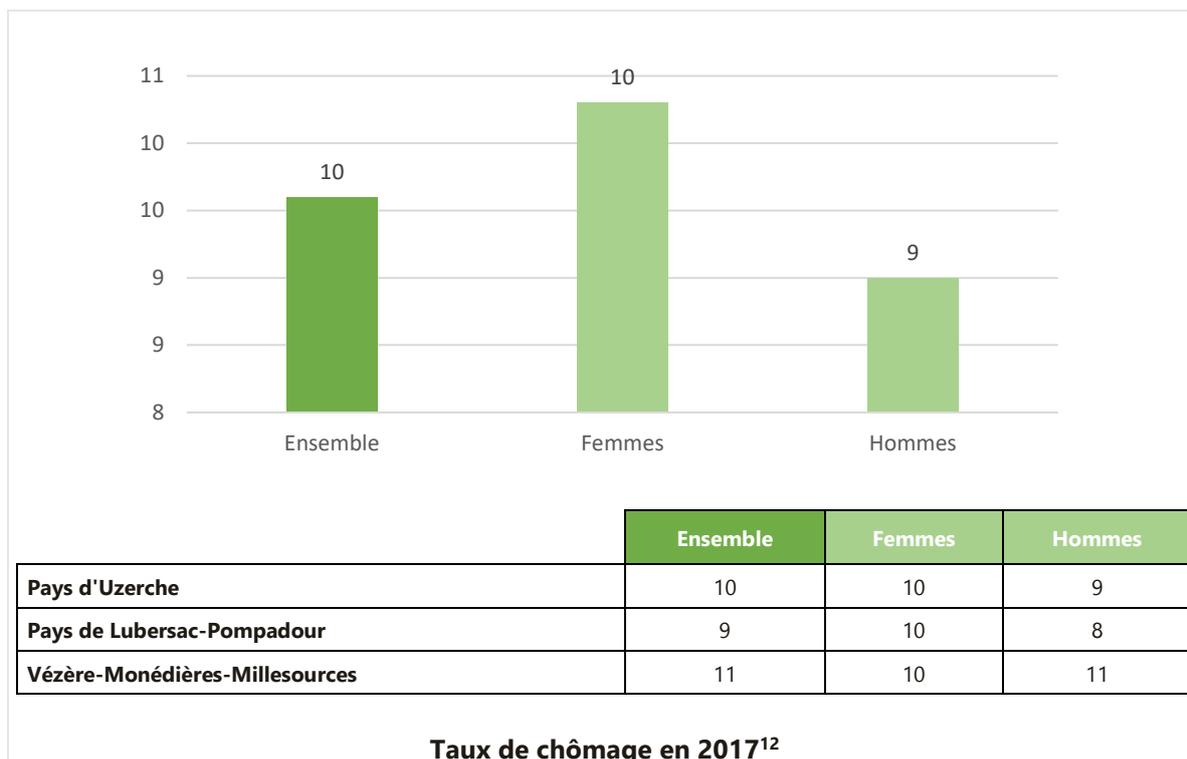
¹⁰ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUEL TAUX DE CHOMAGE ?

QUEL TAUX DE CHOMAGE EN 2017 ?

En 2017, **le taux de chômage¹¹ du PETR est de 10 %**. **Le taux de chômage des hommes est légèrement plus faible que celui des femmes** (9% contre 10 %).

Pour rappel, le taux de chômage est calculé sur la population active, et non pas sur la population en âge de travailler.



A l'échelle des communautés de communes, on observe un taux de chômage **légèrement plus faible sur le Pays de Lubersac-Pompadour** et **légèrement plus élevé sur Vézère-Monédières-Millesources**.

A l'échelle des communes, on observe **différents cas de figures sur les pôles structurants** (taux de chômage plus faible à Lubersac et Treignac et plus élevé à Arnac-Pompadour, Treignac et Uzerche).

Et à l'échelle départementale et régionale ?

Le taux de chômage est **plus élevé à l'échelle départementale** (11 %) **et régionale** (13 %).

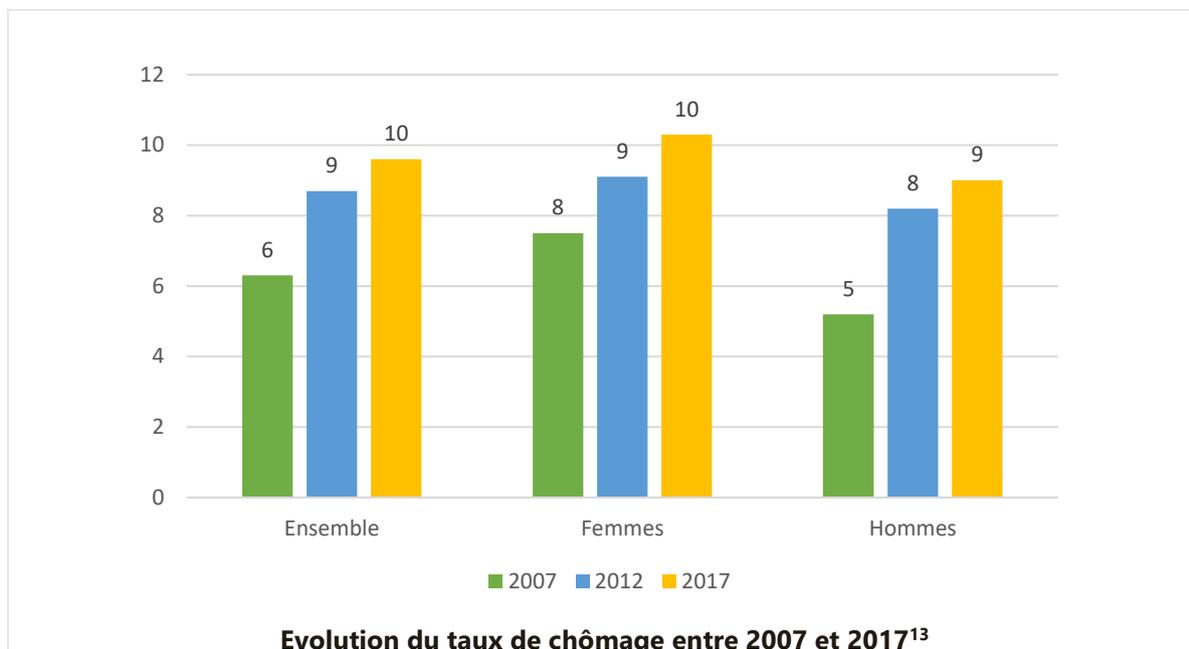
¹¹ Le **taux de chômage** est le **rapport entre le nombre de chômeurs et la population active**.

¹² Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLE EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE DE 2007 A 2017 ?

De 2007 à 2017, on observe **une augmentation du taux de chômage** (+ 4 points).

L'augmentation du taux de chômage des hommes est plus forte que celle des femmes (+ 4 points contre + 2 points).



Et à l'échelle départementale et régionale ?

On observe également **une augmentation du taux de chômage mais légèrement plus faible à l'échelle départementale** (+ 3 points) **et régionale** (+ 2 points).

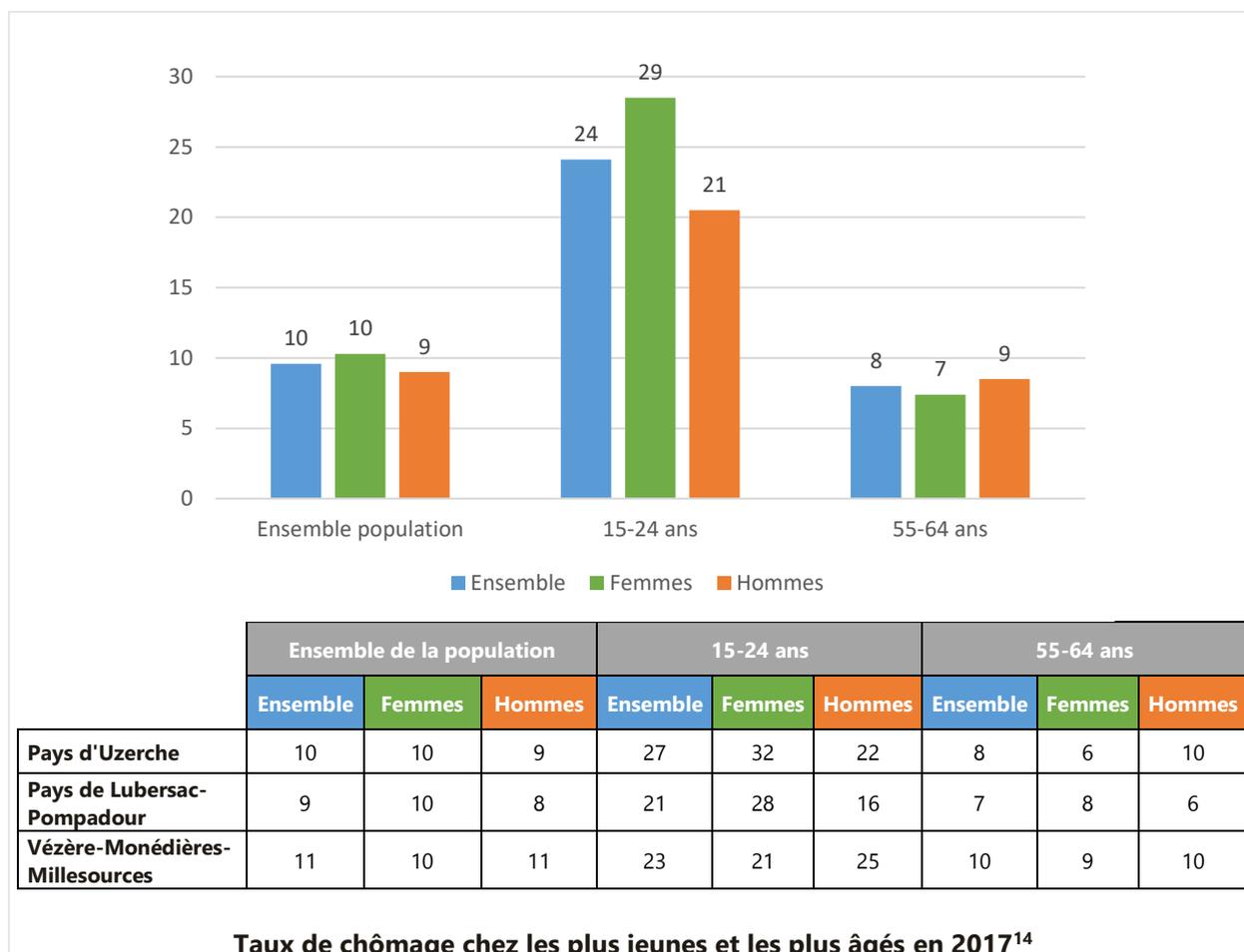
On observe **une augmentation équivalente chez les hommes et les femmes à l'échelle départementale** (+ 3 points) et **une augmentation plus forte chez les hommes que chez les femmes à l'échelle régionale** (+ 3 points contre + 2 points).

¹³ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUEL TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES PLUS JEUNES ET LES PLUS ÂGÉS EN 2017 ?

En 2017, on observe **un taux de chômage bien plus élevé chez les jeunes** (+14 points) que chez l'ensemble de la population en âge de travailler. **Le taux de chômage des jeunes femmes est particulièrement élevé** (+19 points).

Le taux de chômage des plus âgés est quant à lui légèrement plus faible (-2 points).



A l'échelle des communautés de communes, on observe **un taux de chômage des jeunes très élevé**, en particulier **chez les femmes sur le Pays d'Uzerche et sur le Pays de Lubersac-Pompadour**.

Et à l'échelle départementale et régionale ?

On observe **un taux de chômage des jeunes plus faible à l'échelle départementale** (22 % pour l'ensemble de la population et 26 % pour les jeunes femmes) **et plus élevé à l'échelle régionale** (28 % pour l'ensemble de la population et 30 % pour les jeunes femmes).

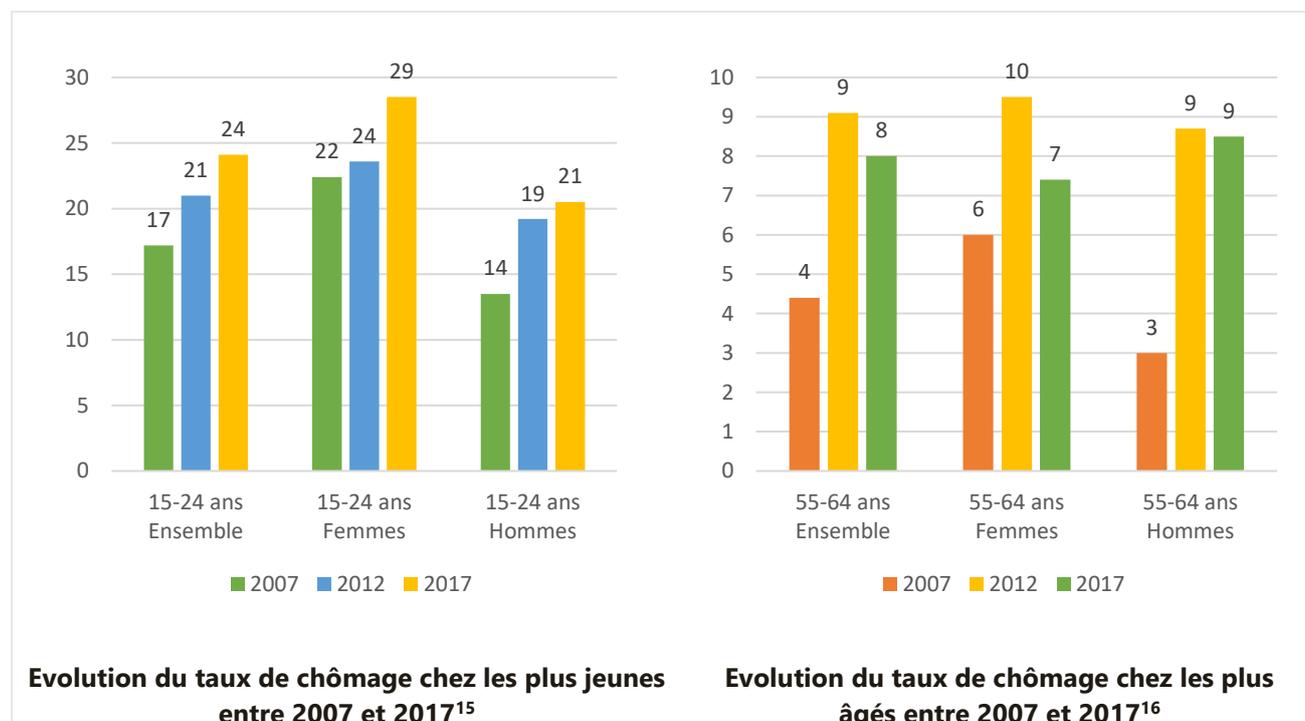
Le taux de chômage des plus âgés est comparable à l'échelle départementale et régionale.

¹⁴ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUEL EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE CHEZ LES PLUS JEUNES ET LES PLUS AGES DE 2007 A 2017 ?

De 2007 à 2017, on observe **une augmentation du chômage des plus jeunes** (+ 7 points contre + 4 points pour l'ensemble de la population en âge de travailler). Cette augmentation touche de la même manière les jeunes femmes et les jeunes hommes (+ 7 points).

On observe également **une augmentation du chômage chez les plus âgés (+ 4 points) sur l'ensemble de la période mais une légère diminution sur la période 2012-2017.**



Et à l'échelle départementale et régionale ?

On observe également **une augmentation du taux de chômage des plus jeunes à l'échelle départementale** (+ 5 points) **et régionale** (+ 6 points). **Cette augmentation est toutefois moins rapide.**

Cette augmentation du taux de chômage **touche davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes.**

On observe également **une augmentation du taux de chômage chez les plus âgés à l'échelle départementale** (+ 3 points) **et régionale** (+ 2 points).

¹⁵ Source : Observatoire des territoires RP 2017

¹⁶ Source : Observatoire des territoires RP 2017

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ?

DES AIDES DIRECTES ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, **les communautés de communes sont compétentes en matière de développement économique**. Dans ce cadre, **chaque communauté de communes a défini son règlement d'intervention économique** qui définit les aides pouvant être allouées aux entreprises.

Afin de renforcer le soutien à l'économie de proximité, le PETR a répondu en 2019 à **l'appel à projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)** lancé par l'Etat et dont il est lauréat. Le programme FISAC permet notamment **d'allouer des aides financières aux artisans et aux commerçants dans le cadre de projets de modernisation**.

Afin d'anticiper la fin de programme FISAC qui se terminera en décembre 2022, le PETR lancera prochainement un **diagnostic stratégique sur le tissu économique de proximité** en partenariat avec la **Région Nouvelle-Aquitaine** dont l'objectif est de définir les secteurs d'activité et / ou géographiques prioritaires pour le territoire et pour lesquels un soutien accru serait opportun.

Afin d'animer ces dispositifs d'aides locaux et, plus largement, d'accompagner les porteurs de projet dans leur recherche d'aide technique et / ou financière, les communautés de communes et le PETR ont mis en place une **ingénierie dédiée**.

DES SOLUTIONS POUR S'IMPLANTER SUR LE TERRITOIRE

Au-delà des aides financières, les communautés de communes assurent également **l'aménagement de zones d'activité** en vue de l'installation de nouvelles entreprises.

Le territoire compte **12 zones d'activité**, essentiellement implantées à proximité directe des centralités du territoire :

- 5 sur le Pays d'Uzerche, à proximité directe de l'autoroute A20 :
 - Beausoleil à Salon-la-Tour
 - Les Patureaux à Uzerche
 - La Gane Lachaud à Uzerche
 - Mas du Puy à Vigeois
 - Porte du Midi à Vigeois
- 3 sur le Pays de Lubersac-Pompadour :
 - Chignac à Arnac-Pompadour
 - Touvent à Lubersac
 - Maisons Rouges à Saint-Sornin-Lavolps
- 5 sur Vézère-Monédières-Millesources :
 - La Malatie à Chamberet
 - La Veyrière et le Portail à Treignac
 - Une zone à Soudaine-Lavinadières
 - Une zone à Viam

Par ailleurs, au-delà de l'offre foncière des zones d'activité, le Pays d'Uzerche propose également une **offre immobilière** à ses porteurs de projet via **la Maison des Entreprises « Le Tremplin »**. Cette structure comprend des bureaux et des ateliers dont le loyer est progressif pour accompagner l'évolution des entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

QUEL TISSU D'ENTREPRISES ?

1 408 entreprises dont **la moitié se concentre sur les pôles structurants**.

Quasiment **trois-quarts des entreprises** relèvent du **secteur tertiaire**.

Un **taux de création d'entreprises de 11 %**, comparable à ceux observés à l'échelle départementale et régionale.

QUELS SECTEURS D'EMPLOIS ?

Une **large majorité des emplois** relève du **secteur tertiaire (64 %)**. **Cette tendance s'est accentuée** de 2008 à 2018 (+ 5 points).

L'industrie et l'agriculture sont également vectrices d'emplois (17 % et 13 %) dans une proportion plus élevée que celles observées à l'échelle départementale (14 % et 5 %) et régionale (12 % et 5 %).

QUELLE POPULATION ACTIVE ?

Une population active qui compte **8 906 personnes**.

Un **taux d'activité de 71 %** (70 % pour les hommes, 73 % pour les femmes), **plus faible qu'à l'échelle départementale et régionale** (74 % dans les deux cas).

Un **taux en augmentation** de 2007 à 2017 (+ 2 points), **en particulier pour les femmes** (+ 4 points).

QUEL TAUX DE CHOMAGE ?

Un **taux de chômage de 10 %**, plus faible qu'à l'échelle départementale (11 %) et régionale (13 %).

Un **taux en augmentation** de 2007 à 2017 (+ 4 points) dans une proportion plus élevée que celles observées à l'échelle départementale (+ 3 points) et régionale (+ 2 points).

Un **taux de chômage bien plus élevé chez les jeunes** (+ 14 points) que chez l'ensemble de la population en âge de travailler. **Un taux de chômage des jeunes femmes particulièrement élevé** (+ 19 points).

Un **taux de chômage des jeunes qui connaît une augmentation particulièrement importante** (+ 7 points contre + 4 points pour l'ensemble de la population en âge de travailler).

Un **taux de chômage des plus âgés** quant à lui **légèrement plus faible** (- 2 points).

Une **augmentation du chômage chez les plus âgés** (+ 4 points) de 2007 à 2017 **mais une légère diminution sur la période 2012-2017**.

QUELLES POLITIQUES LOCALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ?

Des **aides directes aux entreprises** (aides communautaires, programme FISAC).

Un **diagnostic stratégique sur l'économie de proximité** prévu en vue de renforcer le soutien à l'économie locale.

Une **ingénierie dédiée à l'accompagnement des porteurs de projet** dans leur recherche d'aides techniques et / ou financière.

12 zones d'activité économique et la **Maison des Entreprises « Le Tremplin »** en vue de faciliter l'installation des entreprises sur le territoire.

QUELLES PRIORITES STRATEGIQUES POUR 2021-2027 ?

Renforcer l'animation du tissu économique

- Favoriser l'emploi des forces vives du territoire (par exemple via des contrats adaptés proposés aux jeunes du territoire, des formations dispensées par les entreprises, le développement de partenariats avec les parcours de formations supérieures des villes voisines...)
- Une réflexion à l'échelle du PETR autour du renforcement de l'offre d'accueil des entreprises pourrait être engagée. Cela permettrait de :
 - Recenser et hiérarchiser les espaces d'accueil sur l'ensemble du territoire (foncier et immobilier)
 - Planifier et adapter le développement futur
 - Proposer des offres adaptées aux besoins recensés et ce quelle que soit la maturité de l'entreprise
 - Améliorer le marketing des espaces économiques
- Accompagner et soutenir les porteurs d'activités en développant des lieux d'accueils polyvalents de type tiers-lieux et espaces de coworking
- Mieux valoriser les richesses agricoles du territoire en :
 - Accompagnant les acteurs (agriculteurs, artisans, commerçants...) à se fédérer autour d'économies locales et circulaires
 - Accompagnant les exploitants agricoles dans la vente de leurs productions via des plateformes de ventes directes ou locales
 - Développant la communication, notamment à destination des touristes, autour de certains produits de qualité du territoire

Relever le challenge de la transmission – reprise

- Accompagner la transmission des savoir-faire des entreprises par la formation des jeunes, le développement de partenariats entre les apprentis, les parcours de formations supérieures en lien avec les villes voisines et les entreprises du territoire

Inscrire le territoire dans la transition écologique

- Développer des modes de production et de consommation responsables
- Soutenir la performance énergétique
 - Travailler de façon commune, à l'échelle du territoire, en matière de rénovation thermique (en partageant les productions d'énergies d'une communauté de communes à une autre par exemple)
 - Identifier les gisements d'énergies renouvelables et biosourcées
 - Valoriser la filière bois-énergie autour des 1^{ère} et 2^{ème} transformations du bois
 - Accompagner le développement des chaudières biomasse et des réseaux de chaleur
 - Poursuivre les projets engagés en matière de performance énergétique des bâtiments

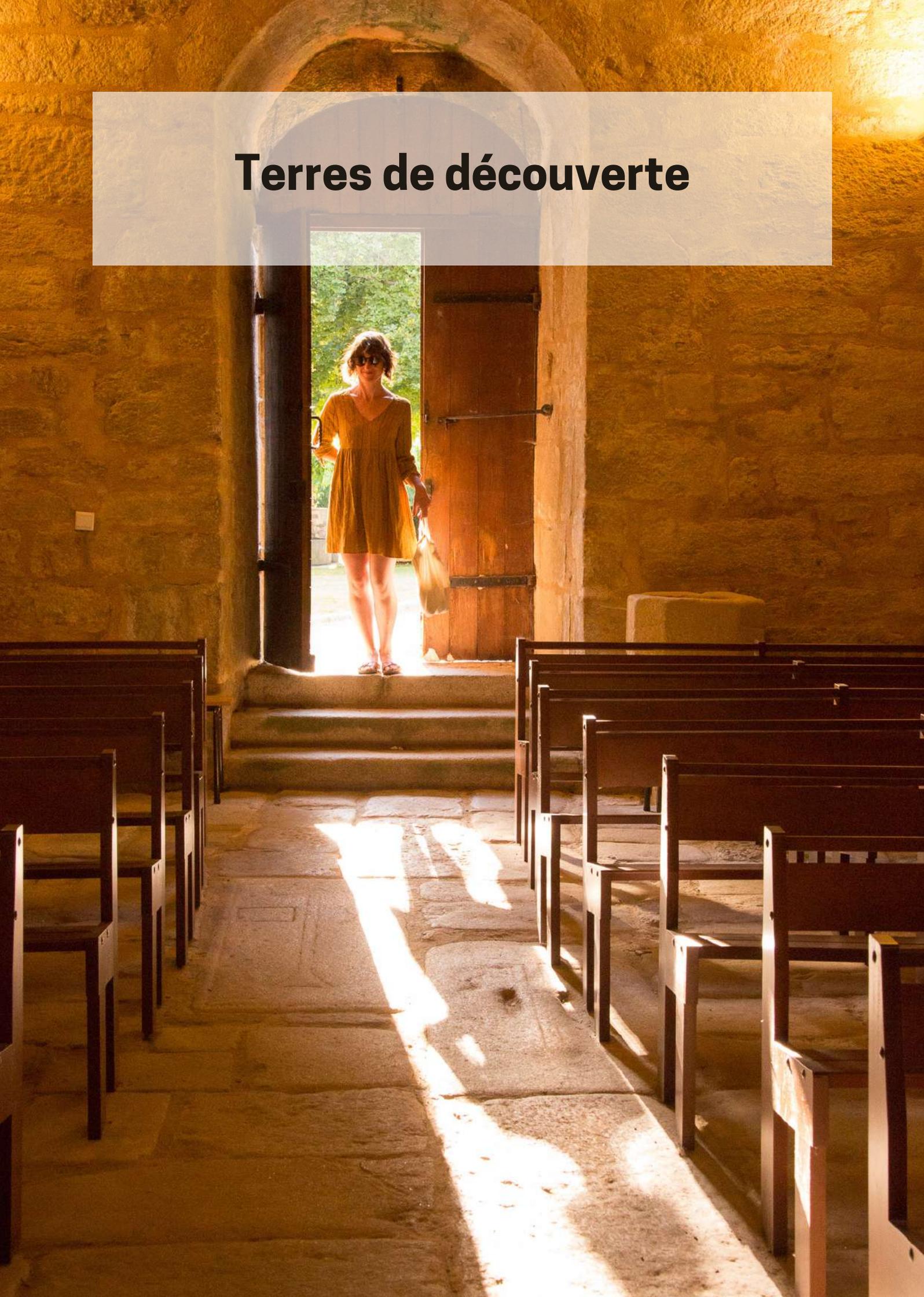
- Accompagner les initiatives locales
- Identifier les outils mobilisables en faveur de la transition écologique
- Accompagner les acteurs dans leurs recherches de financement et communiquer autour des dispositifs existants

**PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

Fiches-projections :

- ▶ Création d'un multiservices et d'un bar-restaurant – Commune d'Eyburie

Terres de découverte



QUELS ATOUS NATURELS ET PATRIMONIAUX ?

DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

L'offre touristique du PETR Vézère-Auvézère s'appuie en grande partie sur les activités de pleine nature¹. L'ensemble des acteurs du territoire (professionnels du tourisme, élus, techniciens) partagent l'idée selon laquelle **le PETR a un positionnement « pleine nature »**².

Il faut noter que le PETR compte **deux Stations Sport Nature : Vézère-Passion à Uzerche et Vézère-Monédières à Treignac** qui jouent un **rôle important dans la dynamique pleine nature du territoire**. La Station Sport Nature Vézère Passion est une association qui a été créée en 1968. Elle est gérée par le Club de canoë-kayak d'Uzerche. La Station Sport Nature Vézère-Monédières est une association qui a été créée en 1998 en vue de l'organisation des Championnats du Monde de canoë-kayak qui se sont déroulées à Treignac en 2000.

Ces stations proposent un **large choix d'activités de pleine nature (canoë-kayak, stand-up paddle, VTT...) pour tous les publics (individuels et groupes) et toute l'année**.

Cette offre de pleine nature s'appuie sur **des sites dont la gestion et l'entretien sont peu coordonnées à l'échelle du PETR**. Cela peut donner lieu à des différences de gestion et d'entretien de cette offre entre les communes ou les communautés de communes (par exemple, les chemins de randonnées ne sont pas gérés et entretenus de la même façon sur les différentes communautés de communes). Cela pose la question de la **cohérence de l'offre de pleine nature à l'échelle du territoire touristique**.

Une majorité des acteurs du territoire interrogés pense que **l'offre de pleine nature mériterait d'être développée et davantage mise en tourisme** (via la création de supports de communication, la mise en place de signalétique, une meilleure information...)³. Ce constat concerne également les filières équestre et pêche.

Il faut toutefois rappeler que **pour pouvoir proposer une communication efficace et une mise en tourisme de cette offre, il est nécessaire que cette offre soit structurée**.

¹ Les **activités de pleine nature** sont des **activités dont la pratique s'exerce en milieu naturel** (randonnée, activités équestres, pêche...)

² Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère (2019)

³ Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère (2019)

UNE OFFRE EVENEMENTIELLE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Le PETR Vézère-Auvézère accueille **des événements sportifs d'envergure nationale et internationale : les championnats de kayak à Treignac et des courses et concours hippiques à Arnac-Pompadour.**

En 1959, les premiers Championnats du Monde de canoë-kayak se sont tenus à Treignac, ce qui a positionné la **Vézère comme un rivièrè incontournable de la discipline**. En 2000, la commune de Treignac a de nouveau accueilli les Mondiaux de canoë-kayak descente.

Depuis 2000, **le Comité Départemental de Canoë-Kayak (CDCK) organise chaque année à Treignac un événement autour du kayak durant le week-end de Pentecôte**. Il peut s'agir d'un événement à destination du grand public ou d'un événement sportif (généralement une course nationale). Ces événements, organisés sur les ailes de saison, sont porteurs de **retombées économiques importantes** pour le territoire, notamment pour les acteurs touristiques (hébergeurs, restaurateurs...).

Ces dernières années le Comité Départemental de Canoë-Kayak (CDCK), en partenariat avec le Comité Régional de Canoë-Kayak, la Fédération Française de de Canoë-Kayak et les collectivités locales ont porté une candidature pour l'organisation d'une Coupe du Monde en 2019 et des Championnats du Monde en 2022. **La Coupe du Monde a donc eu lieu en 2019. Une Coupe du Monde est également prévue pour 2021** (reportée en septembre en raison de la crise sanitaire) et **les Championnats du Monde sont en préparation pour 2022**.

Afin de permettre des événementiels d'une telle envergure, **les collectivités locales (commune de Treignac et Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources) ainsi que leurs partenaires (Conseil départemental de la Corrèze, Région Nouvelle-Aquitaine, Etat...)** se mobilisent pour **l'aménagement et l'entretien du site** (projet d'aménagement des bords de la Vézère par exemple).

Pompadour est le site pluridisciplinaire du sport équestre en Terres de Corrèze. Sur le plan sportif, les **trois disciplines olympiques y sont représentées : saut d'obstacles, dressage et concours complet d'équitation**. Cela a permis au site d'obtenir le **label Terres de Jeux 2024** et de prétendre à **l'accueil de délégations étrangères en vue de leur préparation pour les Jeux Olympiques**. Ce label témoigne de l'importance et de la qualité des infrastructures sportives du site.

Le public peut assister aux **courses hippiques de galop (11 réunions par an) sur l'hippodrome classé 1ère catégorie "Obstacles" avec des obstacles naturels**. **Les courses y sont organisées depuis 1837**. Au-delà de sa dimension sportive, il s'agit donc également d'un **événement populaire** où le public apprécie de parier sur les différents concurrents.

La journée la plus emblématique et la plus renommée est le 15 août, où l'ensemble des disciplines équestres (y compris artistiques) sont représentées.

Le développement des compétitions et de la filière cheval à Pompadour est lié à la présence de **l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (Haras national de Pompadour)** qui, pendant longtemps, a porté l'organisation de ces événements grâce à ses infrastructures et à son savoir-faire dont le **fleuron est l'élevage Anglo-arabe**.

LE PATRIMOINE ET LE TERROIR

Le territoire dispose d'un **patrimoine historique** important.

Les principaux monuments sont le Château de Pompadour, le Moulin du Pont Lasveyras, le Château de Comborn, la Chartreuse du Glandier, la Maison Renaissance de Lubersac, la Porte Bécharie d'Uzerche (commune labellisée Plus Beau Détour de France), la Tour de Masseret, le centre historique de Treignac (commune labellisée Petite Cité de Caractère), la Maison de l'Arbre de Chamberet, l'Eglise au toit de chaume de Lestard et le Village de Clédat.



Carte touristique du territoire « Terres de Corrèze »⁴

L'étude sur la structuration touristique du PETER réalisée en 2019 a permis d'identifier plusieurs enjeux.

80 % des acteurs du territoire interrogés (professionnels, élus, techniciens) pensent que **cette offre mériterait d'être développée, en valorisant un nombre limité de sites** en mesures d'attirer des fréquentations importantes⁵.

Concernant la mise en tourisme de l'offre patrimoniale, il existe un enjeu autour du **patrimoine « de decorum »** (qui peut seulement être regardé de l'extérieur mais qui ne peut pas être visité) et du **patrimoine « visitable »**. Le patrimoine « de decorum » peut parfois susciter la déception du visiteur.

Il existe également un enjeu de **modernisation et de redynamisation des visites** portées par les acteurs du tourisme (notamment l'Office de tourisme Terres de Corrèze et ses partenaires) afin de répondre à la demande de la clientèle qui est en attente de visites ludiques et de qualité.

Afin de répondre à cette attente, des initiatives existent. Par exemple, l'Office de tourisme Terres de Corrèze avait mis en place des visites ludiques de Treignac (« Treignac il y a 200 ans », « Treignac, Pays

⁴ Source : Office de tourisme Terres de Corrèze

⁵ Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETER Vézère-Auvézère

des mille et une sources » autour de la thématique de l'eau, visite sensorielle « Treignac au bout des doigts » [visite à l'aveugle, visite avec un miroir...]). L'Association Archéologie Paysage, en lien avec l'Office de tourisme, propose une visite nocturne d'Uzerche.

Concernant la **gastronomie et le terroir**, plus de la moitié des professionnels interrogés pensent qu'il faudrait **développer cette filière** et plus de la moitié des acteurs du territoire (professionnels, élus, techniciens) pensent qu'il faudrait **structurer cette offre afin de la rendre plus visible lors de l'accueil de visiteurs** (valorisation des productions locales, mise en évidence des collaborations existantes entre les acteurs locaux [producteurs et restaurateurs par exemple]...)⁶.

A ce titre, **l'Office de tourisme Terres de Corrèze travaille avec les producteurs locaux en vue de valoriser leurs productions** (commercialisation de produits locaux dans les boutiques de l'Office, création de vidéos de promotion, communication via les réseaux sociaux...). L'Office souhaite continuer à densifier ses liens avec ces prestataires qui sont devenus de réels partenaires au même titre que les hébergeurs, les restaurateurs et les prestataires d'activités.

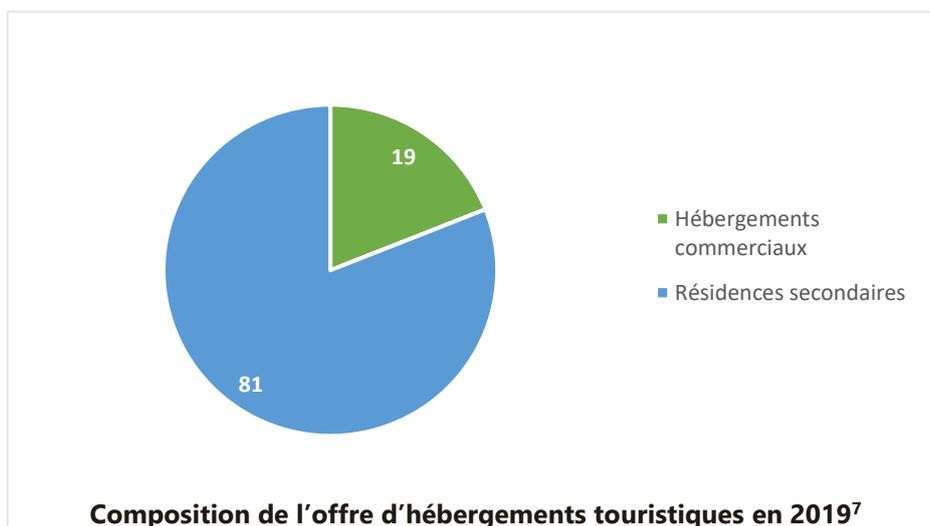
⁶ Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

QUELLE OFFRE D'HEBERGEMENTS, DE RESTAURATION ET D'ACTIVITES ?

L'OFFRE D'HEBERGEMENTS

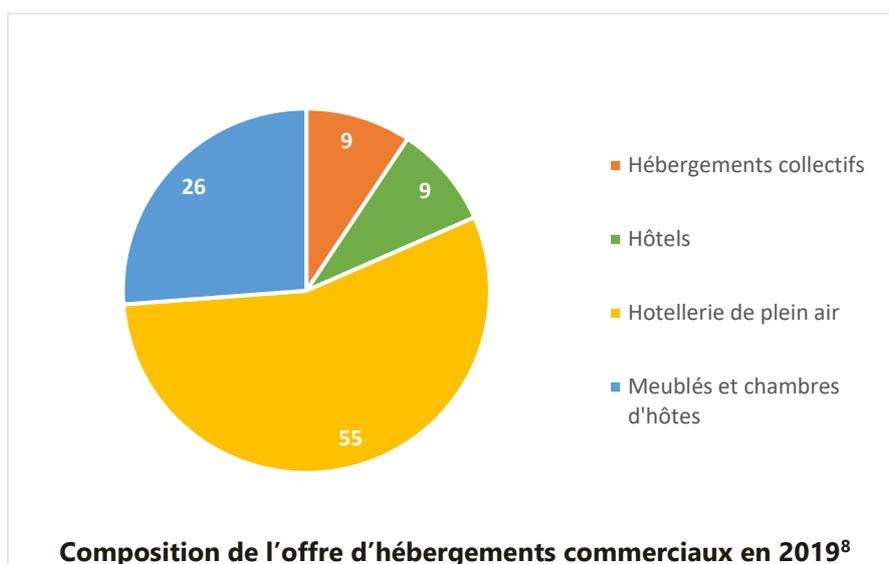
Le PETR Vézère-Auvézère compte **25 049 lits touristiques**.

Cette offre d'hébergements touristiques est composée d'une **large majorité de résidences secondaires** (20 280 lits contre seulement 4 769 lits commerciaux).



Les hébergements du territoire représentent **18 % de l'offre d'hébergements à l'échelle départementale**. Les hébergements commerciaux du territoire représentent quant à eux **14 % de l'offre d'hébergements commerciaux à l'échelle départementale**.

Concernant **l'offre d'hébergements commerciaux**, plus de la moitié de l'offre relève de **l'hôtellerie de plein air et des campings**.

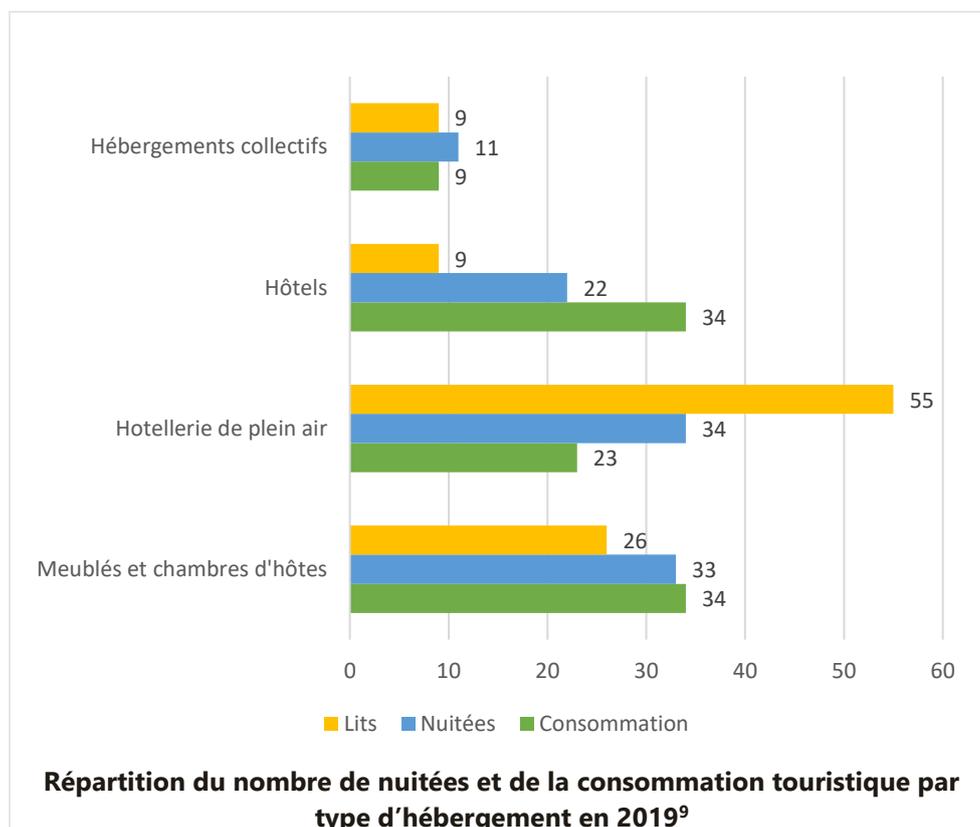


⁷ Corrèze tourisme

⁸ Corrèze tourisme

67 % des nuitées commerciales sont générées par deux segments d'hébergements : l'hôtellerie de plein air (34 %) et les meublés et chambres d'hôtes (33 %). La consommation touristique est quasi proportionnelle à la part des nuitées, exceptée celle de l'hôtellerie de plein air. Cela traduit un **pouvoir d'achat modéré de la part des clientèles hébergée en camping sur ce territoire.**

L'hôtellerie est un segment dynamique qui accueille 22 % des nuitées commerciales du territoire avec moins de 10 % de la capacité d'accueil. La clientèle hôtelière génère 34 % des dépenses totales faites sur le territoire.



Le territoire accueille **18 % des nuitées touristiques du département** et génère **16 % de la consommation touristique.**

Concernant l'hôtellerie de plein air et les campings, hébergement le plus représenté sur le territoire, il faut noter que **80 % environ des campings sont classés et 67 % sont classés 3 ou 4 étoiles.**

Concernant les meublés et les chambres d'hôtes, deuxième type d'hébergement le plus représenté sur le territoire, **22 % environ des chambres d'hôtes et 51 % des meublés sont labellisés.**

La **majorité de l'offre d'hébergement** touristique du territoire est donc **porteuse de signes de qualité¹⁰.**

Une part importante de cette offre nécessite toutefois une **montée en qualité** (≠ montée en gamme). Cette montée en qualité est d'autant plus importante pour l'offre sur laquelle s'appuie la stratégie touristique du territoire (par exemple, l'offre à destination des **clientèles-cibles du territoire** qui ont été définies par l'Office de tourisme Terres de Corrèze : tourisme d'affaire, regroupement familiaux, habitants ; l'offre répondant à un **tourisme plus durable**).

Pour cela, des dispositifs d'aides publiques peuvent être mobilisés (aides des communautés de communes, de la Région, du programme européen LEADER...). Il faut toutefois noter que ces **dispositifs**

⁹ Corrèze tourisme

¹⁰ Corrèze tourisme

d'aides sont méconnus par les professionnels du tourisme et mériteraient de gagner en visibilité et en lisibilité.

L'OFFRE DE RESTAURATION

Le PETR compte **plus d'une cinquantaine de restaurants** (restauration traditionnelle, rapide, gastronomique...). Cette offre de restauration se concentre essentiellement dans les **pôles structurants du territoire.**

UN ENJEU FORT AUTOUR DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROMOTION DE L'OFFRE

L'amélioration de la communication et la promotion de l'offre constituent une attente prioritaire. 68% des professionnels estiment qu'il s'agit du **chantier prioritaire**¹¹.

Il est à noter que de nombreuses **prestations du territoire ne sont pas disponibles en ligne**. Concernant le **suivi de leur performance numérique** (fréquentation du site Internet et des réseaux sociaux, gestion des avis clients...), 22 % des professionnels déclarent ne jamais s'en préoccuper et 28 % déclarent s'en occuper ponctuellement¹².

Cet objectif d'amélioration de la communication et de la promotion de l'offre nécessitera une **professionnalisation des acteurs du tourisme** (professionnels du tourisme, équipe de l'Office de tourisme...).

L'Office de tourisme Terres de Corrèze travaille sur cette thématique.

Afin d'améliorer sa communication, un **comité éditorial** (composé de 5 membres de l'équipe) se réunit tous les mois. Ce comité travaille notamment sur la **création et le suivi de la stratégie digitale, la rédaction et la planification de contenus, la création et la mise à jour de lignes éditoriales...** Pour **chaque support de communication**, numérique ou papier (pages Facebook, Instagram, site Internet, newsletter, guide hébergement...), sont définis **les objectifs, les cibles, le type de contenus, le calendrier...**

Par ailleurs, l'Office de tourisme travaille également sur sa stratégie numérique. Pour cela, **une salariée de l'Office suit actuellement une formation diplômante en vue de devenir chargée de mission numérique**. Au-delà d'une plus-value pour l'Office lui-même, l'objectif est de pouvoir **accompagner la professionnalisation des** acteurs touristiques locaux dans le domaine numérique.

¹¹ Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

¹² Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE CORREZE

L'Office de tourisme Terres de Corrèze a été **créé en décembre 2019** suite à l'étude sur la structuration touristique du territoire menée par le PETR.

Ce nouvel office réunit les trois anciens offices de tourisme du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources.

La gouvernance de l'Office de tourisme est assurée par un **Conseil d'administration composé de 12 élus et de 6 professionnels du tourisme**.

L'Office de tourisme s'appuie sur une **équipe de 9 personnes**. Alors que les anciens offices de tourisme nécessitaient une polyvalence des agents, ce nouvel Office de tourisme a permis de spécialiser chacune des salariées sur des compétences particulières.

Les **missions de l'Office de tourisme**, définies dans la convention d'objectifs passée avec les communautés de communes, sont les suivantes :

- Engagement dans la démarche qualité visant à améliorer le fonctionnement interne de l'office de tourisme permettant la meilleure satisfaction de la clientèle ;
- Gestion de l'information touristique sur la destination Terres de Corrèze et ses composantes ;
- Accueil et conseil en séjour ;
- Promotion touristique ;
- Coordination des acteurs du tourisme du territoire ;
- Elaboration et commercialisation de produits touristiques ;
- Conseil aux acteurs locaux du tourisme et ingénierie ;
- Actions autour de la taxe de séjour ;
- Observation de l'activité et évaluation des retombées du tourisme.

Ce nouvel Office de tourisme se propose d'être un **outil au service du développement touristique du territoire**.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

QUEL ATOUTS NATURELS ET PATRIMONIAUX ?

Une offre touristique qui s'appuie en grande partie sur les **activités de pleine nature** (randonnée, activités équestres, pêche...).

Deux Stations Sport Nature présentes sur le territoire (Vézère-Passion à Uzerche et Vézère-Monédières à Treignac).

Une gestion et un entretien des sites (circuits de randonnée notamment) **peu coordonnés à l'échelle du PETR**, ce qui donne lieu à une **offre plus ou moins qualitative** sur l'ensemble du territoire.

Une volonté des acteurs locaux de développer et de mettre en tourisme cette offre de pleine nature.

UNE OFFRE EVENEMENTIELLE DE HAUT NIVEAU

Des événements sportifs d'envergure nationale et internationale (championnats de kayak à Treignac et courses et concours hippiques à Arnac-Pompadour).

QUEL PATRIMOINE ET QUEL TERROIR ?

Un patrimoine historique important.

Une volonté des acteurs locaux de développer cette offre patrimoniale en valorisant un **nombre limité de sites**.

Un enjeu de modernisation et de redynamisation des visites des sites patrimoniaux.

Une volonté des acteurs locaux de structurer et de valoriser l'offre autour de la gastronomie et du terroir afin de la rendre plus visible lors de l'accueil de visiteurs.

QUELLE OFFRE D'HERBERGEMENTS, DE RESTAURATION ET D'ACTIVITES ?

25 049 lits touristiques dont **une majorité d'hébergements non commerciaux** (résidences secondaires).

Une offre d'hébergements commerciaux dont **plus de la moitié relève de l'hôtellerie de plein air et des campings**.

Une majorité des nuitées commerciales générées par **l'hôtellerie de plein air et les meublés / chambres d'hôtes**. **Une consommation touristique** essentiellement générée **par l'hôtellerie et les meublés / chambres d'hôtes**.

Bien que la majorité de l'offre d'hébergements commerciaux soit **porteuse de signes de qualité** (classements, labels), **une montée en qualité** de ces hébergements est toutefois nécessaire, notamment pour les hébergements visant les **clientèles-cibles du territoire** (tourisme d'affaire, regroupements familiaux) et favorisant un **tourisme plus durable**.

Plus d'une cinquantaine de restaurants sur le PETR.

QUELLE COMMUNICATION ET QUELLE PROMOTION DE L'OFFRE ?

Un chantier jugé prioritaire par la majorité des acteurs du territoire.

Une nécessaire professionnalisation des acteurs du tourisme à organiser (mise en place d'outils numériques, suivi de la performance numérique...).

Une chargée de mission numérique actuellement en formation au sein de l'Office de tourisme Terres de Corrèze afin d'accompagner cette professionnalisation.

L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE CORREZE

Un Office de tourisme **créé en décembre 2019** suite à l'étude sur la structuration touristique du PETR et qui réunit les trois anciens offices de tourisme du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources.

Une équipe de **9 personnes**.

Un outil au service du **développement touristique du territoire**.

QUELLES PRIORITES STRATEGIQUES POUR 2021-2027 ?

L'étude sur la structuration touristique du territoire réalisée en 2019 et la réflexion de l'Office de tourisme Terres de Corrèze ont permis d'identifier les axes stratégiques et le plan d'actions suivants.

Assurer la performance de l'existant

Assurer la qualification et le positionnement des sites et équipements pour maintenir et développer l'attractivité en saison et sur les ailes de saison

- **Pérenniser le positionnement Sports et Activités de Pleine Nature**
 - **Recapitaliser les Stations Sport Nature** en leur déléguant la gestion d'actifs publics ou parapublics qui leur permettrait de développer leur capacité d'accueil et de pérenniser des emplois
 - Programmer l'avenir via une **stratégie unifiée d'investissement autour des Activités de Pleine Nature et des mobilités douces à l'échelle du PETR** (→ *Etude complémentaire : Schéma directeur des Activités de Pleine Nature et des mobilités douces*)
 - Assurer un **portage unifié de la promotion** au travers de la nouvelle organisation touristique pour capter les clientèles de manière moderne et efficace
 - Développer la **communication interne** entre les acteurs touristiques du territoire
- **Assurer une mise en produit des réseaux de randonnée par la qualification de certains parcours et l'unification des supports**
 - Elargir les initiatives déjà réalisées au niveau de Vézère-Monédières à l'échelon du PETR en matière de chemins aménagés pour proposer des **itinéraires qualitatifs et attractifs**
 - Etablir un **programme d'investissement phasé pour couvrir le PETR**
- **Capitaliser sur la dimension Cheval pour élargir et diversifier le positionnement en prévision du post-haras**
 - Assurer une **promotion modernisée des activités proposées** autour de l'activité de compétition
 - Etablir un **dialogue autour des activités « hors compétition »** en lien avec les prestataires et les métiers afférents
 - Structurer **l'offre d'itinérance équestre**
- **Etendre les initiatives autour des bivouacs (PNR) pour proposer une offre adaptée sur le PETR**
 - Etablir le dialogue avec le PNR quant à une **possible extension de leur initiative** en cohérence avec le territoire de projet
 - Inventorier les **implantations pertinentes**
 - Etablir un **programme d'investissement phasé pour couvrir le PETR**
- **Assurer la qualification des actifs publics et parapublics pour maintenir et développer leur fonction territoriale**
 - Inventorier les **besoins de requalification des sites publics ou parapublics à l'échelon du PETR** pour établir une **programmation concertée des investissements entre communes, communautés de communes et PETR**
 - Aborder les réinvestissements de manière concertée pour homogénéiser les dimensions qui peuvent l'être et « **imprimer** » une **dimension territoriale**

- **Qualifier le positionnement de l'actif « Eau » contemplatif et ludique pour mailler le territoire et proposer une offre lisible**
 - Adopter un **positionnement pour l'ensemble des plans d'eaux** et les **qualifier** de manière adaptée
 - Révéler le linéaire de la **Vézère** par **l'aménagement de points de vue** et envisager la création d'une **ou deux activités discriminantes de découverte**
 - Mettre en phase la dimension / nature avec des eaux de qualité à l'échelle du PETR
- **Capitaliser sur la diversité patrimoniale par une programmation renouvelée et modernisée de visites à caractère ludique à l'échelon du PETR**
 - Prendre appui sur les **profils compétents au sein de l'Office de tourisme** en lien avec les **acteurs associatifs** pour développer une **nouvelle offre de visites**

Structurer l'attractivité sur les entrées et les fins de saison et sur les périodes de congés par une programmation événementielle adaptée

- Etablir chaque année le **planning des congés des différentes zones et des pays de provenance des clientèles**
- Sélectionner un **nombre restreint d'événements** programmés sur lesquels communiquer pour en faire des **marqueurs d'attractivité** et nourrir la visibilité du territoire
- Poursuivre le travail de **promotion et de capitalisation en termes d'image et de prescription-relais** (collecte de données de contacts, animation de contenus sociaux)

Structurer le positionnement haltes, tribus et regroupement

- **Structurer le positionnement « tribus et regroupement »**
 - **Inventorier et qualifier l'information relative à l'offre existante** en matière de groupes et de rassemblements (hébergements, prestations de loisirs...)
 - Assurer une **promotion de l'offre** et promouvoir quelques **offres d'appel sur les temps forts familiaux**
- **Structurer le positionnement « halte »**
 - Assurer une **promotion de l'offre** et promouvoir quelques **offres d'appel sur les temps forts des grandes transhumances**

Capitaliser sur les équipements et les prestataires présents pour structurer un positionnement « tourisme d'affaire »

- **Inventorier et qualifier l'information relative à l'offre mobilisable** pour le tourisme d'affaire (salles et équipements de qualité, hébergements, prestations de loisirs...)
- Définir les **modalités d'accès aux plannings de disponibilité, formaliser les circuits de réservation et les délais**
- Assurer un **référencement sur les plateformes spécialisées**
- Assurer une **promotion de l'offre** et promouvoir **quelques offres d'appel sur les temps forts de la cible** (pré-rentree, fin d'année...)

Prendre appui sur les segments de niche autour de la déficience

- Compléter la structuration d'offres habituelles de séjours en **valorisant les capacités du territoire pour proposer une offre « accessible à tous »** (hébergements accessibles, prestations de loisirs...)

- Assurer un **référencement sur les plateformes spécialisées**

Développer une promotion et une mise en marché locale afin de dynamiser la circulation des clientèles et la prescription-relais

- **Développer une mise en marché locale et la prescription-relais**
 - Définir les **publics-cibles** (habitants, nouveaux arrivants, résidents secondaires...)
 - Définir une **enveloppe annuelle d'invitations-tests** modérée mais cohérente à l'échelle du PETR
 - Solliciter les prestataires autour d'une **tarification spéciale de découverte** et définir les modalités pratiques
 - Capitaliser sur l'initiative pour tisser des liens et créer une gestion de la relation « habitants »

Emerger touristiquement par un nombre choisi de développements et d'initiatives nouvelles

Valoriser la dimension patrimoniale du territoire en capitalisant sur sa configuration naturelle

- **Apporter une réponse à la carence de sites patrimoniaux de visite par de nouveaux outils**
 - Adopter un **outil numérique simple de valorisation patrimoniale diffusable** à tous les acteurs
 - Assurer la prescription-relais et diffuser des **supports de promotion**

Créer un dispositif transversal de qualification de l'écrin de séjour

- **Définir un cadre signalétique collectif**
 - Définir un **schéma de signalétique touristique et patrimoniale**
- **Déployer une première action exhaustive de qualité urbaine à l'échelon du PETR**
 - Répertorier pour chaque commune **1 ou 2 cônes de vue**
 - Déterminer un **cadre simple et adaptable de traitement urbain** (paysagement et petit mobilier, mise en valeur par un éclairage qualitatif)
 - Mobiliser un **levier financier collectif** au niveau du PETR pour concrétiser une action rapide et marquante à l'échelle du PETR
- **Mettre en place un cadre homogène visant la qualité urbaine et paysagère à l'échelon du PETR**
 - S'appuyer sur les démarches en cours pour inclure un volet traitant de la **qualité urbaine et paysagère**
 - Capitaliser sur les démarches pour favoriser les **groupements de commande** et l'établissement de **référentiels prix opportuns**
 - Formaliser le cadre défini sous l'angle de **cahiers d'inspiration et d'aide à la décision** pour partager l'information avec les corps de métier et acteurs concernés

Structurer le capital terroir

- Poursuivre l'intégration du **volet terroir dans la politique de promotion et dans les boutiques de l'Office de tourisme**
- Mobiliser les **restaurateurs** pour en faire des prescripteurs-relais (valoriser la provenance des produits et la collaboration avec les producteurs locaux)

- Etendre la démarche d'animation des filières courtes en lien avec les **hébergeurs** (paniers de produits locaux chez les hébergeurs)
- Assister la **qualification des Marchées de Pays** et assurer une promotion détaillée et qualitative des producteurs et commerçants présents

Mettre en place les conditions d'une animation pérenne de la dynamique des acteurs

Assurer un portage collectif des labels par le biais de l'Office de tourisme

- Utiliser l'**Office de tourisme** pour animer le **dialogue autour des labels** (échanger sur les attendus des labels et la plus-value apportée...)
- Prendre appui sur les **acteurs déjà labellisés** pour structurer une promotion active de démarchage des sites, des équipements et des professionnels à amener vers une démarche de qualification
- **Mutualiser les données de suivi-client** en provenance du collectif d'acteurs labellisés pour créer un groupe qualité et dégager les éléments d'observation

Utiliser l'Office de tourisme pour structurer des clubs d'acteurs et assurer une meilleure connaissance du territoire par des éducteurs de qualité

- Définir et animer de manière récurrente des **clubs d'acteurs** à des horaires et des périodes adaptées autour d'évènements conviviaux et de temps de travail
- Développer une **programmation active et pérenne d'éducteurs** qualitatifs et mobilisant pour que les acteurs fassent connaissance et deviennent des prescripteurs-relais
- Restructurer les **agences d'accueil de l'Office de tourisme de manière qualitative** et dans une optique plus large pour en faire des **lieux propices à l'échange touristique**

PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiches-actions 2021 :

- ▶ Aménagement de l'Étang de la Besse – Commune de Meilhards
- ▶ Rénovation du Camping de l'Enclose – Commune de Tarnac

Fiches-projections :

- ▶ Création d'un réseau de bivouacs – Communes de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources



PETR Vézère-Auvézère

10 Place de la Libération 19140 UZERCHE
petr.vezere.auvezere@gmail.com
05 87 67 00 07 - 07 72 34 06 97